

Portrait de la
clientèle correctionnelle
du Québec 2001

par :

Clément Robitaille, M.sc.

Jean-Pierre Guay, Ph.D.

Caroline Savard, B.sc.

**Société de criminologie
du Québec**

Direction générale
des services
correctionnels

**Ministère de la
Sécurité publique**

INTRODUCTION

Parce qu'il assure une diversité de services professionnels, qu'il contribue à l'éclairage des tribunaux et qu'il applique ses décisions à l'égard de milliers de personnes sous sa responsabilité, le personnel de la Direction générale des services correctionnels (DGSC) doit pouvoir mieux connaître sa clientèle. Une meilleure connaissance des caractéristiques de la clientèle correctionnelle lui permet non seulement de mettre sur pied des interventions et des programmes plus adaptés, mais aussi de s'assurer que les actions répondent aux besoins exprimés et favorisent la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.

Les différentes caractéristiques de la clientèle correctionnelle ont été étudiées dans le cadre d'une vaste consultation réalisée au cours de l'été 2001 par la Société de criminologie du Québec pour la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec. Ce document en expose les principaux résultats.

Cette consultation de la clientèle correctionnelle a pour principal objectif de rafraîchir les données d'une première édition réalisée en 1993 (Montégiani et Soucy, 1994). Le ministère de la Sécurité publique avait alors mené une enquête sur les situations sociodémographique, criminologique et psychosociale de sa clientèle correctionnelle. Le rapport actuel renouvelle cette initiative en tentant de dégager, à partir d'un portrait statistique, les principales caractéristiques de la clientèle correctionnelle.

La première section du document porte sur la méthodologie de cette étude : l'instrument de mesure, l'échantillonnage et le déroulement de la collecte des données. Les principales limites de l'enquête ainsi que les moyens déployés pour les contourner sont également abordés dans cette section.

L'échantillon a été pondéré et stratifié afin de le rendre représentatif de la population pour quatre strates de mesure correctionnelle : les prévenus, les condamnés, les personnes soumises à une ordonnance de probation et celles soumises à une ordonnance de sursis. Une importante section présente les résultats de l'enquête pour l'ensemble des sujets sondés et pour chacune des strates en fonction de 13 dimensions des caractéristiques de la clientèle. En consultant les résultats, le lecteur devra garder à l'esprit que la grande majorité des données de ce rapport proviennent des perceptions et des réponses fournies par la clientèle dans le contexte d'une entrevue. Conséquemment, certaines sont susceptibles de différer en tout ou en partie de la réalité.

Le document est complété par une série d'annexes comportant notamment des graphiques de marges d'erreur, pour que le lecteur puisse apprécier les différences significatives entre les groupes. Finalement, nous avons joint au document le questionnaire qui a servi à cette enquête.

METHODOLOGIE

Les résultats présentés dans ce rapport proviennent essentiellement d'une enquête menée à l'été 2001 auprès de la clientèle de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec. Ce chapitre décrit les procédures et la méthodologie utilisée dans le cadre de ce projet.

Dans un premier temps, nous présenterons succinctement la stratégie et l'instrument de mesure employés pour recueillir les informations fournies par la clientèle. Dans un second temps, nous décrirons le plan d'échantillonnage retenu. Nous discuterons, dans un troisième temps, des diverses procédures de collecte des données et des considérations pratiques qui s'y rattachent. Pour finir, nous nous attarderons à la poststratification des résultats ainsi qu'aux pondérations qui se sont avérées nécessaires pour minimiser les biais d'échantillonnage et assurer une représentativité adéquate de l'échantillon.

2.1. LA MESURE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

2.1.1. L'instrument de mesure

L'instrument de mesure utilisé dans ce rapport est un questionnaire de 160 questions fermées qui demandent une réponse précise et ponctuelle. Les thématiques abordées et l'ordre des questions sont sensiblement les mêmes que lors du premier sondage mené en 1993 (Montégiani et Soucy 1994). Néanmoins, quelques modifications destinées à améliorer le sondage original ont été apportées : plusieurs questions ont été ajoutées, certaines ont été modifiées et d'autres ont été supprimées.

Les différents thèmes abordés dans le questionnaire visent essentiellement deux objectifs : connaître les principales caractéristiques de la clientèle correctionnelle et mieux cerner ses besoins. Les principaux thèmes abordés successivement sont le cheminement scolaire du répondant, son expérience sur le marché du travail, ses sources de revenus, son milieu familial actuel et passé, ses relations conjugales et interpersonnelles, sa santé physique et mentale, les problématiques de violence et de consommation ainsi que plusieurs autres caractéristiques sociodémographiques usuelles.

Le questionnaire comporte peu de questions sur la criminalité de l'individu. Il est en effet possible que plusieurs délinquants hésitent à répondre aux questions concernant des infractions ou des actes de violence alors que d'autres peuvent délibérément choisir de fournir des réponses erronées. Comme les informations concernant le profil de la criminalité des individus sont généralement disponibles dans le système informatique (DACOR) de la Direction générale des services correctionnels, cette source d'information a été privilégiée. Les questionnaires ont donc été jumelés avec les dossiers correctionnels de la clientèle afin de créer une série d'indicateurs relatifs à la carrière criminelle : arrestations antérieures, condamnations actuelles, etc. Mais comme le soulignent Chaiken et Chaiken (1982), les informations contenues dans les dossiers officiels sont parfois incomplètes et comportent généralement leurs propres sources d'erreurs. Notre choix de privilégier l'information contenue dans ces dossiers ne peut donc constituer en soi une garantie absolue de sa validité.

2.1.2. L'administration du questionnaire

Le questionnaire a été conçu de telle sorte qu'il aurait été possible pour un individu de le remplir sans l'aide d'un intervieweur. Ce procédé, plus économique, a été utilisé par le passé dans ce type d'enquête (Peterson et Braiker, 1981; Chaiken et Chaiken, 1982). Le choix de procéder néanmoins à des entrevues individuelles avait pour objectifs de faciliter la compréhension des questions et d'augmenter la validité des résultats. Un intervieweur peut en effet s'assurer auprès du répondant que les questions sont bien comprises et clarifier certains éléments au besoin. De plus, l'entrevue évite à l'individu la complexité des nombreux renvois dans le questionnaire. Enfin, elle contourne les difficultés qu'éprouveraient les personnes qui ont des problèmes de lecture avec un sondage autoadministré.

2.1.3. Le prétest

Puisque l'essentiel des questions provenaient de l'enquête de 1993, le questionnaire avait pour une bonne part été validé. Le questionnaire a néanmoins fait l'objet d'un sondage pilote dans cinq¹ sites montréalais au mois de décembre 2000 : le DESMO Sud, le DESMO Ouest, l'Établissement de détention Maison Tanguay, l'Établissement de détention de Rivière-des-Prairies et l'Établissement de détention de Montréal. Ces cinq milieux constituaient un échantillon relativement étendu de la clientèle, qu'elle soit en milieu ouvert ou fermé. Un total de 28 questionnaires ont été remplis lors du prétest, tandis que 7 personnes ont refusé de participer. L'échantillon final se composait de prévenus, de condamnés à des peines d'incarcération de moins de deux ans, d'individus en probation ou soumis à une ordonnance de sursis. De plus, il a été possible d'interroger des femmes et des hommes. Le taux de réponse global pour l'ensemble du prétest a été de 80 %.

Ce prétest visait trois objectifs : vérifier la durée de l'entrevue, tester la validité apparente des nouvelles questions et vérifier les nouvelles formulations des questions auprès d'un échantillon de clients des services correctionnels. À la fin du prétest, on a modifié à nouveau le questionnaire. La version anglaise du questionnaire n'a toutefois pas fait l'objet du prétest.

2.1.4. La formation des intervieweurs

La stratégie d'entrevue a été standardisée afin d'assurer une meilleure uniformité et une plus grande objectivité lors de l'administration du questionnaire. La très grande majorité des intervieweurs ont suivi une séance de formation afin de se familiariser avec le questionnaire. Chaque question a été définie et passée en revue lors de cette formation. De plus, chacun des participants a reçu un guide de référence (Société de criminologie du Québec, 2001) qui définissait les paramètres d'entrevue. Ce document fournit un aperçu des objectifs du projet ainsi que de nombreuses précisions concernant l'instrument de mesure et le déroulement des entrevues. Une description détaillée de toutes les variables du questionnaire, accompagnée de certaines recommandations pour leur interprétation, a également été ajoutée à ce guide.

1. Un sixième milieu a été pressenti (DESMO Nord-Est), mais a été abandonné par la suite faute de candidats potentiels. Le sigle DESMO désigne la Direction de l'évaluation et des services en milieu ouvert.

2.1.5. Les limites de l'instrument de mesure

Le questionnaire utilisé comporte un certain nombre de limites qu'il est utile de rappeler au lecteur. Parce qu'il s'agit d'une étude transversale, l'enquête ne permet pas de percevoir les changements que vit la clientèle correctionnelle à travers le temps. On ne peut, par exemple, savoir si les programmes et services offerts ont un quelconque effet sur les contrevenants.

Plusieurs questions s'intéressent toutefois à la situation des délinquants au cours de périodes de référence antérieures à la prise en charge actuelle. L'analyse de ces questions peut fournir un nombre limité d'indices à caractère longitudinal qui enrichissent le portrait de la clientèle. Nous présumons toutefois que les sujets commettent davantage d'erreurs lorsqu'ils répondent à des questions en rétrospective et que la validité des informations fournies tend à décroître avec le passage du temps.

Enfin, il est possible qu'un délinquant, par désirabilité sociale, décide de mentir ou de déformer légèrement la vérité au moment de répondre aux questions. Cette possibilité est d'autant plus grande que le contenu du questionnaire aborde des sujets délicats en présence d'un intervieweur étranger. Les questions sur les comportements violents ou les gestes à caractère sexuel sont, à notre avis, plus susceptibles de faire l'objet de distorsions que les questions courantes des sondages d'opinion. Nous n'avons toutefois aucune raison de croire que ces considérations puissent remettre en cause la validité générale des réponses fournies dans le cadre de cette enquête.

2.2. LE PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

Le plan de sondage originalement retenu dans le cadre de cette étude était un échantillonnage stratifié à deux degrés. Dans un échantillonnage à plusieurs degrés, les erreurs d'échantillonnage sont habituellement plus importantes que dans un échantillonnage aléatoire simple de même taille. Cependant, cette première méthode facilite grandement la mise en œuvre de l'étude de sorte que les avantages d'un tel choix surpassent les inconvénients qui y sont associés.

Des établissements de détention ainsi que des DESMO ont été sélectionnés au hasard parmi la liste des institutions. Au total, 11 établissements de détention ainsi que 20 DESMO ont été retenus. Dans ces sites, un total de 1 904 sujets répartis dans quatre strates devaient être rencontrés afin de répondre aux exigences du devis d'échantillonnage. Le scénario retenu était l'échantillonnage stratifié avec une marge d'erreur de 4 %, 19 fois sur 20, permettant de décrire adéquatement chacune des mesures correctionnelles. Ce dernier a été jumelé à une stratégie de poststratification sur le sexe des sujets ou leur provenance (milieu urbain ou non urbain). Les quatre strates sélectionnées étaient des mesures correctionnelles : peine d'incarcération de moins de 2 ans, la détention préventive, l'ordonnance de probation et l'emprisonnement avec sursis. Cependant, il est important de noter que les résultats de l'enquête de 1993 (Montégiani et Soucy, 1994) révèlent peu de différences significatives entre les diverses mesures correctionnelles. Il aurait donc été possible de regrouper les condamnés, les prévenus et les probationnaires en un seul groupe. Seul l'emprisonnement avec sursis aurait pu faire l'objet d'une strate, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une mesure qui a été instaurée récemment. Cette stratégie n'a toutefois pas été retenue afin de permettre au ministère de la Sécurité publique de fournir à son personnel une information plus détaillée sur les mesures correctionnelles qui le préoccupent.

2.3. L'ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

L'administration du questionnaire s'est faite dans le cadre d'entrevues avec chacun des sujets de l'étude. L'équipe d'intervieweurs temporaires engagés par la Société de criminologie du Québec a visité systématiquement tous les sites sélectionnés dans le cadre du protocole d'échantillonnage. La collecte des données s'est déroulée simultanément dans l'ensemble des sites du 4 juin au 15 octobre 2001. La procédure de recrutement des sujets variait beaucoup selon qu'il s'agissait d'un milieu ouvert ou d'un milieu fermé.

2.3.1. Le recrutement des sujets en milieu fermé

Le recrutement des sujets était généralement plus aisé dans les établissements de détention puisque, par définition, les personnes incarcérées constituent une population captive et peu susceptible de s'absenter. Dans chaque cas, les autorités devaient simplement numéroter la liste des cellules occupées par les détenus quelques jours avant le passage des intervieweurs. Une série de numéros aléatoires était alors générée par ordinateur en fonction du nombre de personnes à rencontrer dans chacun des établissements. Une série de numéros supplémentaires était également fournie pour remplacer les détenus qui refusaient de participer à l'enquête ou qui étaient absents lors du passage des intervieweurs. Le personnel de l'établissement informait alors sommairement les personnes sélectionnées des visées de l'enquête et sollicitaient leur participation. Les détenus consentants rencontraient par la suite les intervieweurs.

Si les réponses fournies par les contrevenants étaient strictement confidentielles, le sondage n'était toutefois pas anonyme. Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la Société de criminologie du Québec a été autorisée à recevoir du ministère de la Sécurité publique les nom, prénom, sexe, date de naissance et numéro de dossier DACOR de près de 2 000 personnes réparties dans les catégories suivantes : prévenus, probationnaires, condamnés à des peines d'incarcération de moins de 2 ans, condamnés à l'ordonnance de sursis. Les contrevenants étaient donc informés que s'ils acceptaient de participer au sondage, des informations contenues à leur dossier pouvaient être jumelées aux réponses fournies, mais uniquement aux fins de recherche.

Plusieurs contrevenants en milieu fermé ont choisi de ne pas participer à l'enquête. Néanmoins, le taux de réponse se situe globalement à 61,6 % dans les établissements de détention, ce qui est comparable aux taux de réponse dans d'autres enquêtes du genre (soit 57 % dans le cas des travaux de Peterson et Braiker, 1981, et entre 50 et 70 %, selon l'institution, dans les travaux de Chaiken et Chaiken, 1982). La perte de sujets a pu être généralement compensée par le recrutement des remplaçants à partir de la liste de numéros aléatoires supplémentaires. Toutefois, un mot d'ordre disant de ne pas participer à l'enquête a circulé parmi les détenus dans des secteurs de certains établissements de détention. Il a été impossible, dans ces cas particuliers, de remplacer systématiquement tous les sujets.

2.3.2. Le recrutement des sujets en milieu ouvert

Le recrutement des sujets en milieu ouvert s'est avéré beaucoup plus laborieux que ce qui avait été prévu à l'origine. Le fait que la clientèle ne soit pas nécessairement sur place et disponible pour une entrevue lors du passage des intervieweurs a eu pour effet de complexifier davantage les opérations de recrutement des sujets. De plus, certains bureaux en milieu ouvert ont éprouvé de sérieuses difficultés à fournir la clientèle attendue. L'important taux d'absentéisme de la clientèle ou le manque de locaux pour les entrevues expliquent une bonne part des difficultés de la collecte de données dans ce milieu.

La procédure convenue initialement consistait à une sélection aléatoire des sujets à partir des listes de rendez-vous dans chacun des DESMO. Une grille horaire devait par la suite être constituée pour l'intervieweur en fonction des rendez-vous sélectionnés. Or, les clients ne se présentaient pas nécessairement le moment venu, soit parce qu'ils convenaient avec leur agent de remettre leur rendez-vous à une date ultérieure, soit qu'ils s'absentaient tout simplement. De plus, à l'occasion, des intervenants correctionnels oubliaient de référer leur client à l'intervieweur ou choisissaient délibérément de ne pas le faire pour des raisons qui leur sont propres.

En plus d'être libres de participer ou non à l'enquête, les sujets provenant des milieux ouverts étaient également libres de leurs mouvements et maîtres de leur horaire. Résultat, les taux de refus semblaient généralement plus élevés en milieu ouvert qu'en milieu fermé. Toutefois, il s'est avéré impossible de calculer un taux de réponse valide pour les milieux ouverts, puisque l'information sur le nombre de personnes sollicitées n'était pas systématiquement transmise aux intervieweurs. Le taux de refus, combiné à un taux d'absentéisme élevé, a fait qu'une proportion significative des sujets en milieu ouvert n'ont pu être rencontrés.

Afin d'obtenir néanmoins le nombre de sujets exigé, il a fallu réajuster la stratégie et tenter plutôt de recruter systématiquement tous les sujets qui entraient dans un point de service le jour du passage des intervieweurs. Bien que plus efficace, cette procédure est toutefois susceptible d'introduire des biais et de compromettre la représentativité de l'échantillon.

Toutes ces difficultés ont passablement ralenti la collecte des données et fait augmenter le coût moyen d'une entrevue. De plus, les contraintes liées à la collecte de données sur le terrain ont créé des entorses au protocole d'échantillonnage et ont possiblement inséré des biais dans notre échantillon. Nous avons donc dû élaborer des solutions visant à compenser pour ces problèmes, sur lesquelles nous reviendrons.

2.4. LA SAISIE, LA VÉRIFICATION ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Afin de diminuer les possibilités d'erreurs généralement associées à la saisie manuelle des données, le ministère de la Sécurité publique a opté pour une saisie optique. Pour chacune des entrevues, les intervieweurs inscrivaient les réponses aux questions sur des livrets de feuilles optiques. Une vérification de tous ces livrets permettait de trouver les questionnaires problématiques ou incomplets. Notons que 13 entrevues n'ont pas été terminées, mais les réponses obtenues ont malgré tout été saisies. Chacun des livrets a fait l'objet d'une vérification minutieuse par un membre du personnel familial avec le questionnaire afin de diminuer le taux de rejet à la saisie.

2.5. LES SOURCES D'ERREURS, LA PONDÉRATION ET LA POSTSTRATIFICATION

Certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du protocole ont eu des conséquences sur le caractère aléatoire de la sélection des sujets. En effet, le taux d'absentéisme aux rendez-vous de même que le taux de refus ont fait en sorte que la sélection des sujets en milieu ouvert s'est plutôt faite en fonction de leur disponibilité. Des difficultés dans la conduite de l'enquête ont fait en sorte que l'échantillonnage, de prime abord de type aléatoire stratifié, s'apparente désormais à un échantillonnage de convenance. Il a donc été nécessaire de mettre en œuvre des protocoles de pondération ponctuels.

2.5.1. La pondération

L'estimation des caractéristiques d'une population à l'aide d'un échantillon est fondée sur le postulat que chaque unité échantillonnée représente un certain nombre d'unités de la population. Un poids de base a été associé à chaque enregistrement dans l'échantillon pour tenir compte de cette représentation. Dans le cadre de la présente étude, le poids de base de chacune des unités de l'échantillon a dû être ajusté afin de compenser le caractère non aléatoire de la sélection.

Pour corriger la situation, un protocole ponctuel de collecte de données a été mis sur pied en étroite collaboration avec les autorités du ministère de la Sécurité publique. Ce protocole visait trois objectifs principaux :

- Évaluer et comparer les caractéristiques criminelles de sujets qui ont refusé de participer à la recherche et de sujets qui ont omis de se présenter à leur rendez-vous .
- Constituer un échantillon de référence sélectionné de manière aléatoire dans le système DACOR .
- Pondérer les données en fonction des éléments précédents.

Une pondération a été appliquée à chacun des sujets afin d'éviter que ne s'insère d'éventuels biais. Les sujets absents ou ceux qui ont refusé de participer à l'étude pouvaient être différents de ceux qui se sont prêtés à l'exercice. Des analyses ont permis d'observer des différences entre les absents, les refus et les interviewés, de sorte que des ajustements ont effectivement été nécessaires.

Deux des principaux critères de détermination de la peine ont été retenus pour pondérer l'échantillon : la gravité du délit actuel ainsi que la gravité de la carrière criminelle du sujet (von Hirsch, 1976). Afin de mesurer la gravité du délit actuel, nous avons retenu le crime le plus grave au dossier. Ce dernier a été classé dans une des 14 catégories présentées un peu plus loin. La gravité de la carrière criminelle a été mesurée à partir du nombre de jours de prison établis dans les sentences antérieures.

Nous avons donc programmé un indice de pondération à l'aide d'indices de carrière criminelle créés sur la base d'un échantillon de 337 sujets tirés aléatoirement du système DACOR. Dans le cadre de ce protocole, le nombre de sujets a été sélectionné au hasard, en regard des proportions de la population. Les dossiers de 218 sujets en probation ont été codifiés, de même que ceux de 40 sujets prévenus, de 55 sujets condamnés et de 24 sujets purgeant une peine d'emprisonnement avec sursis. Un tel protocole, s'il ne compense pas totalement le caractère non aléatoire de la sélection des sujets, permet cependant d'accroître la précision de l'estimateur.

2.5.2. La poststratification

En plus des protocoles ponctuels de pondération, une poststratification sur deux critères, soit le sexe et le lieu du domicile (urbain ou non urbain), a été appliquée. Cette méthode de redressement a permis d'ajuster les résultats aux proportions observées pour la population et ainsi rendre les estimations plus valides.

2.6. LA COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON

Après la mise en application du protocole de 2001, nous avons rencontré un total de 1 726 sujets. La répartition des sujets est présentée à la figure 1 ci-dessous.

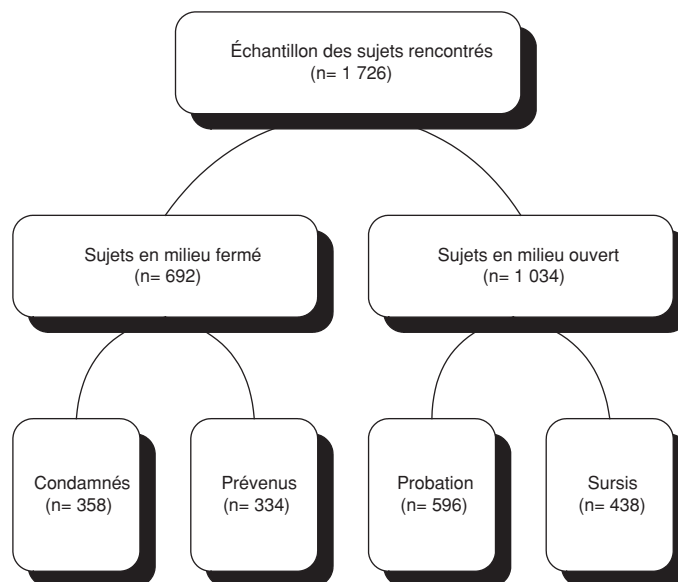


FIGURE 1: RÉPARTITION DES SUJETS RENCONTRÉS PAR MESURE CORRECTIONNELLE

Les 31 sites sélectionnés de façon aléatoire se répartissent dans 11 des 12 directions régionales des services correctionnels chargées de gérer les services de détention, les services en milieux ouverts et de fournir l'éclairage aux tribunaux et aux intervenants judiciaires. C'est dans la grande région de Montréal que nous avons rencontré près de la moitié des sujets puisque les directions régionales de Montréal et de Laval composent respectivement 30,9 % et 14,1 % de l'échantillon. Un peu moins de 15 % des individus ont été rencontrés en Outaouais, tandis que 9,3 % l'ont été dans la région de Québec.

TABEAU I : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA DIRECTION REGIONALE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Directions régionales (Q. 7b)					
Montréal	13,9	61,7	13,9	10,9	30,9
Laval – Lanaudière – Laurentides	18,3	1,2	18,3	29,8	14,1
Outaouais	18,2	7,5	18,2	9,3	13,0
Québec – Chaudière-Appalaches	14,3	2,1	14,3	12,8	9,3
Saguenay – Lac-Saint-Jean	4,4	6,3	4,4	9,1	7,0
Bas-Saint-Laurent	7,1	6,3	7,1	4,1	6,3
Côte-Nord	8,7	1,8	8,7	7,5	5,6
Mauricie	5,9	0,0	5,9	12,1	5,1
Montréal	3,5	6,0	3,5	3,0	4,3
Abitibi-Témiscamingue – Nord du Québec	4,5	7,2	4,5	1,1	4,1
Estrie	1,2	0,0	1,2	0,2	0,5
n	595	334	595	439	1 726

Les directions régionales du Saguenay - Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Mauricie comptent respectivement entre 5 et 7 % de l'échantillon total. Enfin, les régions de la Montérégie, de l'Abitibi et de l'Estrie regroupent chacune moins de 5 % de l'ensemble des sujets rencontrés dans cette enquête.

Société de criminologie du Québec

Analyses et rédaction :

Clément Robitaille, M.Sc.
Jean-Pierre Guay, Ph.D.
Caroline Savard, B.sc.

Coordonnatrice de la recherche :

Caroline Savard

Directrice de la recherche :

M^e Sylvie Durand

Ministère de la Sécurité publique

Direction générale des services correctionnels

Saisie des données correctionnelles :

Coordonnatrice

Gisèle Lafond, agente de recherche à la Direction des programmes et du soutien au réseau

Assistance technique :

Adèle Allen Léonard, agente de recherche
Hélène Paré, agente de secrétariat
Michel Perreault, technicien en informatique
Infocentre correctionnel

Révision linguistique :

Claire L. Morency, linguiste
Direction des communications

ROBITAILLE, C., GUAY, J.-P. et SAVARD, C. (2002). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du Ministère de la Sécurité publique du Québec, 128 p.

Le genre masculin utilisé dans ce texte désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	3
2.1. LA MESURE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE	3
2.1.1. L'instrument de mesure	3
2.1.2. L'administration du questionnaire.....	4
2.1.3. Le prétest.....	4
2.1.4. La formation des intervieweurs.....	4
2.1.5. Les limites de l'instrument de mesure.....	5
2.2. LE PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE	5
2.3. L'ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES	6
2.3.1. Le recrutement des sujets en milieu fermé.....	6
2.3.2. Le recrutement des sujets en milieu ouvert	7
2.4. LA SAISIE, LA VÉRIFICATION ET LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES	8
2.5. LES SOURCES D'ERREURS, LA PONDERATION ET LA POSTSTRATIFICATION	8
2.5.1. La pondération	8
2.5.2. La poststratification	9
2.6. LA COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON	9
L'ANALYSE DES RÉSULTATS	11
3.1. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES.....	11
3.1.1. L'âge de la clientèle correctionnelle	12
3.1.2. Les autres variables sociodémographiques	13
3.2. LE PROFIL DE LA CRIMINALITÉ ET LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	14
3.2.1. Le délit le plus grave : actuel et passé	15
3.2.2. Les antécédents judiciaires.....	16
3.3. L'INSTRUCTION	18
3.3.1. Le décrochage scolaire	19
3.4. L'EMPLOI	20
3.5. LA SITUATION FINANCIÈRE.....	22
3.5.1. Les sources de revenus	22
3.5.2. Le niveau d'épargne et d'endettement	24
3.6. L'ADOLESCENCE.....	25
3.6.1. Le portrait de la famille.....	25
3.6.2. La violence dans le milieu familial	26
3.6.3. Les agressions dirigées vers les membres de la famille	28
3.6.4. Les troubles de conduite à l'adolescence	29
3.6.5. Les fugues et le temps passé à l'extérieur du domicile familial	30

3.7. LA SITUATION CONJUGALE ET FAMILIALE	32
3.7.1. La situation amoureuse ou conjugale lors de la prise en charge	32
3.7.2. La dynamique de la violence conjugale	33
3.7.3. Le milieu familial actuel de la clientèle	34
3.7.4. La violence et les abus sexuels dans le milieu familial	35
3.8. LA CITOYENNETÉ ET LES CARACTÉRISTIQUES ETHNOCULTURELLES	36
3.8.1. La citoyenneté et l'immigration	36
3.8.2. L'origine ethnique de la clientèle	38
3.8.3. Les conflits ethniques et la discrimination	39
3.8.4. La clientèle issue de communautés autochtones	40
3.9. LE DOMICILE	41
3.9.1. Le lieu du domicile	41
3.9.2. La clientèle des sans-abri	42
3.10. LE RÉSEAU SOCIAL ET LES LOISIRS	44
3.10.1. Le réseau social	44
3.10.2. Les loisirs de la clientèle	45
3.10.3. L'apport du réseau social lors de la prise en charge	46
3.11. LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE	47
3.11.1. L'autoévaluation de la santé physique et mentale	47
3.11.2. Les troubles d'ordre émotionnel ou psychologique	48
3.11.3. La problématique du suicide	49
3.12. L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES JEUX DE HASARD	50
3.12.1. La consommation d'alcool	50
3.12.2. La consommation de drogues	52
3.12.3. Les jeux de hasard	54
3.13. LES PROGRAMMES ET LES SERVICES : LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE	56
3.13.1. Les programmes	56
3.13.2. Les services	58
3.14. LA PRISE EN CHARGE PAR LA DGSC : L'APPRÉCIATION DE LA CLIENTÈLE	60
3.14.1. L'accueil lors de la prise en charge	60
3.14.2. La collaboration et la connaissance des règles et des obligations	61
3.14.3. La relation avec l'intervenant	62
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE	71

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Liste des tableaux

TABLEAU I	Répartition de la clientèle en 2001, selon la direction régionale et la mesure correctionnelle (en %).....	10
TABLEAU II	Répartition de la clientèle en 2001, selon les caractéristiques sociodémographiques et la mesure correctionnelle (en %).....	13
TABLEAU III	Répartition de la clientèle en 2001, selon les délits commis et la mesure correctionnelle (en %).....	15
TABLEAU IV	Répartition de la clientèle en 2001, selon les antécédents judiciaires et la mesure correctionnelle (en %).....	16
TABLEAU V	Répartition de la clientèle en 2001, selon le niveau d'instruction et la mesure correctionnelle (en %).....	18
TABLEAU VI	Répartition de la clientèle en 2001, selon le décrochage scolaire et la mesure correctionnelle (en %).....	19
TABLEAU VII	Répartition de la clientèle en 2001, selon l'emploi et la mesure correctionnelle (en %).....	20
TABLEAU VIII	Répartition de la clientèle en 2001, selon les caractéristiques relatives au travail et la mesure correctionnelle (en %).....	21
TABLEAU IX	Répartition de la clientèle en 2001, selon les revenus et la mesure correctionnelle (en %).....	23
TABLEAU X	Répartition de la clientèle en 2001, selon les dettes et les épargnes et la mesure correctionnelle (en %).....	24
TABLEAU XI	Répartition de la clientèle en 2001, selon la situation familiale d'origine et la mesure correctionnelle (en %).....	26
TABLEAU XII	Répartition de la clientèle en 2001, selon le niveau de violence dans la famille d'origine et la mesure correctionnelle (en %).....	27
TABLEAU XIII	Répartition de la clientèle en 2001, selon les actes de violence commis envers la famille d'origine et la mesure correctionnelle (en %).....	28
TABLEAU XIV	Répartition de la clientèle en 2001, selon les comportements pratiqués avant l'âge de 15 ans et la mesure correctionnelle (en %).....	29
TABLEAU XV	Répartition de la clientèle en 2001, selon les moments vécus à l'extérieur du domicile familial lors de l'adolescence et la mesure correctionnelle (en %).....	30
TABLEAU XVI	Répartition de la clientèle en 2001, selon la situation conjugale et la mesure correctionnelle (en %).....	32
TABLEAU XVII	Répartition de la clientèle en 2001, selon la violence conjugale et la mesure correctionnelle (en %).....	33
TABLEAU XVIII	Répartition de la clientèle en 2001, selon le nombre d'enfants et la mesure correctionnelle (en %).....	34
TABLEAU XIX	Répartition de la clientèle en 2001, selon les actes de violence commis et vécus (incluant la violence sexuelle) et la mesure correctionnelle (en %).....	35
TABLEAU XX	Répartition de la clientèle en 2001, selon la citoyenneté et l'immigration en fonction de la mesure correctionnelle (en %).....	37
TABLEAU XXI	Répartition de la clientèle en 2001, selon le pays de naissance des parents et les minorités ethniques et la mesure correctionnelle (en %).....	38
TABLEAU XXII	Répartition de la clientèle en 2001, selon la notion de discrimination et la mesure correctionnelle (en %).....	39

TABLEAU XXIII	Répartition de la clientèle en 2001, selon la présence d'autochtones et la mesure correctionnelle (en %)	40
TABLEAU XXIV	Répartition de la clientèle en 2001, selon le lieu du domicile et la mesure correctionnelle (en %)	42
TABLEAU XXV	Répartition de la clientèle en 2001, selon certaines caractéristiques de l'itinérance et la mesure correctionnelle (en %)	43
TABLEAU XXVI	Répartition de la clientèle en 2001, selon l'entourage et la mesure correctionnelle (en %)	44
TABLEAU XXVII	Répartition de la clientèle en 2001, selon les loisirs et la mesure correctionnelle (en %)	45
TABLEAU XXVIII	Répartition de la clientèle en 2001, selon l'apport du réseau social et la mesure correctionnelle (en %)	46
TABLEAU XXIX	Répartition de la clientèle en 2001, selon la perception de la santé et la mesure correctionnelle (en %)	47
TABLEAU XXX	Répartition de la clientèle en 2001, selon la santé mentale et la mesure correctionnelle (en %)	48
TABLEAU XXXI	Répartition de la clientèle en 2001, selon le comportement suicidaire et la mesure correctionnelle (en %)	50
TABLEAU XXXII	Répartition de la clientèle en 2001, selon la consommation d'alcool et la mesure correctionnelle (en %)	51
TABLEAU XXXIII	Répartition de la clientèle en 2001, selon la consommation de drogues et la mesure correctionnelle (en %)	52
TABLEAU XXXIV	Répartition de la clientèle en 2001, selon la problématique de consommation et la mesure correctionnelle (en %)	53
TABLEAU XXXV	Répartition de la clientèle en 2001, selon les habitudes relatives aux jeux de hasard et la mesure correctionnelle (en %)	55
TABLEAU XXXVI	Répartition de la clientèle en 2001, selon les programmes susceptibles «d'aider» et la mesure correctionnelle (en %)	57
TABLEAU XXXVII	Répartition de la clientèle en 2001, selon les services de soutien susceptibles «d'aider» et la mesure correctionnelle (en %)	58
TABLEAU XXXVIII	Répartition de la clientèle en 2001, selon l'accueil lors de la prise en charge et la mesure correctionnelle (en %)	60
TABLEAU XXXIX	Répartition de la clientèle en 2001, selon le niveau de collaboration quant à sa situation actuelle et la mesure correctionnelle (en %)	61
TABLEAU XL	Répartition de la clientèle en 2001, selon sa perception de l'agent correctionnel et la mesure correctionnelle (en %)	62

Liste des figures

FIGURE1	Répartition des sujets rencontrés par statut correctionnel.....	9
FIGURE 2	Distribution de l'âge de la clientèle correctionnelle 2001	12
FIGURE 3	Nombre de programmes ou services intéressant le contrevenant	59

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A	Nombre de sujets initialement prévus	75
ANNEXE B	Quelques différences significatives entre les hommes et les femmes	77
ANNEXE C	Représentations graphiques	79
ANNEXE D	Questionnaire.....	97

L'analyse des résultats

Le prochain chapitre porte principalement sur les résultats obtenus dans le cadre de l'enquête sur la clientèle des services correctionnels du Québec. Les données sont compilées en fonction des quatre mesures correctionnelles à l'origine de la stratification de l'échantillon (prévenus, condamnés, probation et sursis).

Si l'utilisation de quatre colonnes peut à première vue laisser croire à un schème analytique visant la comparaison des quatre mesures correctionnelles, les résultats de l'analyse menée en 1993 indiquent qu'il existe peu de différences significatives entre ces dernières. Aussi, cette façon de présenter les résultats cherche davantage à renseigner les intervenants correctionnels sur les statuts des individus qui les intéressent ou qui les concernent sans nécessairement mettre l'accent sur la comparaison intergroupes. Les différences significatives entre les mesures correctionnelles sont néanmoins soulignées au besoin, notamment celles concernant l'emprisonnement avec sursis, une nouvelle mesure pénale imposée depuis 1996. Seules quelques questions ont révélé des différences significatives entre les différentes mesures correctionnelles. Les marges d'erreur relatives à ces questions sont représentées sous formes graphiques en annexe. De plus, des analyses visant à distinguer les différences entre les hommes et les femmes ont été menées en parallèle sur un certain nombre de variables clés. Les différences statistiquement significatives sont également soulignées tout au long de l'analyse pour le bénéfice du lecteur. On peut consulter en annexe les résultats des tests statistiques sur ces variables.

Les données sont disposées, selon le cas, sous forme de pourcentages ou de moyennes dans des tableaux thématiques. Si l'ensemble des résultats aux questions sont présentés dans ce rapport, tous les individus n'ont pas répondu systématiquement à l'ensemble des questions, soit parce qu'ils ignoraient la réponse, soit parce que la question ne s'appliquait pas à leur situation, soit parce qu'ils refusaient simplement de répondre. Ces cas sont alors considérés comme des valeurs manquantes. De plus, certaines questions ne s'adressaient qu'à une catégorie d'individus, ou encore étaient des sous-questions découlant des réponses précédentes. Pour toutes ces raisons, le lecteur devra porter une attention particulière au nombre (n) d'individus (l'unité statistique de base) qui ont répondu à chacune des questions. Ce nombre figure en caractère gras au bas des colonnes. Moins ce nombre est élevé, moins grande est la proportion de l'échantillon qui a répondu à la question et plus la marge d'erreur liée à l'estimateur est élevée.

3.1. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Cette première section se divise en deux parties, soit une première qui traite de la distribution de l'âge de la clientèle et une seconde qui expose ses caractéristiques sociodémographiques.

3.1.1. L'âge de la clientèle correctionnelle

La figure 2 présente la distribution de l'âge de la clientèle correctionnelle rencontrée dans le cadre de la présente étude. Cette distribution montre une légère asymétrie positive. La moyenne d'âge est de 35,0 ans, avec un écart-type de 11,4 ans, et l'âge médian est de 34,0 ans. Les individus de 25 ans et moins représentent 25,0 % de l'échantillon, ceux qui ont entre 26 et 40 ans, 46,6 %, ceux de 41 à 60 ans, 25,7 %, et les individus âgés de plus de 60 ans, 2,7 %. De tels résultats suggèrent que la clientèle actuelle est légèrement plus âgée que celle de 1993, qui présentait un âge moyen de 31,2 ans et un âge médian de 30 ans. Cet état de fait pourrait en partie s'expliquer par une plus grande proportion de personnes âgées en 2001. À titre d'exemple, 17,7 % de la clientèle de 1993 avait plus de 40 ans alors que ce pourcentage passe à 28,4 pour celle de 2001. Comme l'avaient aussi mentionné Montégiani et Soucy (1994), l'étude de Cousineau, Landreville, Laplante et Michaud (1994) constatait un vieillissement de la clientèle correctionnelle observable depuis 1986.

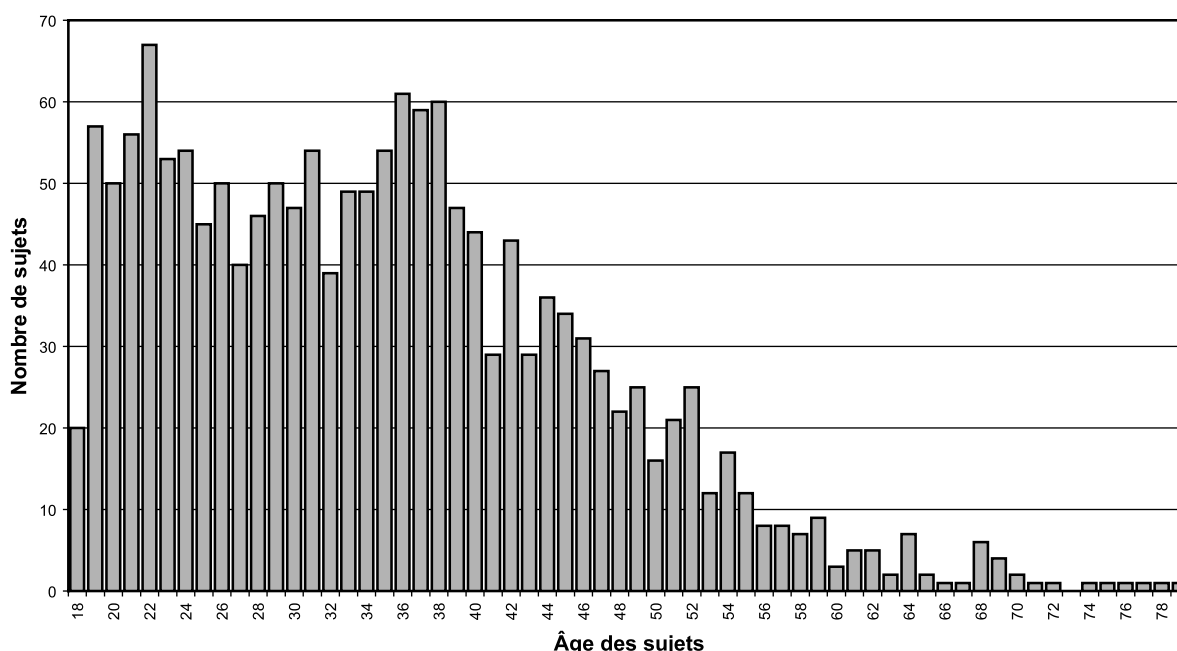


FIGURE 2 : DISTRIBUTION DE L'ÂGE DE LA CLIENTÈLE CORRECTIONNELLE 2001

La distribution de l'âge suggère également un phénomène de cohorte touchant les 33-40 ans. Cette sur-représentation apparente de la clientèle au tournant de la trentaine est possiblement davantage le fait d'une cohorte plus nombreuse de ce groupe d'âge dans la population que d'une problématique de délinquance particulière associée à cet âge (Ouimet, 2002). Les individus de ce groupe d'âge auraient été désavantagés par le nombre d'opportunités réduites ou la forte compétitivité dans des sphères d'activités sociales, comme l'éducation et l'emploi (Ouimet, 1994), ce qui expliquerait leur participation plus marquée à des activités illicites.

3.1.2. Les autres variables sociodémographiques

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques sociodémographiques des répondants de l'enquête. Tout d'abord, notons que la clientèle correctionnelle se compose majoritairement d'hommes qui représentent près de 90 % de l'échantillon, et ce, pour chacune des mesures. Cette proportion reflète assez fidèlement le rapport habituel entre les hommes et les femmes chez les auteurs présumés d'infractions criminelles. Au Québec, un peu plus de 85 % des auteurs présumés d'infractions au Code criminel étaient des hommes pour l'année 2000 (ministère de la Sécurité publique, 2001). La criminalité est largement l'affaire des hommes et, conséquemment, ces derniers sont surreprésentés parmi la clientèle correctionnelle.

TABEAU II : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Sexe (Q. 3)					
Masculin	91,6	93,1	88,9	84,7	89,2
Féminin	8,4	6,9	11,1	15,3	10,8
n	358	334	596	438	1 726
État civil (Q. 49)					
Marié	5,1	8,7	12,3	11,7	9,9
Célibataire	61,0	52,0	55,5	55,6	56,0
Conjoint de fait	22,5	25,2	15,0	18,5	19,4
Divorcé ou séparé	11,0	13,5	16,0	14,2	14,0
Veuf	0,6	0,6	1,2	-	0,6
n	356	333	593	437	1 719
Langue maternelle (Q. 71)					
Français	75,6	66,7	87,6	88,2	81,2
Anglais	11,2	12,0	5,8	6,3	8,2
Autre	13,2	21,3	6,6	5,6	10,6
n	357	333	591	431	1 712
Langues parlées (Q. 72)					
Français	73,5	62,5	85,5	87,1	79,0
Français et anglais	13,5	13,8	4,7	6,0	8,6
Anglais	8,7	15,0	6,9	4,6	8,3
Autre	4,2	8,7	2,9	2,3	4,1
n	355	333	594	433	1 715
Religion (Q. 76)					
Catholique	80,5	70,5	87,8	91,5	83,9
Sans religion	9,9	11,1	7,3	3,2	7,5
Autre	6,8	14,2	3,4	3,7	6,3
Protestant	2,8	4,2	1,5	1,6	2,3
n	354	332	590	435	1 711
Pratiquant (Q. 77)					
Oui	38,8	42,1	24,1	29,4	31,8
Non	61,3	57,9	75,9	70,6	68,2
n	320	297	551	422	1 590

La majorité des sujets (56 %) sont célibataires tandis que 19,4 % des contrevenants ont répondu avoir un conjoint de fait. Seulement 9,9 % des répondants ont déclaré être mariés au moment d'être pris en charge par les services correctionnels alors que 14 % ont répondu être séparés ou divorcés. Le fait d'être veuf est plutôt rare (moins de 1 %) alors que la majorité de la clientèle, bien qu'elle vieillisse, demeure somme toute relativement jeune (près de 90 % des sujets sont âgés de moins de 50 ans).

La clientèle correctionnelle s'exprime majoritairement en français, puisque c'est la langue maternelle de plus de 80 % des répondants et la langue d'usage pour 79 % d'entre eux. Avec 8,6 % des sujets qui affirment utiliser couramment le français ou l'anglais, pas moins de 87,6 % de la clientèle peut s'exprimer dans la langue de Molière. Les anglophones représentent environ 8,3 % de la clientèle tandis que pour 4,1 % des individus, la langue d'usage n'est ni le français ni l'anglais. La clientèle en milieu fermé est significativement moins susceptible que celle en milieu ouvert d'avoir le français comme langue d'usage.

Une majorité (83,9 %) des délinquants se disent catholiques tandis que 7,5 % se disent «sans religion». Les sujets en milieu fermé ont significativement moins tendance à se dire catholiques que les sujets en milieu ouvert. Près de 2,3 % des individus sont protestants et 6,3 % affirment adhérer à une autre religion. Les autres religions les plus souvent mentionnées sont dans l'ordre l'islam, l'anglicanisme, le judaïsme et le bouddhisme. Plus des deux tiers des sujets (68 %) affirment toutefois ne pas être pratiquants en ce sens qu'ils n'observent habituellement pas les pratiques et coutumes associées à la religion mentionnée. Les prévenus et les condamnés se disent pratiquants dans une proportion significativement plus importante que les sujets en milieu ouvert.

Résumé

- Plus des deux tiers de la clientèle correctionnelle est âgée de moins de 40 ans. Mais à l'instar d'autres études qui en ont fait mention, nos résultats font état d'un vieillissement de cette clientèle.
- La clientèle correctionnelle est majoritairement composée d'hommes célibataires, d'expression française et de religion catholique.

3.2. LE PROFIL DE LA CRIMINALITÉ ET LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Comme mentionné, nous avons pu jumeler les informations contenues dans le système DACOR avec les réponses aux questions fournies lors de cette enquête. Le profil de la criminalité qui sera présenté dans les prochaines pages est donc celui des contrevenants de l'échantillon et non celui observé pour l'ensemble de la population correctionnelle. Cette différence avec l'édition de 1993 peut sembler anodine si l'on considère uniquement la présentation de données agrégées (c'est-à-dire moyennes et pourcentages) du profil de la criminalité de la clientèle. Par contre, les variations sur le plan individuel, issues du croisement des variables de carrière criminelle inscrites au dossier et des réponses au questionnaire, peuvent être particulièrement riches en enseignements sur la clientèle correctionnelle. L'arrimage de ces deux sources d'informations permet non seulement cette possibilité de croisements, mais également, d'éventuelles études de suivi de la clientèle à partir des dossiers comme l'a fait la Rand Corporation (Klein et Caggiano, 1986) à la suite de l'enquête originale menée en 1978 (Chaiken et Chaiken, 1982). Le rapport actuel ne présente qu'un portrait général de la clientèle correctionnelle du Québec. Par contre, les données recueillies auprès de la clientèle, combinées à celles extraites des dossiers correctionnels, fournissent une multitude de possibilités d'études subséquentes sur des sujets faisant l'objet de préoccupations.

3.2.1. Le délit le plus grave : actuel et passé

Le tableau suivant nous renseigne d'une part sur le délit «actuel» du client, soit le délit le plus grave à l'origine de la prise en charge actuelle et, d'autre part, sur le délit «antérieur», soit le délit le plus grave enregistré lors de la sentence précédente.

TABEAU III : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES DÉLITS COMMIS ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Délit actuel le plus grave au dossier					
Homicide	0,3	2,6	0,5	1,6	0,9
Délit sexuel	6,9	6,6	7,4	9,5	7,9
Voies de fait	17,7	21,1	28,1	17,4	22,0
Vol qualifié	5,7	3,9	1,4	3,9	3,3
Introduction par effraction	14,1	9,2	6,0	8,1	8,7
Vol	9,6	3,9	8,2	8,1	8,3
Méfait	6,0	2,6	4,6	3,0	4,4
Recel	1,2	2,6	1,7	1,4	1,5
Fraude	2,1	2,6	4,6	6,5	4,5
Stupéfiants	9,3	13,2	8,7	25,0	14,0
Mœurs	0,6	2,6	0,2	0,5	0,5
Manquement au sursis	0,6	1,3	0,3	0,2	0,4
Autres manquements	3,6	1,3	11,0	4,2	6,7
Autres	22,2	26,3	17,3	10,6	16,9
n	333	76	584	432	1 425
Premier délit antérieur le plus grave au dossier					
Homicide	0,3	0,8	0,2	1,7	0,7
Délit sexuel	7,7	4,1	9,2	7,8	7,6
Voies de fait	17,1	17,8	24,0	15,6	19,2
Vol qualifié	3,2	3,7	2,1	4,2	3,2
Introduction par effraction	13,2	11,6	9,4	8,9	10,5
Vol	9,7	7,4	8,5	9,2	8,8
Méfait	4,8	5,0	5,2	5,3	5,1
Recel	1,9	1,7	1,5	1,1	1,5
Fraude	1,9	1,2	5,0	5,6	3,8
Stupéfiants	10,0	7,4	9,2	21,5	12,2
Mœurs	0,3	0,0	0,2	0,0	0,1
Manquement au sursis	0,3	0,4	0,4	0,8	0,5
Autres manquements	4,8	8,7	9,8	4,5	7,1
Autres	24,5	30,2	15,4	13,7	19,6
n	310	242	480	358	1 390

Au sujet des délits actuels, ceux qui reviennent le plus fréquemment sont les voies de fait, pour 22,0 % de l'échantillon, suivis des infractions en matière de stupéfiants (14,0 %) et des introductions par effraction (8,7 %). Pour plus du tiers des sujets (34,1 %), le délit actuel le plus grave inscrit au dossier est un crime contre la personne (homicide, voies de fait, vol qualifié, délit sexuel). Dans le cas de l'emprisonnement avec sursis, une proportion plus importante de sujets a pour délit actuel (25,0 %) et antérieur (21,5 %) une infraction relative aux stupéfiants. Les tendances observées en ce qui a trait à la distribution des sujets selon le délit antérieur sont relativement similaires à celles observées pour le délit actuel.

3.2.2. Les antécédents judiciaires

Les contrevenants devaient mentionner à l'intervieweur s'ils avaient des antécédents judiciaires, notamment aux niveaux juvénile, adulte et fédéral. Les données du tableau IV rapportent donc la prévalence d'antécédents judiciaires juvéniles et adultes des sujets de l'échantillon. Le tiers des répondants (33,4 %) ont déclaré avoir commis un délit pour lequel ils ont été condamnés devant le Tribunal de la jeunesse. Par ailleurs, 68,7 % des sujets ont affirmé avoir des antécédents judiciaires au moment de leur prise en charge par les services correctionnels. De plus, 12,5 % des individus mentionnent avoir déjà purgé une peine fédérale.

TABEAU IV : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Antécédents juvéniles entraînant une condamnation du Tribunal de la jeunesse (Q. 91)					
Oui	38,9	35,4	31,1	30,6	33,4
Non	61,1	64,6	68,9	69,4	66,6
n	350	322	589	435	1 696
Antécédents judiciaires (dossier criminel) adultes (Q. 92)					
Oui	80,8	76,3	63,4	60,0	68,7
Non	19,2	23,7	36,6	40,0	31,3
n	354	333	588	435	1 710
Peine de détention dans un pénitencier (Q.93)					
Oui	16,8	21,4	7,3	9,3	12,5
Non	83,2	78,6	92,7	90,7	87,5
n	352	327	579	431	1 689

De façon plus spécifique, nous remarquons qu'une proportion plus grande des sujets en milieu fermé rapportent avoir des antécédents judiciaires adultes. Cette proportion se situe à 76,3 % chez les prévenus et à 80,8 % chez les condamnés tandis que ce nombre n'est que de 63,4 % pour les individus en probation et de 60,0 % pour les sujets en sursis. Cette même tendance se remarque chez les répondants qui possèdent des antécédents de sentences fédérales : 12,5 % de l'ensemble des sujets mentionnent avoir déjà purgé une peine fédérale, mais cette tendance est significativement plus élevée en milieu fermé (16,8 et 21,4 %) qu'en milieu ouvert (7,3 et 9,3 %). Ces résultats nous indiquent que les personnes en milieu fermé ont tendance à avoir un passé judiciaire généralement plus lourd que la clientèle des milieux ouverts. Mentionnons enfin que les femmes sont significativement moins enclines que les hommes à avoir des antécédents de sentences fédérales (7 % chez les femmes contre 13 % chez les hommes) et, toutes proportions gardées, elles sont significativement moins nombreuses à avoir été condamnées par un tribunal de la jeunesse (19 % chez les femmes et 35 % chez les hommes).

Résumé

- Les délits contre la personne comptent pour une bonne part des crimes actuels et passés les plus graves de la clientèle correctionnelle. Les voies de fait dominent largement cette catégorie de crimes.
- Les deux groupes en milieu ouvert présentent des profils relativement similaires en ce qui a trait aux types de délit commis.
- Les sujets en milieu ouvert présentent des dossiers judiciaires moins lourds que les sujets en milieu fermé.
- Les femmes sont moins sujettes que les hommes à déclarer des antécédents de sentences fédérales ou des condamnations au Tribunal de la jeunesse.

3.3. L'INSTRUCTION

Le tableau suivant présente les résultats d'une série de questions concernant le niveau d'instruction de la clientèle correctionnelle.

TABEAU V : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamné	Prévenus	Probation	Sursis	
Sait lire (Q. 10)					
Oui	97,8	97,0	94,8	96,3	96,2
Non	2,2	3,0	5,2	3,7	3,8
n	358	334	595	438	1 725
Sait écrire (Q. 11)					
Oui	95,5	94,6	93,9	93,4	94,3
Non	4,5	5,4	6,1	6,6	5,7
n	356	334	595	437	1 722
Sait compter (Q. 12)					
Oui	99,4	98,5	97,8	99,1	98,6
Non	0,6	1,5	2,2	0,9	1,4
n	357	334	596	438	1 725
Était encore aux études (année précédente) (Q. 13)					
Oui	8,5	8,4	10,0	10,3	9,4
Non	91,5	91,6	90,0	89,7	90,6
n	355	333	592	438	1 718
A terminé l'école au (Q. 14)					
Primaire	6,2	11,7	10,6	8,6	9,4
1 ^{er} secondaire	10,7	5,4	9,5	9,1	8,9
2 ^e secondaire	13,5	8,1	11,8	11,7	11,4
3 ^e secondaire	18,6	17,5	18,2	14,0	17,1
4 ^e secondaire	16,3	17,5	16,4	16,3	16,6
5 ^e secondaire	20,3	26,8	20,3	29,1	23,8
Cégep	10,4	8,7	9,0	7,2	8,8
Université	3,9	4,2	4,3	4,0	4,1
n	355	332	587	429	1 703

Les résultats indiquent que la très grande majorité des personnes affirme savoir lire (96,2 %), écrire (94,3 %) et compter (98,6 %). Par contre, seulement 9,4 % des individus rencontrés lors de cette enquête étaient encore aux études au cours de l'année précédant leur prise en charge par les services correctionnels.

Rares sont les personnes qui ont terminé des études postsecondaires parmi la clientèle correctionnelle. Seulement 8,8 % d'entre elles affirment avoir terminé le cégep tandis que moins de 4,1 % ont atteint un niveau universitaire. Cette proportion est significativement plus faible que celle observée pour l'ensemble de la population du Québec alors que pas moins de 42,5 % de la population a poursuivi des études postsecondaires (Pageau, Choinière, Ferland et Sauvageau, 2001). La majorité des contrevenants ont plutôt atteint le deuxième cycle du secondaire, soit les troisième (17,1 %) quatrième (16,6 %) et cinquième secondaires (23,8 %). Un pourcentage non négligeable (9,4 %) d'individus n'ont accompli que des études primaires.

3.3.1. Le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène rare parmi la clientèle correctionnelle du Québec. En effet, plus de 61,7 % des contrevenants rencontrés ont affirmé avoir déjà décroché de l'école. Notre mesure du taux de décrochage scolaire correspond au pourcentage de personnes qui ont affirmé avoir abandonné leurs études avant l'obtention du diplôme secondaire. Parmi les gens qui décrochent, c'est vers l'âge de 15 ou 16 ans que les sujets sont les plus nombreux à abandonner, soit dans 44,6 % des cas. Pour un quart des sujets (24,9 %), l'abandon survient plutôt avant l'âge de 14 ans. Notons toutefois que la majorité des contrevenants (63,5 %) ont eu l'occasion de suivre d'autres cours de formation après leur décrochage, mais les sujets soumis à une ordonnance de probation sont significativement moins nombreux que les groupes en milieu fermé à avoir répondu à cette question par l'affirmative.

TABEAU VI : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Décrochage scolaire (Q. 15)					
Oui	60,8	64,5	61,8	60,4	61,7
Non	39,2	35,5	38,2	39,6	38,3
n	357	332	592	434	1 715
Âge lors du décrochage (Q. 16)					
14 ans ou moins	29,3	19,6	25,1	25,2	24,9
15 à 16 ans	45,3	44,2	45,4	43,4	44,6
17 à 18 ans	18,1	26,8	21,4	23,8	22,4
Plus de 18 ans	7,3	9,4	8,1	7,7	8,1
n	232	224	383	286	1 125
Cours suivis après le décrochage (Q. 17)					
Oui	69,0	67,8	58,7	61,7	63,5
Non	31,0	32,2	41,3	38,3	36,5
n	232	230	383	277	1 122

Résumé

- La majorité des sujets savent lire, écrire et compter, mais peu d'entre eux atteignent un niveau de scolarité supérieur au deuxième cycle du secondaire.
- Une majorité de la clientèle correctionnelle a décroché de l'école et l'âge de l'abandon scolaire se situe généralement entre 15 et 18 ans.
- La plupart des contrevenants ont eu l'occasion de suivre des cours après le premier abandon scolaire.

3.4. L'EMPLOI

Le tableau VII présente un résumé de la situation de l'emploi ainsi que la persistance sur le marché du travail. Notons d'entrée de jeu que 18,6 % des contrevenants se considèrent inaptes au travail et que cette proportion est significativement plus élevée chez la femme (28,2 %) que chez l'homme (17,4 %). De plus, les individus sous ordonnance de probation sont significativement plus nombreux à se déclarer inaptes au travail que les prévenus et les condamnés. Quant au type d'emploi occupé, il s'agit généralement d'un emploi manuel dans les secteurs de la transformation et de l'usinage (27,7 %), de la manutention (12,7 %) et de la construction (9,2 %). Près du quart des répondants travaillent toutefois dans le secteur des services (24,3 %).

TABLEAU VII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON L'EMPLOI ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Se considère apte au travail (Q. 18)					
Oui	87,6	85,5	75,6	81,3	81,4
Non	12,4	14,5	24,4	18,8	18,6
n	354	330	589	432	1 705
Type d'emploi occupé depuis que vous êtes sur le marché du travail (Q. 19)					
Transformation, usinage	34,7	30,4	20,9	29,2	27,7
Services	21,3	23,7	24,9	26,4	24,3
Manutention, journalier	10,5	8,9	17,9	10,6	12,7
Construction	11,7	9,8	8,8	7,5	9,2
Profession libérale	4,5	4,4	6,3	4,5	5,1
Exploitation des transports	3,6	5,4	5,0	4,2	4,6
Professions du secteur primaire	3,9	4,7	4,7	2,8	4,0
Arts, littérature, musique	2,7	4,1	3,4	4,5	3,7
Vente	4,5	3,5	3,2	3,8	3,7
Direction et administration	2,1	3,5	2,0	2,6	2,4
Travail de bureau	0,6	1,6	3,0	3,8	2,4
n	334	316	559	424	1 633
Fréquence de l'emploi (Q. 20)					
Continuellement (100 %)	29,3	34,6	34,2	41,0	35,0
Régulièrement (75 à 100 %)	28,5	24,2	23,9	28,1	26,0
Plutôt régulièrement (50 à 75 %)	15,8	10,7	16,9	13,0	14,5
Occasionnellement (25 à 50 %)	13,8	18,5	13,9	9,8	13,7
A peu travaillé (0 à 25 %)	10,1	9,0	8,6	6,9	8,6
N'a jamais travaillé (0 %)	2,5	3,0	2,4	1,1	2,2
n	355	335	590	437	1 717
Raison de l'inactivité (Q. 21)					
Aucun emploi offert	21,3	17,8	27,2	24,7	23,5
Problèmes de santé	11,4	15,0	18,8	13,5	15,1
Problèmes avec la justice	16,5	18,2	8,7	14,7	13,7
Manque d'intérêt	19,7	14,5	9,3	10,0	12,8
Problèmes de consommation	9,1	10,7	7,7	5,8	8,2
Manque de formation	5,5	5,1	7,5	10,4	7,3
Aux études	2,0	1,4	3,3	2,7	2,5
Manque d'expérience	1,2	0,5	3,1	1,5	1,8
Retour à l'école	1,2	1,9	1,5	1,5	1,5
Autre	12,2	15,0	12,9	15,1	13,6
n	254	214	389	259	1 116

Une minorité des contrevenants (35 %) ont travaillé continuellement depuis qu'ils ont terminé leurs études. Autrement, ils ont tout de même travaillé de façon régulière (26 %) ou de façon plutôt régulière (14,5 %). Près du quart des personnes ont travaillé de façon sporadique ou n'ont pas travaillé du tout depuis qu'elles ont quitté l'école. Notons que les sujets en sursis sont significativement plus nombreux que les condamnés à avoir travaillé continuellement.

Nous avons par la suite demandé à la clientèle qui n'a pas travaillé continuellement de nommer la principale raison qui peut expliquer les périodes d'inactivité. Les explications le plus souvent évoquées sont respectivement le manque d'emploi (23,5 %) et les problèmes de santé (15,1 %). Suivent les problèmes avec la justice (13,7 %) et le manque d'intérêt (12,8 %). Les individus en probation sont toutefois significativement moins nombreux que les individus en milieu fermé à évoquer les démêlés avec la justice pour expliquer leurs périodes d'inactivité en emploi. Dans une moindre mesure, les problèmes de consommation (8,2 %) et le manque de formation ont également été nommés (7,3 %). Plus de 13 % des délinquants ont mentionné d'autres raisons qui ne sont pas listées dans les choix de réponse. Ces réponses sont multiples et aucune ne se démarque de façon particulière sinon quelques-unes qui ont été évoquées à plus d'une reprise : le fait de devoir élever son enfant, le travail saisonnier et la participation à des activités criminelles.

TABLEAU VIII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AU TRAVAIL ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Niveau de satisfaction des employeurs (Q. 23)					
Très satisfait	63,1	60,2	56,6	60,2	59,6
Satisfait	36,0	35,6	40,1	37,4	37,7
Peu satisfait	0,6	2,9	2,1	1,2	1,7
Insatisfait et très insatisfait	0,3	1,3	1,2	1,2	1,1
n	344	309	564	430	1 647
Congédiement (Q. 24a)					
Oui	37,6	34,0	34,5	36,9	35,7
Non	62,4	66,0	65,5	63,1	64,3
n	348	315	571	431	1 665
Si oui, raison du congédiement (Q. 24b)					
Insatisfaction de l'employeur	38,0	38,7	39,4	29,2	36,2
Manque de travail	14,1	12,6	23,6	26,3	20,3
Problèmes avec la justice	11,3	15,3	8,2	15,8	12,2
Autre	36,6	33,3	28,8	28,7	31,3
n	142	111	208	171	632
Travail au moment de la prise en charge par les services correctionnels (Q. 25)					
Oui	44,6	47,0	44,3	49,5	46,2
Non	55,4	53,0	55,7	50,5	53,8
n	354	328	578	432	1 692

Quant au niveau de satisfaction des employeurs envers la clientèle correctionnelle, le tableau VIII nous en présente le résumé, selon la perception des contrevenants eux-mêmes. Tout d'abord, très rares sont les délinquants dont les employeurs n'ont pas été très satisfaits (59,6 %) ou satisfaits (37,7 %) du rendement qu'ils fournissaient généralement. Cela n'a tout de même pas empêché plusieurs d'entre eux (35,7 %) d'être congédiés à un moment ou à un autre de leur vie. La raison du congédiement le plus souvent rapportée est l'insatisfaction de l'employeur (36,2 %). Viennent ensuite le manque de travail (20,3 %) et les démêlés avec la justice (12,2 %). Parmi les autres raisons, les problèmes de consommation, les conflits d'intérêt, les problèmes de santé, d'absentéisme ou de comportement sont dans l'ordre celles le plus souvent mentionnées.

Soulignons enfin que moins d'un contrevenant sur deux (46,2 %) avait un emploi au moment d'être pris en charge par les services correctionnels, mais cette proportion est plus élevée que celle enregistrée (37 %) en 1993. Par contre, la proportion de femmes qui avaient un emploi (29,8 %) au moment d'être prises en charge par les services correctionnels est significativement moins importante que celle observée chez les hommes (48,2 %).

Résumé

- Une majorité de la clientèle se considère apte au travail.
- Une majorité de contrevenants n'ont pas travaillé de façon continue depuis qu'ils sont sur le marché du travail, mais plusieurs ont tout de même travaillé de façon régulière.
- Bon nombre de contrevenants ont subi au moins un congédiement au cours de cette période.
- Moins de la moitié des contrevenants travaillaient au moment d'être pris en charge par les services correctionnels et cette proportion était inférieure chez les femmes.

3.5. LA SITUATION FINANCIÈRE

La section suivante s'intéresse à la situation financière des contrevenants. Une première partie fait état de leurs sources de revenus alors que la seconde présente des données concernant le niveau d'épargne et d'endettement.

3.5.1. Les sources de revenus

Les résultats présentés dans le tableau IX nous indiquent que le travail rémunéré ne constituait la principale source de revenus que pour 39 % des sujets. La deuxième plus importante source de revenus pour la clientèle correctionnelle semble être les prestations d'aide sociale. Près du tiers des sujets (33 %) en bénéficiaient au moment d'être pris en charge par les services correctionnels québécois. Dans des proportions moindres, le travail illicite (7,5 %) et les rentes (7 %) ont constitué la principale source de revenus de plusieurs sujets. Le travail au noir et l'assurance-emploi sont respectivement la principale source de revenus pour 5 et 4,2 % des sujets. Mentionnons enfin que 4,1 % des répondants ont indiqué n'avoir aucune source de revenus.

Nous avons également demandé aux sujets de révéler à combien s'élevaient selon eux leurs revenus mensuels issus de la criminalité. Notre définition des revenus illégaux inclut uniquement les gains financiers issus d'activités criminelles et ne comprenait pas l'argent découlant du travail au noir. Les résultats indiquent qu'une minorité seulement de contrevenants affirment retirer des gains de la criminalité, puisque seulement 28,7 % ont déclaré obtenir des gains mensuels illégaux supérieurs à un dollar. Cette proportion est de beaucoup inférieure à celle estimée auprès d'un échantillon de détenus américains (63,2 %) à qui la RAND avait posé une question identique (Robitaille, 2001). Notons toutefois que, en proportion, les sujets des milieux fermés sont plus nombreux à déclarer obtenir des revenus de leurs activités illicites que les répondants des milieux ouverts.

TABLEAU IX : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES REVENUS ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Principale source de revenus au moment de l'arrivée aux services correctionnels (Q. 26)					
Travail rémunéré	33,0	36,1	39,2	46,3	39,1
Aide sociale	4,3	4,9	7,3	27,4	33,0
Travail illicite	12,8	12,7	4,2	3,5	7,5
Rentes	3,4	4,9	3,6	10,6	7,0
Travail au noir	6,0	2,8	4,2	3,3	5,0
Assurance -emploi	7,4	6,2	4,2	4,0	4,2
Aucun revenu	33,0	32,4	37,4	4,7	4,1
n	351	324	577	423	1 675
Revenus mensuels illégaux (année précédente)					
Oui	41,7	36,1	19,7	24,8	28,7
Non	58,3	63,9	80,3	75,2	71,3
n	348	310	578	415	1 651
Montant des revenus mensuels illégaux (Q. 27)					
Moyenne géométrique	3370 \$	2807 \$	1479 \$	2163 \$	2413 \$
Médiane	3500 \$	3000 \$	1500 \$	1600 \$	2500 \$
n	145	112	114	103	475
Montant des revenus mensuels légaux (Q. 28)					
Moyenne géométrique	\$1144	\$1152	\$997	\$1100	\$1079
Médiane	\$1071	\$1000	\$950	\$1000	\$1000
n	311	287	558	401	1 558

Parmi les personnes qui ont déclaré obtenir des gains de leur activité criminelle, le revenu médian mensuel se situe à 2 500 \$. La moyenne géométrique² se situe, quant à elle, à un peu plus de 2 400 \$, ce qui représente approximativement un revenu annuel de près de 28 956 \$. Un tel revenu est légèrement supérieur au revenu moyen net des hommes célibataires au Canada en 1999, soit 27 062 \$ (revenu brut de 34 505 \$) (Statistique Canada, 2001). Des résultats relativement similaires ont également été observés chez les détenus américains (Robitaille, 2001).

Mais les gains criminels ne se distribuent pas également entre les individus et près du quart retirent moins de 1 000 \$ par mois tandis qu'un peu plus de la moitié obtiennent un montant égal ou inférieur au salaire net du Canadien moyen. Notons qu'une proportion non négligeable (15 %) des répondants affirment retirer de leurs activités criminelles un montant mensuel supérieur ou égal à 10 000 \$.

2. La moyenne géométrique (la racine n-ième du produit des données où n représente le nombre de cas) sert à atténuer l'effet des valeurs extrêmes lorsque la distribution des revenus présente une forte asymétrie positive.

Très peu ont des revenus légitimes élevés parmi les 1 558 contrevenants qui ont répondu à la question. Le salaire médian est de 1 000 \$ par mois, tandis que la moyenne géométrique se situe à 1 079 \$ par mois. Pour près de 90 % des répondants, les revenus légitimes sont inférieurs au salaire net du Canadien moyen mentionné précédemment.

3.5.2. Le niveau d'épargne et d'endettement

Les données du tableau X nous indiquent qu'une mince majorité de la clientèle (54,7 %) avait des dettes au moment d'être prise en charge par les services correctionnels. La clientèle en milieu ouvert est significativement plus endettée que la clientèle en milieu fermé. Alors que le taux de personnes endettées est approximativement de 45 % chez les personnes incarcérées, il est de plus de 60 % chez les individus en liberté surveillée.

TABLEAU X : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES DETTES ET LES ÉPARGNES ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Avec des dettes (Q. 29)					
Oui	45,9	44,1	60,1	62,8	54,7
Non	54,1	55,9	39,9	37,2	45,3
n	355	331	586	436	1 708
Si oui, montant des dettes (Q. 30)					
Moyenne géométrique	2721 \$	2616 \$	3852 \$	3346 \$	3271 \$
Médiane	3000 \$	3000 \$	4000 \$	4000 \$	3600 \$
n	162	148	346	273	928
Avec des épargnes (Q. 31)					
Oui	14,8	18,5	17,4	19,5	17,6
Non	85,2	81,5	82,6	80,5	82,4
n	351	325	585	431	1 692
Si oui, montant des épargnes (Q. 32)					
Moyenne géométrique	3291 \$	2463 \$	2511 \$	3246 \$	2820 \$
Médiane	4258 \$	5000 \$	3354 \$	4538 \$	4000 \$
n	46	50	97	77	269

Les personnes qui avaient des épargnes au moment d'être prises en charge par les services correctionnels font figure d'exception. En effet, seulement 17,6 % de la clientèle a déclaré avoir des sommes mises en réserve ou employées à créer du capital. Le REER, les actions en bourse, les fonds mutuels et les montants dans des paradis fiscaux étaient également inclus dans notre définition. Parmi les répondants qui ont déclaré disposer de telles économies, le montant médian était de 4 000 \$ alors que la moyenne géométrique était de 2 820 \$. Les femmes sont significativement moins susceptibles que les hommes de déclarer avoir des épargnes (18,7 % chez les hommes contre 8,7 % chez les femmes).

Résumé

- La principale source de revenus de la clientèle est le travail rémunéré, mais une importante proportion est prestataire de l'aide sociale.
- Plus du quart des répondants ont déclaré obtenir des gains financiers de leurs activités criminelles, et la moitié d'entre eux déclarent des revenus supérieurs au salaire moyen canadien.
- La très grande majorité (90 %) de la clientèle déclare des revenus légitimes inférieurs au salaire du Canadien moyen.
- Plus de la moitié des délinquants ont contracté des dettes et cette proportion est significativement plus importante chez la clientèle en milieu ouvert.
- Une minorité de la clientèle possédait des épargnes au moment d'être prise en charge et les hommes étaient significativement plus enclins que les femmes à en déclarer.

3.6. L'ADOLESCENCE

La section suivante présente les résultats des questions concernant l'adolescence de l'individu ainsi que son milieu familial. Une première série de questions trace le portrait général du milieu familial. Une deuxième série d'indicateurs s'intéresse ensuite à la dynamique de la violence dans le milieu familial. Suivent ensuite plusieurs questions relatives aux comportements antisociaux que le contrevenant a pu adopter au cours de son adolescence. Une dernière série de questions aborde la problématique des fugues et de la vie en dehors du milieu familial.

3.6.1. Le portrait de la famille

En ce qui a trait au milieu familial des individus, près de 60 % ont vécu avec leurs deux parents au cours de l'adolescence. Plus du quart des répondants viennent d'une famille monoparentale, et dans la majorité des cas (21 %), c'était la mère qui avait la garde des enfants. Les individus qui vivaient avec leur père seulement ne représentent que 5,4 % de l'échantillon. Notons que les données du recensement de 1996 situent à 15,6 % le taux de familles monoparentales au Québec (Statistique Canada, 1996). Un peu plus de 2,3 % n'étaient avec aucun de leur deux parents, tandis que 11 % vivaient dans un autre type de famille. Parmi ces «autres» situations familiales, la famille d'accueil, le centre d'accueil et les grands-parents sont, dans l'ordre, le plus souvent évoqués.

Règle générale, les relations avec les parents étaient soit très satisfaisantes du point de vue du sujet, soit simplement satisfaisantes. C'est notamment le cas de 78,8 % des répondants qui considèrent leur relation avec leur mère comme étant très satisfaisante ou satisfaisante. Les pères font un peu moins l'unanimité avec 60,7 % des sujets qui ont jugé leur relation avec lui très satisfaisante ou simplement satisfaisante. Près du quart (23,5 %) des sujets considèrent toutefois leur relation avec leur père comme insatisfaisante ou très insatisfaisante. L'insatisfaction de la relation avec la mère est beaucoup moins importante (11,2 % des sujets). Si nous transformions ces catégories en une échelle numérique variant de un à cinq en fonction du niveau plus ou moins élevé de satisfaction, les mères obtiendraient en moyenne 4,1 et les pères, 3,5.

TABLEAU XI : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA SITUATION FAMILIALE D'ORIGINE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Répartition familiale (Q. 33)					
Vivait avec les deux parents	54,5	58,0	61,9	61,8	59,6
Vivait avec la mère seulement	24,9	21,1	19,8	22,2	21,7
Vivait avec le père seulement	4,5	6,9	5,8	4,6	5,4
Ne vivait avec aucun parent	3,1	1,5	1,9	2,7	2,3
Autre	13,0	12,4	10,7	8,7	11,0
n	354	331	591	437	1 713
Relation avec le père (Q. 34)					
Très satisfaisante	27,8	32,0	30,3	33,1	30,9
Satisfaisante	28,8	31,0	29,2	30,5	29,8
Peu satisfaisante	17,2	16,4	16,0	14,2	15,9
Insatisfaisante	7,9	6,8	7,6	6,5	7,2
Très insatisfaisante	18,2	13,9	16,8	15,8	16,3
n	302	281	511	387	1 481
Relation avec la mère (Q. 35)					
Très satisfaisante	53,9	45,8	41,0	43,9	45,3
Satisfaisante	30,7	31,6	35,3	34,8	33,5
Peu satisfaisante	7,1	7,4	12,9	10,6	10,1
Insatisfaisante	3,0	7,1	2,3	5,0	4,1
Très insatisfaisante	5,4	8,1	8,5	5,8	7,1
n	336	310	564	417	1 627
Principale source de revenus des parents (Q. 43)					
Travail rémunéré	81,1	81,2	81,0	85,8	82,3
Aide sociale	13,9	10,8	14,8	11,6	13,0
Rentes (CSST, SAAQ, RRQ)	1,5	2,8	1,9	0,7	1,7
Travail au noir	1,5	2,8	0,9	0,9	1,4
Autre	2,1	2,4	1,4	0,9	1,6
n	339	325	574	422	1 660

La principale source de revenus des parents lors de l'adolescence des contrevenants était le travail rémunéré pour plus de 82,3 % des cas. Pour 13 % des ménages, c'était plutôt l'aide sociale qui permettait d'assurer la subsistance de la famille. Dans des proportions beaucoup plus marginales, on a mentionné les rentes (1,7 %), le travail au noir (1,4 %) et les autres sources de revenus (1,6 %) comme l'assurance-chômage ou un héritage.

3.6.2. La violence dans le milieu familial

Le milieu familial du tiers des sujets a été ponctué de divers épisodes de violence entre les parents ou entre les parents et les enfants. D'une part, notre définition de la violence entre les parents comprenait un des comportements suivants : l'emploi intentionnel de la force et sans consentement, une altercation ponctuelle d'actes de violence ou une menace directe à l'intégrité physique provoquant un sentiment de terreur. Le mot parents était, quant à lui, utilisé dans son sens large et incluait toute personne en situation d'autorité au sein de la famille. Plus de 15 % des contrevenants ont souvent été témoins de l'une ou l'autre de ces manifestations au cours de leur adolescence ; près de 10 % l'ont été occasionnellement, tandis qu'au moins 10 % l'ont été rarement.

TABLEAU XII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE NIVEAU DE VIOLENCE DANS LA FAMILLE D'ORIGINE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Témoign d'actes de violence entre les parents (Q. 36)					
Souvent	14,7	16,1	18,4	16,5	16,7
Occasionnellement	11,0	12,8	9,6	7,3	9,9
Rarement	12,9	12,8	9,3	11,6	11,3
Jamais	61,3	58,2	62,7	64,6	62,1
n	326	304	560	413	1 603
Témoign d'actes de violence entre les parents et les enfants (Q. 37)					
Souvent	15,6	15,5	15,2	15,8	15,5
Occasionnellement	12,0	9,8	10,7	7,9	10,1
Rarement	11,4	10,4	10,0	8,6	10,0
Jamais	61,0	64,2	64,1	67,8	64,4
n	333	316	571	419	1 639
Victime d'actes de violence de la part des parents (Q. 38)					
Souvent	15,5	19,4	15,4	16,7	16,6
Occasionnellement	8,8	9,9	11,1	7,5	9,5
Rarement	13,2	11,7	10,0	8,5	10,6
Jamais	62,5	59,0	63,5	67,3	63,4
n	341	324	570	425	1 660
Victime d'actes de violence de la part des frères /sœurs (Q. 39)					
Souvent	7,5	5,7	5,4	6,3	6,1
Occasionnellement	8,2	5,7	7,6	3,8	6,4
Rarement	5,7	6,0	9,7	7,0	7,5
Jamais	78,6	82,5	77,3	83,0	80,0
n	318	315	554	399	1 586

D'autre part, les individus qui ont été témoins de violence entre les parents ont souvent aussi été témoins de violence dirigée vers les enfants. Les comportements considérés violents entre parents et enfants demeurent sensiblement les mêmes, à la différence que nous y avons ajouté une précision supplémentaire : l'emploi intentionnel de la force doit être excessif, non raisonnable ou non nécessaire dans un contexte disciplinaire ou injustifié dans les circonstances. La clientèle qui a souvent vu de la violence entre les parents et les enfants représente 15,5 % de l'échantillon, tandis que les personnes qui en ont été témoins occasionnellement ou rarement forment dans chacun des cas 10 % de l'échantillon.

Les témoins de violence entre les parents et les enfants affirment également en avoir été victimes à la même fréquence et dans les mêmes proportions. À titre d'exemple, plus de 80 % des sujets qui ont souvent été témoins de violence entre les parents et les enfants en ont également souvent subi. Nous retrouvons donc dans des proportions comparables des sujets victimes de violence de la part des parents.

La notion de violence entre les enfants est, quant à elle, plus difficile à circonscrire. Si les comportements considérés comme violents demeurent les mêmes, les intervieweurs devaient distinguer, avec l'aide du sujet, les disputes bénignes et sans conséquences qui ont généralement lieu entre frères et sœurs et les agressions violentes. Sous réserve de l'interprétation qu'en ont fait les délinquants, plus de 80 % ont répondu ne jamais avoir été victimes de violence de la part de leur fratrie. Un peu plus de 6 % l'ont été souvent, d'autres occasionnellement dans les mêmes proportions, tandis que 7,5 % l'ont été rarement.

3.6.3. Les agressions dirigées vers les membres de la famille

Les sujets ont par la suite été questionnés sur leur rôle en tant qu'agresseur envers les divers membres de leur famille. Règle générale, les contrevenants n'ont pas fait preuve de violence envers les membres de leur famille immédiate au cours de l'adolescence. Un peu moins de 20 % des sujets ont agressé leur père, moins de 12 % ont agressé leur mère et approximativement 21 % ont agressé leurs frères ou sœurs. Dans la majorité des cas, ces gestes étaient plutôt rares aux dires des répondants.

TABLEAU XIII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES ACTES DE VIOLENCE COMMIS ENVERS LA FAMILLE D'ORIGINE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
A commis des actes de violence envers son père (Q. 40)					
Souvent	4,0	5,8	2,9	3,0	3,7
Occasionnellement	4,6	3,5	3,7	3,4	3,8
Rarement	11,7	12,3	11,6	8,9	11,0
Jamais	79,8	78,4	81,8	84,7	81,5
n	326	310	561	406	1 603
A commis des actes de violence envers sa mère (Q. 41)					
Souvent	1,5	1,9	2,6	1,7	2,0
Occasionnellement	2,3	2,8	2,3	3,1	2,6
Rarement	6,7	9,1	6,6	6,6	7,1
Jamais	89,4	86,2	88,5	88,6	88,3
n	341	319	572	422	1 654
A commis des actes de violence envers ses frères /ses sœurs (Q. 42)					
Souvent	5,0	4,1	3,5	3,0	3,8
Occasionnellement	8,5	6,6	6,6	4,5	6,4
Rarement	11,4	11,4	11,1	9,7	10,9
Jamais	75,1	77,9	78,8	82,9	78,9
n	317	317	548	403	1 585

Il est intéressant de noter que, toutes proportions gardées, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes à avoir agressé leur père, tandis que les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à avoir agressé leur mère. La différence, bien que significative, est cependant modeste. Les frères et sœurs s'agressent par ailleurs dans les mêmes proportions.

3.6.4. Les troubles de conduite à l'adolescence

Cette section présente les résultats d'une série de questions concernant des caractéristiques des troubles de conduite pour les enfants et les adolescents âgés de moins de 15 ans telles que définies par le DSM-IV. Les troubles de la conduite constituent les bases de la personnalité antisociale adulte et peuvent entraîner plusieurs conséquences négatives, notamment, des problèmes scolaires, voire l'expulsion de l'école, des difficultés d'adaptation au travail, des démêlés judiciaires, des accidents, etc. (American Psychiatric Association, 1994).

TABEAU XIV : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES COMPORTEMENTS PRATIQUÉS AVANT L'ÂGE DE 15 ANS ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Intimider, menacer ou frapper d'autres enfants (Q. 137)					
Oui	34,4	31,3	27,5	22,3	28,3
Non	65,6	68,7	72,5	77,7	71,7
n	352	332	586	435	1 705
Se bagarrer (Q. 138)					
Oui	42,5	37,8	35,9	32,2	36,7
Non	57,5	62,2	64,1	67,8	63,3
n	351	333	588	435	1 707
Blessar ou maltraiter des animaux (Q. 139)					
Oui	14,2	15,1	11,6	9,7	12,3
Non	85,8	84,9	88,4	90,3	87,7
n	353	332	588	435	1 708
Allumer un incendie volontairement (Q. 140)					
Oui	19,9	17,4	13,6	9,7	14,6
Non	80,1	82,6	86,4	90,3	85,4
n	352	333	588	434	1 707
Mentir fréquemment (Q. 141)					
Oui	50,0	45,9	41,3	38,7	43,4
Non	50,0	54,1	58,7	61,3	56,6
n	352	333	588	434	1 707
Faire l'école buissonnière (Q. 142)					
Oui	62,6	64,7	55,7	52,0	57,9
Non	37,4	35,3	44,3	48,0	42,1
n	350	331	582	433	1 696

Les résultats nous indiquent qu'un peu plus d'un sujet sur quatre (28,3 %) a, avant l'âge de 15 ans, intimidé, menacé ou frappé d'autres enfants de manière répétitive ou persistante. Plus d'un sujet sur trois (36,7 %) se bagarrait régulièrement alors qu'il était âgé de moins de 15 ans. Dans une moindre mesure, 12,3 % des sujets ont indiqué avoir fait preuve de cruauté physique envers les animaux, et 14,6 % ont affirmé avoir déjà délibérément mis le feu avec l'intention de provoquer des dégâts importants. On se doit de mentionner que pour chacun de ces quatre troubles du comportement, la proportion d'hommes qui les ont adoptés est significativement plus importante que celle observée chez les femmes.

Le mensonge à répétition a été le propre de la jeunesse de plusieurs sujets, et ce, autant chez les hommes que chez les femmes. Pas moins de 43,4 % des contrevenants indiquent que, de façon générale, ils avaient tendance à mentir souvent pour obtenir des biens, des faveurs ou se soustraire à leurs obligations. Une majorité de répondants (57,9 %) ont également mentionné avoir eu tendance à manquer souvent l'école alors qu'ils avaient moins de 15 ans.

3.6.5. Les fugues et le temps passé à l'extérieur du domicile familial

TABEAU XV : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES MOMENTS VÉCUS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE FAMILIAL LORS DE L'ADOLESCENCE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Fugues antérieures (Q. 44a)					
Oui	33,2	31,4	26,7	21,5	27,7
Non	66,8	68,6	73,3	78,5	72,3
N	355	331	591	437	1 714
Si oui, nombre de fugues (Q. 44b)					
Une fugue	30,9	28,6	30,9	28,6	29,9
Deux fugues	19,5	10,5	22,3	26,8	20,2
Trois fugues	9,8	7,6	6,9	7,1	7,8
Quatre fugues	1,6	9,5	8,0	6,3	6,4
Cinq fugues et plus	38,2	43,8	32,0	31,3	35,7
N	123	105	175	112	515
Périodes vécues à l'extérieur du domicile familial (Q. 45a)					
Oui	57,9	58,5	53,9	46,6	53,8
Non	42,1	41,5	46,1	53,4	46,2
N	347	325	575	429	1 676
Si oui, lieu d'habitation (Q. 45b)					
En appartement	26,8	31,2	27,5	31,7	29,0
En centre d'accueil	29,3	27,0	17,9	16,3	22,0
Chez un autre membre de la famille	16,6	8,5	16,9	17,3	15,2
En famille d'accueil	12,2	8,5	13,7	16,8	13,0
En foyer de groupe	4,4	5,3	2,2	2,5	3,4
Autre	10,7	19,5	21,7	15,5	17,4
N	205	189	313	202	909
Nombre de fois à l'extérieur du domicile familial (Q. 46)					
Une fois	49,5	61,5	54,1	54,4	54,7
Deux fois	13,1	13,9	12,8	10,4	12,6
Trois fois	12,1	5,3	7,9	12,4	9,3
Quatre fois	4,0	2,7	4,9	4,7	4,2
Cinq fois et plus	21,2	16,6	20,3	18,1	19,3
N	198	187	305	193	883
Durée des périodes vécues à l'extérieur du domicile familial (Q. 47)					
Moins d'un an	31,7	33,2	35,3	45,9	36,3
Entre un et deux ans	16,3	15,0	27	18,0	20,4
Entre deux et trois ans	16,8	13,4	10,7	8,8	12,2
Entre trois et quatre ans	8,9	12,8	5,5	6,2	8,0
Entre quatre et cinq ans	6,4	5,9	4,9	6,2	5,7
Plus de cinq ans	19,8	19,8	15,9	14,9	17,4
N	202	187	309	194	892

La proportion de la clientèle qui a déjà fait une fugue au cours de l'adolescence se situe à 27,7 %, soit plus d'un sujet sur quatre. Notons que ce taux est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes alors que plus d'une femme sur trois a répondu par l'affirmative à cette question. Les deux groupes de contrevenants en milieu fermé rapportent significativement plus souvent avoir fait une fugue que les sujets en sursis, mais pas plus fréquemment que les probationnaires. En ce qui a trait au nombre de fugues au cours de l'adolescence, une mince majorité des fugueurs ne l'ont fait qu'une (29,9 %) ou deux fois (20,2 %). Passé ce seuil, les épisodes semblent se multiplier à un point tel que 35,7 % des fugueurs ont répété l'expérience plus de cinq fois au cours de l'adolescence.

Si les épisodes de fugue à l'adolescence ne sont pas le fait de la majorité des contrevenants, il n'en demeure pas moins qu'une majorité (53,8 %) d'entre eux ont, à un moment ou à un autre, vécu à l'extérieur du domicile familial durant cette période. Encore une fois, les individus en sursis se distinguent des deux groupes vivant en milieu fermé avec une proportion significativement moins élevée de personnes qui affirment avoir passé du temps à l'extérieur du domicile familial au cours de l'adolescence.

Lorsqu'ils habitaient à l'extérieur du domicile familial, 29 % des sujets résidaient en appartement, tandis que 22 % ont vécu en centre d'accueil. Plus de 15,2 % des répondants ont habité chez un autre membre de la famille et 13 % ont vécu dans une famille d'accueil. Le nombre d'épisodes où les contrevenants étaient à l'extérieur du domicile familial se limite généralement à un seul pour la majorité (54,7 %). Néanmoins, un délinquant sur cinq (19,3 %) a vécu cinq fois ou plus ailleurs qu'au domicile familial. Quant à la durée approximative du temps passé à l'extérieur du domicile familial au cours de l'adolescence, elle est de moins d'un an pour 36,3 % de la clientèle et entre un et deux ans pour 20,4 %. Notons que 17,4 % des individus ont vécu la majeure partie de leur adolescence hors du domicile familial.

Résumé

- La relation entre les contrevenants et leurs parents était généralement satisfaisante pour une majorité de la clientèle.
- Plus d'un sujet sur trois a été témoin ou a vécu des épisodes de violence dans le milieu familial au cours de l'adolescence.
- Les agressions contre le père, la mère ou les frères et sœurs à l'adolescence sont, en moyenne, le fait d'un délinquant sur cinq.
- Les comportements antisociaux les plus fréquents avant l'âge de 15 ans sont, dans l'ordre, faire l'école buissonnière (57,9 %), mentir fréquemment (43,4 %), se bagarrer (36,7 %) et menacer d'autres enfants (28,3 %). La cruauté envers les animaux et les incendies volontaires demeurent des comportements relativement rares comparés aux autres.
- Un sujet sur quatre a fait au moins une fugue au cours de l'adolescence. Cette proportion est significativement plus élevée chez les femmes, mais moins chez les individus soumis à une ordonnance de sursis.
- La majorité de la clientèle a vécu une période à l'extérieur du domicile familial au cours de l'adolescence et, généralement, cette expérience a duré deux ans ou moins.

3.7. LA SITUATION CONJUGALE ET FAMILIALE

Cette section s'intéresse à la situation conjugale et familiale de la clientèle correctionnelle. D'une part, nous procéderons à une description sommaire de la situation conjugale ou amoureuse des contrevenants pour enchaîner ensuite avec la présentation des résultats d'un certain nombre d'indicateurs visant à mesurer l'occurrence de la violence conjugale. D'autre part, une deuxième série de questions s'intéressera à la dynamique familiale qui prévaut chez les individus qui déclarent avoir des enfants. Les notions particulièrement sensibles de violence et d'abus sexuels envers les enfants seront abordées par la suite.

3.7.1. La situation amoureuse ou conjugale lors de la prise en charge

Une majorité de la clientèle (59,1 %) vivait une relation conjugale ou amoureuse au moment d'être prise en charge par les services correctionnels. Pour les trois quarts des sujets qui entretenaient une telle relation, cette dernière était soit très satisfaisante ou simplement satisfaisante.

TABLEAU XVI : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA SITUATION CONJUGALE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Relation conjugale ou amoureuse au moment de l'arrivée aux services correctionnels (Q. 50)					
Oui	61,0	61,2	55,7	60,6	59,1
Non	39,0	38,8	44,3	39,4	40,9
n	346	330	58	434	1 693
Niveau de satisfaction de la relation conjugale ou amoureuse (Q. 51)					
Très satisfaisant	43,4	47,1	34,1	48,1	42,3
Satisfaisant	35,2	32,8	36,2	30,2	33,8
Peu satisfaisant	10,5	7,8	14,9	10,8	11,5
Insatisfaisant	6,8	6,4	4,1	3,4	4,9
Très insatisfaisant	4,1	5,9	10,8	7,5	7,5
n	219	204	343	268	1 034
Poursuit actuellement la relation conjugale ou amoureuse (Q. 52)					
Oui	67,3	65,3	60,8	68,0	65,0
Non	32,7	34,7	39,2	32,0	35,0
n	208	199	337	266	1 010
Cohabitation avec un(e) conjoint(e) dans une relation conjugale ou amoureuse (Q. 53a)					
Oui	87,3	85,2	82,7	83,9	84,5
Non	12,7	14,8	17,3	16,1	15,5
n	355	331	583	436	1 705
Durée de la cohabitation la plus longue avec le (la) conjoint(e) (Q. 53b)					
Moins d'un an	18,3	20,1	15,8	17,0	17,5
1 à 5 ans	34,6	33,5	28,5	26,3	30,2
5 à 10 ans	24,4	20,8	25,5	22,0	23,4
10 à 15 ans	12,2	14,4	14,2	15,6	14,2
Plus de 15 ans	10,6	11,3	16,0	19,1	14,7
n	312	284	494	377	1 467

Toutefois, un peu plus de 10 % d'entre eux étaient peu satisfaits de leur relation, tandis que 12,4 % en étaient généralement insatisfaits. Soulignons également que les individus en probation sont significativement moins nombreux que les autres à considérer «très satisfaisante» leur relation avec leur conjoint(e).

Pour bon nombre de répondants, cette relation n'a pas persisté depuis leur prise en charge par les services correctionnels. En effet, 35 % des sujets qui avaient une relation conjugale ou amoureuse au moment de la prise en charge affirment que cette relation est désormais terminée. Les femmes sont toutefois significativement plus susceptibles de conserver cette relation après leur prise en charge par les services correctionnels.

Lorsqu'on a demandé aux sujets d'indiquer s'ils avaient déjà cohabité avec un(e) conjoint(e) dans le cadre d'une relation conjugale ou amoureuse au moins une fois au cours de leur vie, près de 85 % ont répondu par l'affirmative. Pour plus de la moitié de ces personnes, la durée de la cohabitation la plus longue a dépassé cinq ans.

3.7.2. La dynamique de la violence conjugale

Pas moins de 45,8 % des répondants ont affirmé avoir déjà fait preuve de violence conjugale envers le(la) conjoint(e) au moins une fois par le passé. De ce nombre, 56,2 % se sont limités à la violence verbale, soit l'utilisation de paroles blessantes ou de menaces ayant pour conséquence d'humilier, d'inférioriser ou d'intimider la personne. À la violence verbale, 38 % des sujets ont combiné des comportements de violence physique tels que décrits dans la section précédente. Pour 5,8 % d'entre eux, la violence était strictement physique et n'a pas été verbalisée.

TABLEAU XVII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA VIOLENCE CONJUGALE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Violence envers le (la) conjoint(e)(Q. 54a)					
Oui	44,9	42,3	51,8	41,1	45,8
Non	55,1	57,7	48,2	58,9	54,2
N	332	305	541	404	1 582
Si oui, type de violence (Q. 54b)					
Verbale	60,0	57,6	51,6	59,4	56,2
Physique et verbale	34,8	35,6	43,2	34,1	38,0
Physique	5,2	6,8	5,3	6,5	5,8
N	155	132	285	170	742
Victime de violence de la part du (de la) conjoint (e) (Q. 55a)					
Oui	53,7	48,6	52,7	47,7	50,9
Non	46,3	51,4	47,3	52,3	49,1
N	341	317	565	421	1 644
Si oui, type de violence (Q. 55b)					
Physique et verbale	62,4	58,0	54,0	54,7	56,7
Verbale	26,9	24,8	35,1	34,0	31,1
Physique	10,8	17,2	10,9	11,3	12,1
N	186	157	302	203	848

Notons toutefois qu'une proportion significativement plus importante de femmes (55 %) que d'hommes (45 %) a reconnu avoir fait preuve de violence envers le (la) conjoint(e) et cette violence était physique et verbale dans 60 % des cas. Si l'on en croit les réponses fournies par les sujets dans le cadre de cette enquête, les hommes seraient moins susceptibles que les femmes de faire preuve de violence conjugale parmi la clientèle correctionnelle.

Or, plus d'un répondant sur deux (50,9 %) affirme avoir déjà été victime de violence de la part de son (sa) conjoint(e) au moins une fois par le passé, mais cette proportion est significativement plus importante chez les femmes (67 %) que chez les hommes (47 %). Une majorité (56,7 %) de contrevenants indiquent avoir été victimes à la fois de violence physique et verbale. Un peu plus de 30 % ont été victimes uniquement de violence verbale, tandis que 12,1 %, exclusivement de violence physique. En 1999, 8 % des Québécoises et 7 % des Québécois avaient affirmé avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête (Centre canadien de la statistique juridique, 2001). La violence conjugale semble donc être une problématique particulièrement aiguë chez la clientèle correctionnelle du Québec.

3.7.3. Le milieu familial actuel de la clientèle

TABLEAU XVIII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Enfants (Q. 56)					
Oui	55,1	58,7	58,5	58,1	57,7
Non	44,9	41,3	41,5	41,9	42,3
n	354	334	586	439	1 713
Si oui, combien (Q. 57)					
Un	45,2	42,8	36,1	36,1	39,2
Deux	26,4	34,5	35,0	34,1	33,0
Trois	13,2	9,8	13,9	17,6	13,9
Quatre et plus	15,2	12,9	15,0	12,2	13,9
N	197	194	346	255	992
Nombre d'enfants à votre charge (Q. 58)					
Aucun	61,7	69,5	61,2	60,1	62,6
Un	17,5	16,2	17,3	20,1	17,9
Deux	13,1	8,6	15,7	12,5	13,0
Trois	4,9	2,0	3,3	3,7	3,4
Quatre et plus	2,9	3,6	2,4	3,7	3,1
N	206	197	369	273	1 045

Les résultats présentés dans le tableau XVIII nous indiquent que plus de la moitié (57,7 %) des contrevenants ont des enfants. La majorité en ont un (39,2 %) ou deux (33,0 %). Les contrevenants ont dans des proportions similaires (13,9 %) trois enfants ou quatre enfants et plus. Notons que les femmes sont significativement plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir des enfants ; 76,1 % des contrevenantes ont un enfant alors que 55,5 % des hommes en ont.

3.7.4. La violence et les abus sexuels dans le milieu familial

Le tableau suivant présente les résultats d'une série de questions concernant l'occurrence de la violence et des abus sexuels dans le milieu familial.

Parmi la clientèle correctionnelle qui a déclaré avoir des enfants, une minorité de 11 % des sujets affirment avoir déjà fait preuve de violence envers un de leurs enfants. Cette proportion est significativement moins élevée chez le groupe de condamnés comparativement aux deux groupes en milieu ouvert, tandis qu'elle est significativement plus souvent rapportée chez les femmes (17,7 %) que chez les hommes (9,9 %). Dans plus de 63 % des cas, cette violence serait uniquement verbale, ce qui implique que des gestes de violence physique ont été posés dans 36,2 % des cas. Notons que près de 60 % des sujets qui ont posé des actes de violence envers leurs enfants ont eux-mêmes été victimes de violence de la part de leurs parents au cours de l'adolescence.

TABLEAU XIX : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES ACTES DE VIOLENCE COMMIS ET VÉCUS (INCLUANT LA VIOLENCE SEXUELLE) ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
A fait preuve d'actes de violence envers ses enfants (Q. 59a)					
Oui	3,6	6,4	16,0	13,4	11,0
Non	96,4	93,6	84,0	86,6	89,0
n	194	188	343	253	978
Si oui, de quel type de violence (Q. 59b)					
Physique	5,3	17,6	23,2	19,1	19,1
Verbale	78,9	64,7	59,4	63,8	63,8
Physique et verbale	15,8	17,6	17,4	17,0	17,1
n	19	17	69	47	152
A abusé sexuellement d'un enfant (Q. 60)					
Oui	4,5	3,0	6,5	7,1	5,6
Non	95,5	97,0	93,5	92,9	94,4
n	355	330	586	437	1 708
A abusé sexuellement de l'un de ses enfants (Q. 61)					
Oui	1,9	-	4,2	2,5	2,5
Non	98,1	100,0	95,8	97,5	97,5
n	213	205	382	279	1 079
A abusé sexuellement d'un adulte (Q. 62)					
Oui	3,7	1,8	1,5	1,8	2,1
Non	96,3	98,2	98,5	98,2	97,9
n	352	328	588	436	1 704
A été victime d'un abus sexuel (Q. 63)					
Oui	26,9	26,5	25,2	24,7	25,6
Non	73,1	73,5	74,8	75,3	74,4
n	350	328	584	434	1 696

Nous remarquons qu'une très faible proportion des sujets a déclaré avoir abusé sexuellement d'un enfant (5,6 %) au moins une fois et cette proportion baisse de plus de la moitié lorsqu'on demande au sujet d'indiquer s'il a déjà abusé sexuellement de l'un de ses propres enfants (2,5 %). Sont considérés comme des abus sexuels envers les enfants toute tentative ou forme d'atteinte à la sexualité d'un enfant de moins de 14 ans ou d'un adolescent âgé de moins de 18 ans à l'égard duquel le contrevenant est en situation d'autorité. Les abus sexuels vont des simples attouchements à l'agression sexuelle grave accompagnée de violence. L'exploitation sexuelle où l'on force ou incite un enfant à être impliqué dans des activités à caractère sexuel pour obtenir des gains financiers est également incluse dans cette définition. Notons toutefois que le caractère délicat ou compromettant des questions relatives aux abus sexuels nous incitent à la plus grande prudence quant à l'interprétation des réponses fournies.

Un nombre marginal de contrevenants (2,1 %) a indiqué avoir déjà commis un abus sexuel envers un adulte, conçu ici comme toute forme d'atteinte à la sexualité d'un adulte, sans consentement mutuel, allant des simples attouchements à l'agression sexuelle grave accompagnée de violence. Enfin, le tableau indique que le quart (25,6 %) des sujets ont déjà été eux-mêmes victimes d'abus sexuel au cours de leur vie. Cette proportion est deux fois plus élevée chez les femmes (50 %) que chez les hommes (23 %). De tels résultats sont également plus élevés que ceux observés dans la population générale. La proportion de personnes victimes d'abus sexuels varie généralement entre 10 et 17 % pour une population masculine non criminelle (Bagley, Wood et Young, 1994; Hanson et Slater, 1988; Romano et De Luca, 1996).

Résumé

- La violence conjugale est un phénomène qui a touché à un moment ou à un autre près de la moitié de la clientèle correctionnelle. Du point de vue des sujets, cette violence semble être teintée d'une certaine réciprocité puisque 85 % des conjoints violents disent également avoir été des victimes.
- Une majorité de la clientèle a des enfants, mais une petite minorité seulement dit avoir fait preuve de violence envers eux. Les femmes répondent avoir eu des gestes de violence envers leurs enfants dans une plus grande proportion que les hommes.
- D'après les réponses fournies par les répondants, l'abus sexuel d'un enfant ou d'un adulte serait des phénomènes excessivement rares parmi la clientèle correctionnelle. Le caractère compromettant de ces questions nous incite à la prudence dans l'interprétation de ces résultats.
- Un homme sur quatre et une femme sur deux disent avoir été victimes d'abus sexuel au moins une fois au cours de leur vie.

3.8. LA CITOYENNETÉ ET LES CARACTÉRISTIQUES ETHNOCULTURELLES

La prochaine série de résultats s'intéresse à plusieurs considérations relatives au statut de citoyenneté de la clientèle ainsi qu'à son origine ethnique. Un premier volet de l'analyse présente les données concernant la citoyenneté et l'immigration de la clientèle. Suivra une série de questions sur l'origine ethnique des contrevenants. Nous porterons une attention particulière à la clientèle autochtone. Enfin, une dernière sous-section abordera la question de la discrimination.

3.8.1. La citoyenneté et l'immigration

Pas moins de 92,2 % de la clientèle correctionnelle rencontrée au cours de cette enquête est née au Canada. La majorité des contrevenants qui sont nés ailleurs proviennent principalement, par ordre d'importance, des pays suivants : Haïti (20 %), États-Unis (6,9 %), Italie (5,4 %), Maroc (5,2 %), France (4,8 %), Algérie (4,4 %) et Iran (3,9 %). La clientèle en milieu fermé a significativement plus tendance à venir de l'extérieur du Canada que la clientèle du milieu ouvert. Notons que pour la grande majorité des personnes qui sont nées à l'étranger, l'arrivée au pays n'est pas un événement récent puisque 90 % d'entre eux y sont depuis plus de cinq ans.

TABLEAU XX : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION EN FONCTION DE LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Pays de naissance (Q. 64a)					
Canada	87,5	83,8	96,3	96,8	92,2
Autre	12,5	16,2	3,7	3,2	7,8
n	352	333	588	435	1 708
Si autre, le contrevenant demeure au Canada depuis : (Q. 64b)					
Moins d'un an	4,7	7,3	-	-	4,5
1 à 5 an(s)	9,3	5,5	-	-	5,2
5 à 10 ans	20,9	5,5	18,2	7,1	12,7
10 à 15 ans	16,3	14,5	13,6	21,4	15,7
Plus de 15 ans	48,8	67,3	68,2	71,4	61,9
N	43	55	22	14	134
Citoyenneté canadienne (Q. 65a)					
Oui	95,5	94,6	98,8	99,1	97,4
Non	4,5	5,4	1,2	0,9	2,6
N	355	334	592	435	1 716
Si oui, moyen d'obtention de la citoyenneté canadienne (Q. 65b)					
Naissance	92,5	88,2	97,4	97,0	94,6
Naturalisation	7,5	11,8	2,6	3,0	5,4
N	334	313	576	429	1 652
Si non, statut d'immigrant (Q. 65c)					
Résident permanent	17,6	60,7	29,4	20,0	37,5
Réfugié au sens de la convention de Genève	35,3	17,9	35,3	20,0	26,4
Revendication du statut de réfugié	29,4	21,4	11,8	20,0	20,8
Autre	17,6	-	23,5	40,0	15,3
N	17	28	17	10	72

Plus de 97 % de la clientèle a la citoyenneté canadienne, une proportion comparable (bien que légèrement supérieure) à celle observée dans l'ensemble de la population canadienne (94 %) (Statistique Canada, 1996). Plus de 94 % des contrevenants affirment avoir obtenu leur citoyenneté à la naissance, tandis que 5,4 % l'ont obtenu par naturalisation. Dans l'ensemble de la population canadienne, 82 % des citoyens canadiens le sont de naissance, tandis que 12,6 % le sont par naturalisation (Statistique Canada, 1996). Précisons que la clientèle en milieu fermé compte une proportion significativement plus élevée de sujets qui n'ont pas la citoyenneté canadienne. Les contrevenants qui n'étaient pas citoyens canadiens au moment de l'enquête devaient préciser leur statut d'immigrant. Étant donné la petite taille de ce sous-groupe de personnes, la répartition de la clientèle en fonction du statut d'immigrant et de la mesure correctionnelle est fournie uniquement à titre indicatif.

3.8.2. L'origine ethnique de la clientèle

Le pays de naissance des parents est le Canada pour un peu moins de 90 % des sujets rencontrés dans le cadre de cette enquête, et ce, autant pour la mère que pour le père. Les parents nés à l'extérieur du Canada proviennent, dans l'ordre, de l'Europe (35 %), de la région des Caraïbes (25 %), du Moyen-Orient (16 %), des États-Unis (7 %), de l'Amérique du Sud ou Centrale (6 %), de l'Afrique (6 %) et de l'Asie du Sud-Est (4 %). Une proportion significativement plus importante de la clientèle provenant des milieux fermés répond avoir un parent né à l'extérieur du Canada.

TABEAU XXI : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE PAYS DE NAISSANCE DES PARENTS ET L'APPARTENANCE À UNE MINORITÉ ETHNIQUE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Pays de naissance du père (Q. 70)					
Canada	84,7	74,3	94,3	94,9	88,6
Autre	15,3	25,7	5,7	5,1	11,4
n	353	331	593	431	1 708
Pays de naissance de la mère (Q. 69)					
Canada	86,2	75,9	95,5	94,2	89,5
Autre	13,8	24,1	4,5	5,8	10,5
n	355	328	594	432	1 709
Appartenance à une minorité ethnique (Q. 66a)					
Oui	11,4	18,6	6,3	9,6	10,6
Non	88,6	81,4	93,7	90,4	89,4
n	325	317	552	418	1 612
Si oui, groupe ou lieu d'appartenance ethnique (Q. 66b)					
Autochtones	33,3	22,4	79,2	55,0	41,5
Caraïbes	30,0	34,7	4,2	10,0	23,6
Moyen Orient /Nord de l'Afrique	13,3	12,2	8,3	15,0	12,2
Europe	13,3	14,3	4,2	5,0	10,6
Amérique du Sud/Centrale	6,7	8,2	-	-	4,9
Afrique	3,3	4,1	-	10,0	4,1
Asie du Sud-Est		4,1	4,2	5,0	3,3
n	30	49	24	20	123

Le contrevenant devait également indiquer s'il considérait appartenir à une communauté culturelle minoritaire, et ce, même s'il est né au Canada ou s'il en a obtenu la citoyenneté. On présumait que les personnes faisant partie des minorités visibles ou dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais provenaient des communautés culturelles minoritaires. Plus de 10 % de la clientèle correctionnelle y a été associée. Les communautés culturelles d'appartenance mentionnées par les répondants sont, par ordre d'importance, les communautés autochtones (41,5 %), celles provenant de la région des Caraïbes (23,6 %), celles du Moyen-Orient (12,2 %), de l'Europe (10,6 %), de l'Amérique du Sud ou Centrale (4,9 %), de l'Afrique (4,1 %) et de l'Asie du Sud-Est (3,3 %).

3.8.3. Les conflits ethniques et la discrimination

Les deux premières rubriques présentées dans le tableau suivant ne s'adressaient qu'aux personnes en détention et qui considéraient faire partie d'un groupe ethnique. La dernière s'appliquait plutôt à l'ensemble des personnes qui se jugeaient membres d'une communauté culturelle.

TABLEAU XXII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA NOTION DE DISCRIMINATION ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Victime de discrimination par les pairs en raison de la nationalité (Q. 67a)					
Oui	14,3	16,4	-	-	15,3
Non	85,7	83,6	-	-	84,7
n	77	67	-	-	144
Témoïn de conflits ethniques (Q. 67b)					
Oui	46,8	33,8	-	-	40,8
Non	53,2	66,2	-	-	59,2
n	77	65	-	-	142
Victime de discrimination de la part des employés des s.c. en raison de la nationalité (Q. 68)					
Oui	19,5	20,0	5,1	2,4	10,8
Non	80,5	80,0	94,9	97,6	89,2
n	77	75	118	82	352

Tout d'abord, les détenus issus de communautés ethniques devaient indiquer s'ils ont été victimes de gestes, de paroles ou de conduites discriminatoires de la part des autres détenus en raison de leur nationalité depuis le début de la période actuelle de détention. La grande majorité (84,7 %) affirme ne pas avoir fait l'objet d'une telle discrimination. Par contre, plus de 40,8 % disent avoir été témoins de conflits ou d'altercations ayant pour origine des considérations ethniques ou religieuses à l'intérieur des murs de la prison. Enfin, seule une minorité de la clientèle (10,8 %) s'est déclarée victime de discrimination de la part des employés des Services correctionnels. Notons toutefois que si les cas de discrimination sont relativement rares en milieu ouvert (de 2 à 5 %), ils semblent être plus fréquents en milieu fermé alors qu'une proportion significativement plus élevée de détenus affirment avoir fait l'objet de discrimination de la part des employés des services correctionnels. Les femmes ont significativement moins tendance que les hommes à se dire victimes de discrimination de la part des employés des services correctionnels.

3.8.4. La clientèle issue de communautés autochtones

Les résultats présentés dans le tableau suivant nous renseignent sur la prévalence des Autochtones et des Inuits parmi les sujets rencontrés dans le cadre de l'étude. Si la proportion de la clientèle qui se considère comme autochtone ou inuite se situe à 10,2 % des sujets de notre échantillon, ces communautés ne composaient que près de 1,2 % de la population québécoise lors du recensement de 1996 (Statistique Canada, 1996), ce qui semble nous suggérer une surreprésentation d'individus de ces nations dans la population correctionnelle du Québec.

TABEAU XXIII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA PRÉSENCE D'AUTOCHTONES ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Se considère comme Autochtone ou Inuit (Q. 73a)					
Oui	8,5	12,9	10,7	8,8	10,2
Non	91,5	87,1	89,3	91,2	89,8
n	331	319	562	419	1 631
Si oui, nation d'appartenance (Q. 73b)					
Algonquins	30,8	17,0	33,8	18,6	25,9
Montagnais	23,1	17,0	26,5	37,2	25,9
Abénaquis	12,8	12,8	14,7	11,6	13,2
Inuits	7,7	21,3	5,9	-	8,6
Hurons-Wendats	-	6,4	10,3	7,0	6,6
Cris	7,7	6,4	5,9	-	5,1
Mohawks	5,1	8,5	-	4,7	4,1
Micmacs	5,1	4,3	2,9	2,3	3,6
Attikameks	-	2,1	-	9,3	2,5
Naskapis	5,1	-	-	-	1,0
Autochtones hors Québec	2,6	4,3	-	9,3	3,6
n	39	47	68	43	197
Séjour dans une réserve (Q. 74)					
Oui	41,5	28,4	21,4	21,9	25,5
Non	58,5	71,6	78,6	78,1	74,5
n	53	67	159	105	384

Parmi ces gens, près du quart (25,9 %) appartiennent à la nation autochtone des Montagnais. Les Algonquins constituent également une proportion importante (25,9 %) des sujets autochtones rencontrés au cours des entretiens. Suivent dans l'ordre les Abénaquis (13,2 %), les Inuits (8,6 %), les Hurons-Wendats (6,6 %) et les Cris (5,1 %). Les autres groupes sont représentés dans des proportions relativement marginales. À ce sujet, il faut préciser qu'en raison du petit nombre de sujets autochtones, toute conclusion quant à la représentation de chacune des nations au sein de la clientèle correctionnelle serait hasardeuse et non souhaitable.

Mentionnons enfin que 25,5 % des répondants autochtones déclarent avoir élu domicile dans une réserve ou sur un territoire autochtone reconnu au moins une fois au cours de leur vie. Bien que cette proportion puisse sembler plus élevée chez les condamnés que pour les autres groupes, le petit nombre de sujets fait en sorte que cette différence est non significative.

Résumé

- Une petite proportion de la clientèle est née à l'extérieur du pays (moins de 8 %) et plus de 90 % d'entre elle habite le Canada depuis plus de cinq ans.
- Les répondants issus de communautés culturelles représentent approximativement 10 % de la clientèle correctionnelle. Ce sous-groupe se compose majoritairement d'autochtones, de sujets provenant de la région des Caraïbes (Haïti, Jamaïque) et du Moyen-Orient.
- La clientèle en milieu fermé compte une proportion significativement plus importante de personnes issues de communautés culturelles.
- Une proportion significativement plus importante de la clientèle issue des communautés culturelles minoritaires se dit victime de discrimination de la part des employés des services correctionnels dans les milieux fermés. Un répondant sur 5 affirme en avoir été victime en milieu fermé, tandis que cette proportion est approximativement de 1 sur 25 pour les milieux ouverts. Les femmes se disent significativement moins souvent victimes que les hommes.
- Alors qu'ils ne représentent que 1,2 % de la population québécoise, plus de 10 % des contrevenants confiés aux services correctionnels du Québec se considèrent autochtones, ce qui en ferait un groupe surreprésenté.

3.9. LE DOMICILE

Cette portion de l'enquête s'intéresse au lieu de résidence de la clientèle correctionnelle. Dans un premier temps, des données relatives au lieu du domicile seront présentées. La problématique des sans-abri sera abordée dans un deuxième temps.

3.9.1. Le lieu du domicile

On constate que plus du tiers (41,7 %) des sujets étaient établis dans un centre urbain. Les villes réputées comme faisant partie d'un centre urbain sont celles des anciens territoires de la CUM (les 28 municipalités de l'Île de Montréal) et de la CUQ (13 municipalités³), ainsi que les villes de 100 000 habitants ou plus : Laval et Longueuil⁴. Notons que plus de la moitié (56,3 et 56,4 %) des sujets en milieu fermé (prévenus et condamnés) y vivaient, pour un tiers des sujets en probation ou en sursis.

La majorité des contrevenants qui habitent un centre urbain s'y sont installés depuis plus de 15 ans. Un peu plus de 15 % y sont depuis moins de 1 an et 13,8 % depuis plus de 1 an mais moins de 5 ans. Près de 1 sujet sur 5 qui habite un centre urbain y a élu domicile depuis une période variant entre 5 et 15 ans.

Une minorité significative d'individus (13,8 %) affirme ne pas avoir de domicile fixe. Par domicile fixe, nous entendons une habitation possédant une adresse municipale et où une personne demeure ordinairement de façon légale et officielle.

3. Québec, Beauport, Sillery, Charlesbourg, Saint-Émile, Lac-Saint-Charles, Loretteville, Val-Bélair, L'Ancienne-Lorette, Sainte-Foy, Cap-Rouge, Saint-Augustin-de-Desmaures.

4. Territoire de Longueuil en juin 2001.

TABLEAU XXIV : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE LIEU DU DOMICILE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Domicile dans un centre urbain avant l'arrivée aux services correctionnels (Q. 75a)					
Oui	56,4	56,3	32,5	32,0	41,7
Non	43,6	43,8	67,5	68,0	58,3
n	330	320	570	431	1 651
Si oui, depuis quand: (Q75b)					
Moins d'un an	17,7	13,6	11,6	19,6	15,4
1 à 5 ans	15,6	13,1	15,3	10,1	13,8
5 à 10 ans	11,3	10,8	10,6	14,5	11,6
10 à 15 ans	9,1	8,0	7,9	6,5	8,0
Plus de 15 ans	46,2	54,5	54,5	49,3	51,2
N	186	176	189	138	689
Domicile fixe (Q. 78a)					
Oui	73,5	73,9	94,4	94,3	86,2
Non	26,5	26,1	5,6	5,7	13,8
n	339	329	592	436	1 696
Si oui, depuis quand : (Q. 78)					
Moins d'un an	50,4	38,1	47,7	51,0	47,5
1 à 5 ans	30,4	35,4	28,8	27,0	29,7
5 à 10 ans	9,1	11,7	8,9	6,0	8,6
10 à 15 ans	3,9	3,1	4,2	6,5	4,6
Plus de 15 ans	6,1	11,7	10,3	9,5	9,6
n	230	223	503	367	1 323

Il est toutefois important de ne pas confondre la notion de «sans domicile fixe» avec celle de «sans-abri». Une proportion importante (86,2 %) des sujets qui ont vraisemblablement un mode de vie plutôt désorganisé, souvent en raison de leur judiciarisation antérieure, déclarent ne pas avoir de domicile fixe sans pour autant se considérer comme des sans-abri. C'est notamment le cas des individus en milieu fermé qui sont significativement plus nombreux à se dire sans domicile fixe que les gens en milieu ouvert. La grande majorité des sujets (77,2 %) qui ont un domicile fixe l'habitent depuis moins de cinq ans.

3.9.2. La clientèle des sans-abri

Un peu moins de 5 % de la clientèle correctionnelle se considère comme «sans-abri». De ce nombre, 52 % affirment vouloir se sortir seuls de cette situation. Paradoxalement, 63,5 % des sans-abri affirment vouloir remédier à leur situation avec l'aide d'autres personnes ou de ressources. Qui plus est, 64 % des sujets qui disent vouloir régler ce problème, sans l'aide de personne, veulent également s'en sortir avec l'aide d'autres personnes. Ces deux questions, où la seconde est le corollaire de la première, semblent visiblement avoir été mal comprises par les sondés et les résultats laissent entrevoir des problèmes de validité apparente (Anastasi et Urbina, 1996).

TABLEAU XXV : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DE L'ITINÉRANCE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Se considère comme un sans-abri (Q. 79)					
Oui	6,9	3,7	5,7	1,4	4,7
Non	93,1	96,3	94,3	98,6	95,3
n	189	219	244	140	792
Veut s'en sortir seul (Q. 80)					
Oui	60,9	43,8	48,5	66,7	52,0
Non	39,1	56,3	51,5	33,3	48,0
n	23	16	33	3	75
Aimerait avoir de l'aide (Q. 81)					
Oui	72,7	71,4	59,4	33,3	63,5
Non	27,3	28,6	40,6	66,7	36,5
n	22	14	32	6	74
Connaît les ressources appropriées en hébergement (Q. 82)					
Oui	72,2	75,0	69,0	50,0	69,2
Non	27,8	25,0	31,0	50,0	30,8
n	18	12	29	6	65

Mentionnons enfin que 69,2 % des sans-abri affirment connaître les ressources qui offrent des services et du soutien aux personnes dans leur condition, tels l'hébergement ou de la nourriture. Le petit nombre de sans-abri nous pousse toutefois à interpréter ces résultats avec la plus grande prudence.

Résumé

- Les sujets qui ne proviennent pas d'un centre urbain constituent près de 58,3 % de l'échantillon.
- Une minorité non négligeable de sujets (13,8 %) n'ont pas de domicile fixe, tandis que près de la moitié de ceux qui ont un domicile fixe l'habitent depuis moins d'un an.
- La proportion de la clientèle qui se considère comme sans-abri est relativement faible (4,7 %) pour ne pas dire marginale.

3.10. LE RÉSEAU SOCIAL ET LES LOISIRS

Ce segment du rapport aborde certaines notions concernant le réseau social du délinquant, ses loisirs ainsi que l'apport du réseau social lors de sa prise en charge par les services correctionnels.

3.10.1. Le réseau social

Les résultats du tableau XXVI nous indiquent que plus de 86 % de la clientèle entretenait des liens significatifs d'amitié avec certaines personnes avant d'être prise en charge par les services correctionnels. De ce nombre, les trois quarts des répondants (73,3 %) considèrent que certains de leurs amis ont sur eux une influence positive. Un peu moins de la moitié des répondants (45,7 %) pensent toutefois que certains de leurs amis ont sur eux une influence plutôt négative.

TABLEAU XXVI : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON L'ENTOURAGE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Présence d'amis avant l'arrivée aux services correctionnels (Q. 84)					
Oui	85,4	86,2	84,5	89,0	86,1
Non	14,6	13,8	15,5	11,0	13,9
n	355	334	593	436	1 718
Amis ayant une influence positive (Q. 85)					
Oui	78,2	77,5	71,7	68,3	73,3
Non	21,8	22,5	28,3	31,7	26,7
N	303	289	501	388	1 481
Amis ayant une influence négative (Q. 86)					
Oui	48,7	54,9	42,0	41,5	45,7
Non	51,3	45,1	58,0	58,5	54,3
N	302	288	502	386	1 478
Amis membres d'un gang, d'un réseau organisé (Q. 87)					
Oui	28,8	27,1	14,3	13,8	19,6
Non	71,2	72,9	85,7	86,2	80,4
N	295	284	497	385	1 461
En général, votre conjoint(e) juge vos amis « corrects » (Q. 88)					
Oui	70,5	68,7	83,4	79,1	76,9
Non	29,5	31,3	16,6	20,9	23,1
n	217	211	385	301	1 114
Amis ayant des démêlés avec la justice (Q. 89)					
Oui	77,3	69,3	64,5	59,3	66,7
Non	22,7	30,7	35,5	40,7	33,3
n	300	287	493	386	1 466
Dossier judiciaire dans la famille (Q. 48)					
Oui	43,9	40,3	36,2	36,0	38,5
Non	56,1	59,7	63,8	64,0	61,5
n	351	325	580	431	1 687

Cela se conçoit aisément lorsqu'on sait que plus de 84 % des personnes qui affirment que certains de leurs amis ont une mauvaise influence sur eux ont également des amis qui ont éprouvé des difficultés avec la justice. Plus des deux tiers des répondants qui disent avoir des amis, reconnaissent que ces derniers avaient connu des problèmes avec la justice. Cette proportion est toutefois significativement moins élevée chez les femmes (50,4 %) que chez les hommes (68,5 %). Un contrevenant sur cinq (19,6 %) affirme que certains de ses amis font partie d'un gang ou d'un réseau criminel organisé. Cette proportion est d'ailleurs significativement plus importante chez les sujets en milieu fermé que chez ceux en milieu ouvert.

De plus, les répondants devaient indiquer si, d'une manière générale, le conjoint ou la conjointe trouve ses amis « corrects » (lire convenables). Près des trois quarts ont répondu par l'affirmative. Soulignons que les conjoints/conjointes des individus en milieu fermé sont significativement moins nombreux à approuver les fréquentations de leur partenaire. Enfin, plus du tiers des répondants ont un membre de leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, enfant) qui a un dossier judiciaire.

3.10.2. Les loisirs de la clientèle

TABEAU XXVII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES LOISIRS ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Loisirs du contrevenant (Q. 90)					
Sport	24,8	23,3	24,8	24,3	24,4
Télévision	13,1	16,0	23,8	21,1	19,4
Consommation (alcool, drogues)	10,8	12,1	9,3	10,2	10,4
Bar, discothèque, brasserie	9,7	10,0	8,0	7,9	8,7
Musique (en écouter ou en jouer)	5,7	5,1	5,8	5,3	5,5
Marche	7,4	4,5	4,6	3,9	5,0
Lecture	2,8	4,8	3,7	4,9	4,1
Cinéma	4,6	3,0	1,9	2,3	2,8
Bénévolat	2,0	1,5	2,4	1,9	2,0
Voyage	1,7	2,7	0,7	2,5	1,8
Parcs -- centre commercial	1,1	2,1	1,9	1,6	1,7
Billard	2,3	0,9	1,2	0,9	1,3
Autre	14,0	13,9	12,1	13,2	13,1
n	351	331	589	432	1 703

Les loisirs de la clientèle correctionnelle sont variés et nombreux. Le loisir le plus populaire est la pratique d'un sport, suivi de très près par l'écoute de la télévision. La consommation d'alcool et de drogues vient en troisième position des loisirs les plus pratiqués par la clientèle correctionnelle au moment de sa prise en charge. Dans une moindre proportion viennent ensuite la musique (5,5 %), la marche (5,0 %), la lecture (4,1 %) et le cinéma (2,8 %). Parmi les autres loisirs évoqués (13,1 %), la chasse et la pêche, la navigation dans Internet, et la participation à des groupes d'entraide sont, dans l'ordre, le plus souvent mentionnés.

3.10.3. L'apport du réseau social lors de la prise en charge

Plusieurs contrevenants (63,5 %) considèrent que de se faire conseiller et soutenir par la famille d'origine aurait été susceptible de les aider personnellement lors de leur prise en charge par les services correctionnels. C'est du moins ce que nous révèlent les résultats présentés dans le tableau XXVIII. Une majorité de contrevenants (57,9 %) auraient également apprécié recevoir une aide financière ou matérielle de la part de la famille à ce moment. Plus de la moitié des sujets rencontrés lors de cette enquête croient que de changer d'amis leur serait vraisemblablement bénéfique.

Pour régler ses problèmes, un individu peut faire appel à une multitude de personnes, de ressources spécialisées ou de groupes d'entraide. Règle générale, les sujets qui éprouvent certains problèmes se tournent vers leurs proches (45,9 %) pour tenter de les régler. Les amis contribuent également pour beaucoup (19,6 %) à la résolution des problèmes qui sont vécus par la clientèle. Les ressources spécialisées (9,1 %), les groupes d'entraide (3,7 %) et le personnel de la DGSC (2,9 %) viennent loin derrière le réseau social immédiat du délinquant.

TABLEAU XXVIII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON L'APPORT DU RÉSEAU SOCIAL ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Être conseillé et soutenu par la famille d'origine pourrait aider (Q. 134)					
Oui	70,2	67,9	59,6	60,4	63,5
Non	29,8	32,1	40,4	39,6	36,5
n	332	318	579	422	1 651
Se faire dépanner par la famille d'origine pourrait aider (Q. 135)					
Oui	62,6	65,1	55,4	52,2	57,9
Non	37,4	34,9	44,6	47,8	42,1
n	334	324	576	425	1 659
Changer d'amis pourrait aider (Q. 136)					
Oui	58,7	49,3	52,9	50,0	52,6
Non	41,3	50,7	47,1	50,0	47,4
n	317	302	556	416	1 591
Faire appel à ces personnes pourrait aider à régler vos problèmes (Q. 143)					
Vos proches	41,4	46,5	42,5	53,7	45,9
Vos ami(e)s	20,1	19,8	20,7	17,7	19,6
Des ressources spécialisées	9,6	4,4	12,0	8,3	9,1
Des groupes d'entraide	2,3	2,5	5,9	2,6	3,7
Le personnel de la DGSC	3,2	1,3	3,6	3,1	2,9
Autre	23,3	25,5	15,3	14,7	18,7
n	343	318	581	423	1 665

Notons toutefois que sur les 18,7 % qui disent faire appel à «d'autres ressources» pour tenter de régler leurs problèmes, une forte majorité des sujets a adopté une position plutôt individualiste. En effet, plusieurs ont affirmé qu'eux-mêmes (64 %) étaient les mieux placés pour se venir en aide, tandis que d'autres ont déclaré qu'ils pouvaient fort bien se débrouiller sans l'aide de personne (16,7 %). Le conjoint ou la conjointe (3,6 %) et Dieu (3,6 %) sont les autres personnes qui ont été mentionnées comme source d'aide potentielle lorsque le besoin se fait sentir.

Résumé

- Près de 14 % des sujets n'entretiennent aucun lien significatif d'amitié au moment d'être pris en charge par les services correctionnels.
- Une proportion importante de délinquants ont un membre de leur famille immédiate ou un ami qui a eu des démêlés judiciaires.
- Plusieurs sujets croient que certains de leurs amis exercent une influence négative sur eux, tandis qu'un peu plus de la moitié des sujets considèrent que de changer d'amis les aiderait vraisemblablement au moment de leur prise en charge.
- La majorité de la clientèle correctionnelle considère leur proches ou leurs amis comme étant les personnes les plus susceptibles de pouvoir les aider à régler leur difficultés.

3.11. LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Une première section présente les résultats d'une autoévaluation des problèmes de santé physique et mentale de la clientèle correctionnelle. Une série de questions tente par la suite de situer le degré de perturbation émotionnel ou psychologique qui peut affecter un individu, depuis l'atteinte bénigne à la pathologie grave qui nécessite l'hospitalisation et la prise de médicaments. Les troubles d'ordre émotionnel et psychologique doivent être considérés au sens large. Nous regroupons sous cette appellation tout problème psychologique assez sérieux pour perturber la vie quotidienne ou qui occasionne des comportements dysfonctionnels. La situation pourrait ne pas être attribuable à un trouble mental spécifique, mais qu'elle motiverait tout de même un examen ou un traitement de la part d'un professionnel. Cette section du rapport se terminera par la présentation de résultats relatifs sur la problématique du suicide.

3.11.1. L'autoévaluation de la santé physique et mentale

Le tableau XXIX présente les informations concernant l'état de santé physique et mentale tel qu'évalué par les sujets de l'échantillon. La première rubrique présente les résultats d'une autoévaluation de leur santé physique.

TABLEAU XXIX : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA PERCEPTION DE LA SANTÉ ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Évaluation de la santé physique, 1 étant « mauvaise santé » et 5 « excellente santé » (Q. 83)					
1	3,7	5,4	5,7	6,0	5,3
2	9,0	4,8	8,4	6,0	7,2
3	18,9	19,6	24,4	23,2	22,0
4	29,1	27,4	29,5	34,9	30,4
5	39,3	42,8	32,0	30,0	35,1
n	354	332	594	436	1 716
Sujets à des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 101)					
Oui	34,0	38,3	24,5	21,0	28,2
Non	66,0	61,7	75,5	79,0	71,8
n	347	329	587	433	1 696

Plus des trois quarts (87,5 %) des sujets considèrent qu'ils sont en bonne santé puisqu'ils se sont attribués un score de trois ou plus sur une échelle qui variait de un à cinq (où cinq représentait une excellente santé). Il ne semble pas y avoir de différence sur le plan de la santé physique entre les sujets des diverses mesures correctionnelles. Notons que parmi les Québécois âgés de 15 ans et plus, 17,8 % considéraient leur santé comme excellente, 34,4 % comme très bonne, 37,2 % comme bonne, 9,1 % moyenne et 1,6 % comme mauvaise, lors d'une étude menée auprès de la population en 1992-1993 (Santé Québec, 1995). Ainsi, pour 89,2 % des Québécois, l'évaluation qu'ils faisaient de leur santé physique était plutôt bonne.

En ce qui a trait à la santé mentale, les sujets devaient indiquer s'ils considéraient avoir des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique depuis le moment de leur prise en charge par les services correctionnels. Plus du quart des sujets (28,2 %) rencontrés lors de cette enquête ont répondu par l'affirmative. Les résultats indiquent que les sujets en milieu fermé sont significativement plus susceptibles que ceux en milieu ouvert de considérer souffrir d'un problème émotionnel ou psychologique.

3.11.2. Les troubles d'ordre émotionnel ou psychologique

TABLEAU XXX : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA SANTÉ MENTALE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
A reçu conseil de son entourage de consulter un professionnel pour un problème émotionnel ou psychologique (Q. 94)					
Oui	32,5	34,2	44,5	33,9	37,3
Non	67,5	65,8	55,5	66,1	62,7
n	354	333	591	436	1 714
A rencontré un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 95a)					
Oui	47,8	48,0	55,7	51,4	51,5
Non	52,2	52,0	44,3	48,6	48,5
n	347	329	582	436	1 694
A reçu un diagnostic de problème d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 95b)					
Oui	63,9	69,7	65,6	66,7	66,3
Non	36,1	30,3	34,4	33,3	33,7
n	169	155	317	225	866
Est d'accord avec le diagnostic du professionnel (Q. 96)					
Oui	83,7	74,4	80,0	84,1	80,8
Non	16,3	25,6	20,0	15,9	19,2
n	123	117	235	164	639
A des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique liés à l'alcool ou aux médicaments (Q. 97)					
Oui	46,5	51,7	36,4	54,7	45,8
Non	53,4	48,2	63,6	45,2	54,1
n	116	114	228	159	617
A déjà été hospitalisé pour des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 98)					
Oui	16,8	21,8	23,8	18,3	20,5
Non	83,2	78,2	76,2	81,7	79,5
n	352	331	584	432	1 699
Si oui, nombre d'hospitalisations (Q. 99)					
Une fois	44,6	32,9	37,9	39,3	38,3
Deux fois	15,4	28,0	19,3	23,8	21,6
Trois fois	13,8	9,8	7,9	15,5	11,1
Quatre fois	6,2	6,1	4,3	1,2	4,3
Cinq fois et plus	20,0	23,2	30,7	20,2	24,8
n	65	82	140	84	371
A reçu une médication pour des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 100)					
Oui	29,4	36,4	36,6	28,0	32,8
Non	70,6	63,6	63,4	72,0	67,2
n	354	330	585	436	1 705

Le tableau précédent présente les résultats d'une série de questions pour détecter le niveau de perturbation émotionnel ou psychologique qui peut affecter la population correctionnelle du Québec.

Tout d'abord, dans plus du tiers (37,3 %) des cas, l'entourage des sujets leur a conseillé de consulter un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique à un moment ou à un autre avant leur prise en charge par les services correctionnels. Pas moins d'un répondant sur deux (51,5 %) a effectivement déjà rencontré un professionnel pour un problème de cet ordre. Dans ces cas, un professionnel a diagnostiqué une pathologie chez plus de 66,3 % d'entre eux. Cependant, comme un certain nombre de troubles émotionnels ou psychologiques ne sont vraisemblablement jamais diagnostiqués ou rapportés, ces chiffres déjà élevés pourraient sous-estimer la situation réelle.

Bon nombre des répondants (80,8 %) qui ont reçu l'avis d'un spécialiste leur indiquant qu'ils avaient un problème émotionnel ou psychologique étaient d'accord avec cet avis. Un peu moins de la moitié (45,8 %) de ces personnes mentionnent que, de l'avis du professionnel, le problème d'ordre émotionnel ou psychologique est attribuable à la prise d'alcool, de drogues ou de médicaments.

Parmi la clientèle correctionnelle du Québec, un contrevenant sur cinq a déjà été hospitalisé ou interné dans une institution pour des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique. Si la majorité l'a été uniquement à une (38,3 %) ou deux reprises (21,6 %), un sujet sur quatre (24,8 %) a été hospitalisé ou interné pour des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique à au moins cinq reprises. Notons le tiers (32,8 %) de la clientèle correctionnelle s'est déjà fait prescrire des médicaments par un médecin ou un psychiatre pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique.

On peut relever certaines différences entre les hommes et les femmes. Une proportion significativement plus importante de femmes que d'hommes a reçu un diagnostic positif de la part d'un professionnel, s'est fait prescrire des médicaments et a été hospitalisée pour des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique.

3.11.3. La problématique du suicide

Plusieurs sujets ont envisagé sérieusement la possibilité de mettre fin à leurs jours à un moment ou à un autre de leur vie. Des pensées suicidaires ont hanté pas moins d'un contrevenant sur deux (49,6 %), ce qui en fait une problématique relativement importante comparativement à l'ensemble de la population québécoise. En effet, la présence d'idées suicidaires au cours de la vie chez les 15 ans et plus touchait 8,2 % des Québécois en 1992-1993 (Santé Québec, 1995).

Des pensées suicidaires à la tentative de suicide, il n'y a qu'un pas que plusieurs sujets ont décidé de franchir. Plus du tiers des répondants (34,4 %) ont en effet, par un geste concret, déjà attenté à leur vie ou posé un geste risquant d'entraîner leur mort à brève échéance. Notons qu'une proportion significativement plus importante de femmes (46 %) que d'hommes (32,9 %) affirme avoir déjà tenté de se suicider.

TABLEAU XXXI : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE COMPORTEMENT SUICIDAIRE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
A pensé au suicide (Q. 102)					
Oui	45,5	50,0	54,6	46,1	49,6
Non	54,5	50,0	45,4	53,9	50,4
n	352	332	590	434	1 708
A tenté de se suicider (Q. 103)					
Oui	32,1	40,0	36,5	28,8	34,4
Non	67,9	60,0	63,5	71,2	65,6
n	324	300	518	358	1 500

Résumé

- La majorité des sujets estiment être généralement en bonne santé physique.
- Les problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique sont très présents au sein de la clientèle correctionnelle du Québec, puisqu'un contrevenant sur deux a déjà consulté un professionnel pour un problème de cet ordre, un sur trois s'est fait prescrire des médicaments et un sur cinq a fait l'objet d'une hospitalisation.
- La problématique du suicide est également importante chez la clientèle alors que la moitié des délinquants ont déjà eu des pensées suicidaires et que plus du tiers ont, par un geste, tenté de mettre fin à leurs jours.

3.12. L'ALCOOL, LES DROGUES ET LES JEUX DE HASARD

La section suivante présente les résultats de l'enquête sur les thématiques de l'alcool, de la dépendance aux drogues et du jeu pathologique, des problèmes qui se retrouvent d'ailleurs à l'occasion chez une seule et même personne lorsqu'elle est jeune (Ladouceur, Vitaro et Arseneault, 1998).

3.12.1. La consommation d'alcool

Un peu moins des trois quarts (73,3 %) de l'échantillon ont affirmé avoir consommé de l'alcool au moins une fois au cours de l'année précédant leur prise en charge par les services correctionnels du Québec. Afin de bien distinguer les sujets qui s'abstiennent de boire par choix de ceux qui y sont contraints, les contrevenants qui devaient s'abstenir de consommer de l'alcool parce qu'ils étaient en détention, en probation, en cure ou en thérapie étaient invités à le mentionner. Moins de 1 % des sujets ont mentionné avoir été dans une telle situation au cours de l'année précédant leur prise en charge.

Quant à la fréquence de la consommation, le quart (25,8 %) des participants ont déclaré en avoir consommé chaque jour au cours de l'année précédant leur prise en charge par les services correctionnels québécois. Par contre, près des deux tiers (64,5 %) des sujets disent qu'ils consommaient de l'alcool moins que quelques fois par semaine au cours de cette période.

TABLEAU XXXII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Consommation d'alcool (année précédente) (Q. 104)					
Oui	73,6	74,9	74,0	71,0	73,3
Non	26,1	24,9	25,5	27,0	25,9
Interdiction de consommer	0,3	0,3	0,5	2,1	0,8
n	356	334	589	434	1 713
Nombre de consommations d'alcool, par semaine, par catégories (Q. 105a)					
Moins d'une consommation	6,5	3,2	9,5	13,1	8,6
Entre 1 et 6 consommations	29,8	34,8	30,2	33,4	31,8
Entre 7 et 13 consommations	15,6	18,2	17,7	16,6	17,1
Entre 14 et 24 consommations	9,2	7,3	6,2	6,6	7,1
25 consommations et plus	38,9	36,4	36,4	30,3	35,4
n	262	247	454	320	1 282
Fréquence de la consommation (Q. 105b)					
Tous les jours (7 fois et plus)	29,0	24,3	27,9	21,5	25,8
Plusieurs fois par semaine	10,0	8,8	9,4	10,2	9,6
Quelques fois par semaine	29,7	30,3	27,5	26,7	28,3
Une fois ou moins par semaine	16,6	17,9	21,1	24,4	20,3
Aux occasions spéciales	14,7	18,7	14,2	17,2	15,9
n	259	251	437	303	1 250
Principale sorte d'alcool consommé (Q. 106)					
Bière	79,6	79,1	84,5	82,5	81,9
Vin	5,8	6,8	4,5	10,4	6,7
Autre	14,6	14,1	11,0	7,1	11,4
n	260	249	444	308	1 261

En ce qui a trait au nombre de consommations d'alcool des sujets, 8,6 % prennent moins de 1 verre par semaine; 31,8 % entre 1 et 6 consommations et 17,1 % entre 7 et 13 consommations par semaine.

Notons que 42,5 % de la clientèle prend plus de 14 verres par semaine. Ce niveau de consommation d'alcool est supérieur à celui rapporté par la population canadienne en 1998-1999, alors que 27 % consomme moins de 1 verre par semaine, 44 %, de 1 à 6, 18 %, de 7 à 13 verres, tandis que 11 % prennent plus de 14 verres par semaine (Statistique Canada, 2001). De façon générale, la clientèle correctionnelle semble donc boire davantage que l'ensemble de la population canadienne et cette différence paraît encore plus marquée lorsqu'on considère uniquement la proportion de buveurs " excessifs ".

Enfin, la très grande majorité des sujets consomment généralement de la bière alors qu'un maigre 6,7 % se considèrent des buveurs de vin. La plupart des personnes qui ont déclaré consommer d'autres types de boisson que la bière ou le vin préfèrent les spiritueux.

3.12.2. La consommation de drogues

Les données sur les drogues nous indiquent qu'une majorité des sujets (53,7 %) déclarent avoir consommé de la drogue pendant l'année précédant leur prise en charge par les services correctionnels. À ce sujet, la clientèle en milieu fermé est significativement plus susceptible que celle en milieu ouvert d'avoir consommé de la drogue durant cette période. Mentionnons que la proportion de personnes qui ont fait usage de drogues est estimée à 6,5 % pour l'ensemble de la population québécoise (Santé et Bien-être social Canada, 1990).

TABLEAU XXXIII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA CONSOMMATION DE DROGUES ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Consommation de drogues (année précédente) (Q. 107)					
Oui	59,1	67,4	47,6	47,1	53,7
Non	40,6	32,6	52,4	52,0	46,0
Interdiction de consommer	0,3	-	-	0,9	0,3
n	350	325	588	431	1 694
Fréquence de la consommation (Q. 108)					
Tous les jours (7 fois et plus)	50,7	46,9	47,6	49,3	48,5
Plusieurs fois par semaine	11,5	18,6	15,2	11,4	14,3
Quelques fois par semaine	16,7	12,8	16,9	18,5	16,2
Une fois ou moins par semaine	11,0	9,3	10,3	7,6	9,6
Aux occasions spéciales	10,0	12,4	10,0	13,3	11,3
n	209	226	290	211	936
Principale sorte de drogue consommée (Q. 109)					
Cannabis	56,9	58,2	62,1	60,0	59,5
Cocaïne	24,2	25,5	24,6	24,9	24,8
Buvard/acide	6,6	4,1	0,7	1,5	3,0
Médicaments	1,4	1,4	4,2	2,4	2,5
Héroïne	1,4	2,7	2,5	2,9	2,4
PCP	0,9	1,4	2,5	3,9	2,2
Crack	3,8	2,3	0,4	1,0	1,7
Exctasy	1,4	1,4	0,7	1,5	1,2
Autres	3,0	3,2	2,5	2,0	2,7
n	211	220	285	205	921

Parmi les personnes qui ont déclaré faire usage de drogues, une proportion très importante (48,5 %) en consomment tous les jours. Environ 15 % en prennent respectivement plusieurs fois par semaine ou quelques fois par semaine. Seulement 11,3 % des consommateurs en font usage uniquement lors d'occasions spéciales. C'est donc dire que pour la très grande majorité des sujets, l'usage de drogues est, somme toute, plutôt fréquent.

Parmi les drogues les plus souvent consommées par les répondants, mentionnons dans l'ordre le cannabis pour la grande majorité des sujets (59,5 %), suivi de la cocaïne pour un peu moins d'un consommateur sur quatre. Dans une moindre mesure, les buvards (3,0 %), les médicaments (2,5 %), l'héroïne (2,4 %) et le PCP (2,2 %) constituent les drogues de choix d'une minorité d'individus.

Le tableau XXXIV fournit des précisions supplémentaires sur la dynamique de la toxicomanie chez la clientèle correctionnelle du Québec. Pour bon nombre de sujets de l'échantillon (58,6 %), la consommation d'alcool ou de drogues se fait généralement entre amis. Un peu moins du tiers des individus (31,5 %) affirment plutôt consommer seuls, tandis que la consommation avec le conjoint ou la conjointe semble être un phénomène plutôt rare (9,9 %).

TABEAU XXXIV : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LA PROBLÉMATIQUE DE CONSOMMATION ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
A l'habitude de consommer (Q. 111)					
Seul	29,8	33,8	32,0	30,5	31,5
Avec des amis	59,6	55,7	57,5	61,5	58,6
Avec le(la) conjoint(e)	10,6	10,5	10,6	8,0	9,9
n	312	296	510	361	1 479
Considère que sa consommation d'alcool ou de drogues est un problème (Q. 110)					
Oui	43,9	42,3	36,5	37,6	39,4
Non	56,1	57,7	63,5	62,4	60,6
n	344	319	581	407	1 651
Sa consommation a déjà nuit à son travail (Q. 112)					
Oui	39,7	39,3	37,6	32,0	36,9
Non	60,3	60,7	62,4	68,0	63,1
n	325	298	540	403	1 566
Sa consommation a déjà causé des problèmes conjugaux (Q. 113)					
Oui	53,5	50,3	47,9	43,6	48,4
Non	46,5	49,7	52,1	56,4	51,6
n	333	306	549	404	1 592
A déjà commis des délits pour payer sa consommation (Q. 114)					
Oui	36,6	34,1	26,2	30,2	30,9
Non	63,4	65,9	73,8	69,8	69,1
n	336	308	545	404	1 593
A déjà commis des délits sous l'effet de l'alcool ou de la drogue (Q. 115)					
Oui	58,9	53,7	54,1	50,1	54,0
Non	41,1	46,3	45,9	49,9	46,0
n	338	309	551	411	1 609
A déjà subi une cure de désintoxication (Q. 116)					
Oui	48,4	46,7	46,6	47,3	47,1
Non	51,6	53,3	53,4	52,7	52,9
n	335	304	552	402	1 593

La consommation de substances psychoactives peut aussi entraîner une série de problèmes supplémentaires, particulièrement lorsque la toxicomanie s'inscrit dans le cadre d'un mode de vie délinquant (Brochu, 1995). Les résultats du tableau précédent nous indiquent que plus de 39 % des sujets considèrent que leur consommation d'alcool ou de drogues constitue un problème pour eux. La consommation d'alcool ou de drogues a déjà nui au travail ou à la carrière de 36,9 % des contrevenants au moins une fois au cours de leur vie et à une relation conjugale ou amoureuse dans près de la moitié des cas (48,4 %). Et le fait de consommer avec son conjoint ne semble pas nécessairement améliorer les choses, puisque la même proportion de sujets de cette catégorie a déjà éprouvé des problèmes conjugaux liés à la consommation.

Si l'on considère le modèle économico-compulsif qui prédit une association linéaire entre la toxicomanie et les activités criminelles lucratives, bon nombre de contrevenants toxicomanes devraient avoir déjà commis un délit pour financer leur consommation. Or, comme le soutient Brochu (1995), ce modèle ne peut s'appliquer à l'ensemble des toxicomanes, mais uniquement à certains qui se révèlent dépendants d'une drogue coûteuse. Nos résultats semblent aller dans ce sens, puisqu'une majorité de sujets affirme ne jamais avoir commis de crime pour financer leur consommation. Il n'en demeure pas moins que 30,9 % de la clientèle correctionnelle avoue l'avoir fait à un moment ou à un autre de sa vie. Notons que cette proportion est particulièrement élevée chez les consommateurs de cocaïne et d'héroïne, deux substances qui se transigent à prix élevé.

La majorité des sujets (54 %) ont commis un ou plusieurs délits sous l'effet de la drogue, de l'alcool ou de médicaments au moins une fois au cours de leur vie. Une étude de Harlow (1991) citée par Brochu (1995) mentionne à ce sujet que l'alcool constituait l'une des principales substances intoxicantes des personnes incarcérées qui étaient intoxiquées au moment de commettre leur délit. Les données actuelles ne permettent toutefois pas d'apporter cette précision. Mentionnons que les hommes sont significativement plus susceptibles que les femmes de commettre un délit sous l'influence d'une substance psychoactive. Enfin, presque un sujet sur deux (47,1 %) a déjà suivi une cure de désintoxication au moins une fois au cours de sa vie, ce qui indique que les problèmes de dépendance aux drogues ou à l'alcool sont loin d'être un phénomène rare parmi la clientèle correctionnelle.

3.12.3. Les jeux de hasard

Une série de questions portait sur le degré de participation de la clientèle correctionnelle à des jeux de hasard. Reconnue comme une dépendance par l'American Psychiatric Association, la problématique du jeu pathologique fait l'objet d'une préoccupation croissante de la part des chercheurs et des décideurs. Le cadre de cette recherche permettait difficilement d'intégrer une mesure de la prévalence du nombre de joueurs pathologiques aussi précise que celle du South Oak Gambling Screen (SOGS), mais quelques réponses concernant les jeux de hasard permettent tout de même de tirer des conclusions intéressantes sur la problématique du jeu pathologique parmi la clientèle correctionnelle. Il serait souhaitable que des recherches subséquentes, qui intégreraient les mesures d'instruments reconnus pour mieux circonscrire cette problématique, soient effectuées.

Une première question touche aux types de jeux de hasard auxquels a participé la clientèle correctionnelle du Québec durant l'année précédant sa prise en charge actuelle. Celui auquel participe la plus grande proportion de contrevenants est la loterie avec près de 48,9 % des sujets qui affirment y avoir participé. Suivent les appareils de loterie vidéo dans une proportion de 27,8 %. La visite de casinos arrive en troisième position avec une proportion de 15,3 %. Dans une moindre mesure, le bingo (3,8 %), les paris illégaux (3,0 %) et les courses de chevaux (1,3 %) ont également été mentionnés.

TABLEAU XXXV : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES HABITUDES RELATIVES AUX JEUX DE HASARD ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Jeu de hasard le plus populaire (année précédente) (Q. 117)					
Loterie	42,2	31,3	54,2	58,0	48,9
Vidéopoker	36,4	35,9	25,6	19,0	27,8
Casino	17,3	24,4	11,1	13,3	15,3
Bingo	1,2	3,1	5,0	4,9	3,8
Paris illégaux	1,2	4,6	3,4	3,1	3,0
Courses de chevaux	1,7	0,8	0,8	1,8	1,3
N	173	131	262	226	792
Somme dépensée dans les jeux de hasard par semaine (année précédente)					
0 \$	40,3	54,7	44,0	37,2	43,6
1 à 10 \$	25,0	16,4	31,5	38,1	28,9
11 à 20 \$	6,7	4,3	5,0	8,0	6,0
21 à 50 \$	7,8	5,9	6,8	5,4	6,5
51 à 100 \$	5,2	3,5	3,1	2,4	3,4
Plus de 100 \$	14,9	15,2	9,6	8,9	11,6
N	268	256	457	336	1 317
Estimation des dépenses (\$) dans les jeux de hasard par semaine (année précédente) (Q. 118)					
Moyenne géométrique	27 \$	45 \$	16 \$	11 \$	19 \$
Médiane	20 \$	30 \$	10 \$	8 \$	10 \$
N	255	117	160	211	744
Proportion du revenu total hebdomadaire dépensé dans les jeux de hasard (année précédente)					
Moins de 1%	41,2	55,3	45,3	37,7	44,5
1 à 10%	39,7	25,4	37,2	46,5	37,8
11 à 25%	7,0	5,3	5,5	7,5	6,3
26 à 50%	3,9	3,3	5,3	1,3	3,6
Plus de 50%	8,2	10,7	6,7	6,9	7,8
N	257	244	433	318	1 252
Se considère comme un joueur compulsif (Q. 119)					
Oui	11,5	8,3	10,4	6,3	9,1
Non	88,5	91,7	89,6	93,9	90,9
N	269	253	433	336	1 291

Les sujets devaient par la suite révéler la somme hebdomadaire approximative qu'ils dépensaient ordinairement dans des jeux de hasard; la plupart ont indiqué ne pas dépenser une somme hebdomadaire constante. Pour plus de 43,6 % de la clientèle, la somme indiquée est zéro. Plus du quart des sujets rencontrés (28,9 %) dépensent entre 1 et 10 \$ par semaine dans des jeux de hasard. Par contre, pas moins de 11,6 % déclarent dépenser plus de 100 \$ par semaine pour l'achat ou l'utilisation de jeux de hasard. Mentionnons également que la proportion est légèrement plus élevée pour les personnes prévenues (15,2 %) et les détenus (14,9 %). Les dépenses hebdomadaires médianes des personnes qui s'adonnent aux jeux de hasard se situe à 10 \$ alors que la moyenne géométrique monte, quant à elle, à près de 19 \$. Notons que la moyenne géométrique des dépenses s'élève à 45 \$ pour les prévenus.

Comme les participants ont révélé leurs revenus licites et illicites dans le cadre de cette enquête, nous avons pu estimer la proportion des revenus totaux (légaux et illégaux)⁵ dépensés dans les jeux de hasard. Si la très grande majorité (82,3 %) des répondants qui participent à des jeux de hasard n'y investissent pas plus de 10 % de leurs revenus, une minorité significative (7,8 %) des sujets de l'échantillon ont affirmé y investir plus de 50 % de leurs revenus totaux. Enfin, pas moins de 9,1 % des clients rencontrés se considèrent comme des joueurs compulsifs.

Selon Shaffer et ses collègues (Shaffer, Hall et Vander Bilt, 1997), environ 1,1 % de la population au Canada et aux États-Unis est considérée comme ayant un problème de jeu que l'on peut qualifier de pathologique. Selon eux, la proportion des personnes ayant un problème de jeu, soit problématique ou pathologique, est de 3,9 %. Par ailleurs, au Québec, en 1996, la prévalence du jeu pathologique était généralement estimée à 2,1 % (Ladouceur, Jacques, Ferland et Giroux, 1999).

Résumé

- La consommation d'alcool est généralement plus élevée chez la clientèle correctionnelle que pour l'ensemble de la population canadienne. La proportion de personnes qui prennent plus de 14 consommations par semaine est 4 fois plus élevée parmi la clientèle correctionnelle.
- Plus de la moitié de la clientèle correctionnelle consommait de la drogue au cours de l'année précédant sa prise en charge et près du quart en prenait tous les jours.
- Les drogues les plus souvent consommées sont le cannabis et la cocaïne.
- Concernant les jeux de hasard, 11,6 % des participants y dépensent un montant hebdomadaire supérieur à 100 \$.
- Pas moins de 9,1 % des sujets se considèrent comme des joueurs compulsifs.

3.13. LES PROGRAMMES ET LES SERVICES : LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Les éléments d'information de cette section présentent le point de vue de la clientèle correctionnelle sur les programmes et les services qui sont susceptibles de l'aider personnellement au moment de sa prise en charge.

3.13.1. Les programmes

Les contrevenants devaient indiquer, parmi une liste de programmes, lesquels auraient été susceptibles de les aider personnellement lors de leur prise en charge par les services correctionnels. Un peu plus de la moitié (55,5 %) de la clientèle correctionnelle considérerait bénéfique de suivre un programme visant à améliorer les connaissances scolaires, tandis que l'apprentissage d'un métier serait apprécié dans les mêmes proportions. Les programmes de recherche d'emploi (42,2 %), d'intégration au marché du travail (50,4 %) ou ceux visant à améliorer les habitudes de travail (49,8 %) intéressent chacun près de la moitié de la clientèle. Enfin, un répondant sur deux serait également intéressé par un programme de planification budgétaire ou un cours de croissance personnelle. Notons que les sujets en milieu fermé sont significativement plus nombreux à croire à l'utilité pour eux d'un programme permettant d'améliorer les connaissances scolaires, d'un cours de croissance personnelle ou d'un programme qui viserait à conserver de bonnes habitudes de travail.

5. Les revenus totaux ont été calculés à partir d'une estimation donnée par les sujets de leurs revenus mensuels légaux et illégaux.

TABLEAU XXXVI : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LES PROGRAMMES SUSCEPTIBLES D'«AIDER» ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Programme permettant d'améliorer les connaissances scolaires (Q. 120)					
Oui	69,1	65,9	49,2	45,4	55,5
Non	30,9	34,1	50,8	54,6	44,5
n	350	314	581	432	1 677
Programme permettant d'apprendre un métier (Q. 121)					
Oui	66,3	62,5	52,7	45,6	55,5
Non	33,7	37,5	47,3	54,4	44,5
n	341	312	581	428	1 662
Programme qui faciliterait la recherche d'emploi (Q. 122)					
Oui	51,8	44,2	40,1	35,9	42,2
Non	48,2	55,8	59,9	64,1	57,8
n	336	308	578	423	1 645
Programme visant à donner et à conserver de bonnes habitudes de travail (Q. 123)					
Oui	67,6	61,8	42,5	36,6	49,8
Non	32,4	38,2	57,5	63,4	50,2
n	340	309	574	423	1 646
Programme aidant à intégrer le marché du travail (Q. 124)					
Oui	62,0	47,5	51,8	40,9	50,4
Non	38,0	52,5	48,2	59,1	49,6
n	337	303	554	403	1 597
Cours de planification budgétaire (Q. 125)					
Oui	53,0	51,0	44,2	36,9	45,4
Non	47,0	49,0	55,8	63,1	54,6
n	349	314	586	434	1 683
Cours de croissance personnelle (Q. 130)					
Oui	55,7	57,9	45,9	39,9	48,6
Non	44,3	42,1	54,1	60,1	51,4
N	350	316	586	434	1 686

3.13.2. LES SERVICES

Dans le même ordre d'idées, le questionnaire s'intéresse également à une série de services qui, du point de vue du contrevenant, sont susceptibles de l'aider personnellement lors de sa prise en charge par les services correctionnels. D'une part, nous avons demandé à la clientèle d'indiquer si un service visant à faciliter les relations conjugales ou familiales aurait été bénéfique. Une minorité de sujets ont répondu par l'affirmative (42,5 %). D'autre part, 49,4 % des clients considèrent que de joindre un groupe sportif leur aurait été bénéfique, 46 % pensent qu'un service leur faisant connaître les ressources pour leurs problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique aurait été susceptible de les aider, tandis que 58,4 % de la clientèle aurait aimé avoir accès à une personne à qui confier des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique.

TABLEAU XXXVII : REPARTITION DE LA CLIENTELE EN 2001, SELON LES SERVICES DE SOUTIEN SUSCEPTIBLES D'«AIDER» ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Services visant à améliorer les relations familiales (Q.126)					
Oui	48,3	46,2	43,4	34,3	42,5
Non	51,7	53,8	56,6	65,7	57,5
n	288	286	528	396	1 498
Participation à un groupe sportif (Q. 127)					
Oui	57,8	61,3	41,7	44,4	49,4
Non	42,2	38,7	58,3	55,6	50,6
n	351	315	585	428	1 679
Référence à un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 128)					
Oui	55,2	49,5	43,4	39,6	46,0
Non	44,8	50,5	56,6	60,4	54,0
n	337	315	569	422	1 643
Personne-ressource à qui confier ses problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 129)					
Oui	63,6	67,0	55,7	51,6	58,4
Non	36,4	33,0	44,3	48,4	41,6
n	332	309	571	405	1 617
Ressource qui aiderait à résoudre les problèmes de consommation ou de jeu (Q. 131)					
Oui	59,9	55,6	44,0	42,5	49,3
Non	40,1	44,4	56,0	57,5	50,7
n	282	239	461	308	1 290
Cure de désintoxication (Q. 132)					
Oui	37,2	46,3	31,5	33,0	35,9
Non	62,8	53,8	68,5	67,0	64,1
n	285	240	447	309	1 281
Conseil pour se sortir seul d'un problème d'alcoolisme, de toxicomanie ou de jeu pathologique (Q. 133)					
Oui	53,9	55,3	38,3	36,0	44,2
Non	46,1	44,7	61,7	64,0	55,8
n	256	228	444	289	1 217

Un peu moins de la moitié des sujets (49,3 %) auraient apprécié avoir accès à des ressources pour résoudre un problème d'alcoolisme, de toxicomanie ou de jeu compulsif. Un peu plus du tiers (35,9 %) auraient considéré comme bénéfique l'accès à une cure de désintoxication. La moitié de la clientèle aurait aussi apprécié un service visant à apprendre seul comment se sortir d'un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie.

L'uniformité des résultats entre les différents programmes et services nous laissait toutefois suspecter que la clientèle se divisait essentiellement en deux pôles : une clientèle intéressée par l'ensemble des programmes et des services par opposition à une clientèle qui y serait généralement réfractaire. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons constitué un indice pour chacun des sujets en fonction des réponses qu'il a fournies : chaque fois qu'un contrevenant manifestait son intérêt pour un programme ou un service, il recevait un score de 1. Conséquemment, nous avons créé une échelle variant de 0 à 14 en fonction de l'intérêt exprimé par la clientèle. Un sujet qui obtiendrait un score de 14 aurait un intérêt généralement élevé envers les programmes, tandis qu'un score de 0 témoignerait d'un manque d'intérêt généralisé pour l'ensemble des programmes.

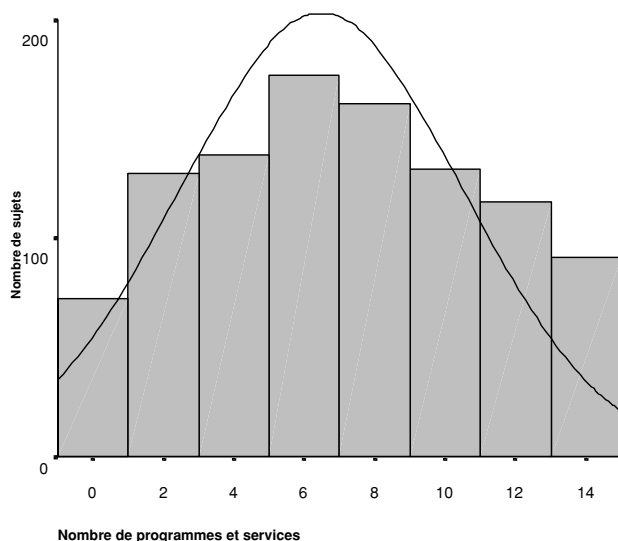


FIGURE 3 : NOMBRE DE PROGRAMMES ET SERVICES INTÉRESSANT LE CONTREVENANT

La répartition de l'échelle nous indique que l'intérêt envers les programmes et les services n'est pas polarisé. En moyenne, les délinquants considèrent que 6,5 des 14 programmes proposés leur seraient vraisemblablement utiles ou bénéfiques lors de leur prise en charge par les services correctionnels. Notons que les sujets provenant des milieux fermés s'intéressent à un nombre significativement plus important de programmes que ceux en milieu ouvert. En moyenne, la clientèle en milieu fermé s'intéresse à 7,6 programmes ou services, tandis que cette moyenne baisse à 5,7 en milieu ouvert. Cette différence de moyenne est significative ($f=54,59$ et $p<0,01$). Notons également que plus la clientèle vieillit moins elle semble considérer que des programmes et des services sont susceptibles de les aider ($r=-0,185$ et $p<0,01$). Enfin, les hommes et les femmes s'intéressent sensiblement au même nombre de programmes.

Résumé

- Règle générale, un contrevenant sur deux est intéressé à chacun des programmes et services.
- Les répondants sont généralement attirés par une variété de programmes et de services pour une moyenne d'environ 6,4 programmes chacun.
- La clientèle en milieu fermé s'intéresse en moyenne à un nombre significativement supérieur de programmes que la clientèle en milieu ouvert.

3.14. LA PRISE EN CHARGE PAR LA DGSC : L'APPRÉCIATION DE LA CLIENTÈLE

Cette dernière section du rapport s'intéresse de façon générale à la dynamique de la prise en charge et à la perception qu'en a le contrevenant. Une première série de questions porte sur l'accueil du contrevenant lorsqu'il est pris en charge par les services correctionnels, tandis qu'une deuxième série s'intéresse plutôt à son niveau général de collaboration ainsi qu'à sa connaissance des règles et des obligations relatives à sa condition. Enfin, une dernière série de questions fait état de la qualité de la relation qui prévaut entre le contrevenant et son agent correctionnel.

3.14.1. L'accueil lors de la prise en charge

TABLEAU XXXVIII : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON L'ACCUEIL LORS DE LA PRISE EN CHARGE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
A rencontré son agent (Q. 144)					
Oui	61,9	25,8	97,9	95,6	76,6
Non	38,0	74,1	2,0	4,3	23,3
n	347	306	583	434	1 670
A bâti un plan de suivi avec son agent (Q. 145)					
Oui	60,8	33,3	69,7	72,5	66,6
Non	39,2	66,7	30,3	27,5	33,4
n	227	87	580	415	1 309
Approuve le plan de suivi (Q. 146)					
Oui	70,1	65,8	91,2	90,2	86,3
Non	29,9	34,2	8,8	9,8	13,7
n	147	38	407	305	897
A reçu de l'information sur les ressources pouvant l'aider (Q. 147)					
Oui	42,9	34,8	81,0	80,2	64,2
Non	57,1	65,2	19,0	19,8	35,8
n	331	305	562	410	1 608
A bénéficié de démarches pour être dirigé vers des ressources (Q. 148)					
Oui	25,3	12,4	53,9	43,5	37,9
Non	74,7	87,6	46,1	56,5	62,1
n	296	266	527	384	1 473

Depuis leur prise en charge par les services correctionnels québécois, un peu plus des trois quarts (76,6 %) des répondants affirment avoir eu l'occasion de rencontrer leur agent. Cette proportion est significativement moins importante chez les contrevenants en milieu fermé que chez les autres. Les prévenus se distinguent de tous les autres groupes, puisqu'une grande (74,1 %) majorité n'a pas rencontré un agent. Les deux tiers des sujets ont établi un plan de suivi avec leur agent et la majorité d'entre eux (86,3 %) sont d'accord sur ce plan. La clientèle en milieu fermé est moins susceptible de bâtir un plan de suivi avec un agent et, lorsqu'elle le fait, approuve significativement moins souvent le plan proposé. Une majorité de la clientèle (64,2 %) a reçu des informations sur les ressources susceptibles de l'aider depuis sa prise en charge mais, dans une minorité de cas (37,9 %), des intervenants ont entrepris des démarches concrètes pour orienter le contrevenant vers des ressources. Ces proportions sont une fois de plus significativement moins élevées dans les milieux fermés que dans les milieux ouverts.

3.14.2. La collaboration et la connaissance des règles et des obligations

De façon générale (70,9 %), la clientèle juge utiles les démarches entreprises à son égard depuis sa prise en charge par les services correctionnels. Toutefois, la clientèle en milieu fermé semble en être significativement moins convaincue que les deux groupes en milieu ouvert.

TABLEAU XXXIX : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON LE NIVEAU DE COLLABORATION QUANT À SA SITUATION ACTUELLE ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Considère que ce qui a été fait jusqu'à maintenant est utile (Q. 149)					
Oui	56,5	49,2	83,0	81,8	70,9
Non	43,5	50,8	17,0	18,2	29,1
n	329	309	571	417	1 626
Se considère comme une personne motivée et collaboratrice (Q. 150)					
Oui	93,8	93,0	95,9	96,7	95,1
Non	6,2	7,0	4,1	3,3	4,9
n	338	314	583	425	1 660
Connait les règles et les obligations (Q. 152)					
Oui	80,8	78,4	96,2	99,5	91,9
Non	19,2	21,6	3,8	0,5	8,1
n	312	167	582	424	1 485
Connait les manquements aux règles (Q. 153)					
Oui	85,8	83,1	92,9	98,8	92,0
Non	14,2	16,9	7,1	1,2	8,0
n	317	172	580	424	1 493
Connait ses droits (Q. 154)					
Oui	58,1	63,3	87,8	90,1	79,2
Non	41,9	36,7	12,2	9,9	20,8
n	322	177	580	425	1 504
Admet que les informations recueillies sur lui sont indispensables ou utiles pour faire avancer son dossier (Q. 155)					
Oui	62,1	61,6	83,2	83,9	76,8
Non	37,9	38,4	16,8	16,1	23,2
n	290	151	567	410	1 418

Selon les sujets qui ont participé à l'enquête, la clientèle correctionnelle se composerait presque essentiellement de personnes motivées et collaboratrices, et ce, indépendamment de la mesure correctionnelle. C'est du moins la perception qu'ont d'eux-mêmes 95,1 % des contrevenants interrogés.

La très grande majorité des sujets (plus de 90 %) connaissent les règles et les obligations qu'ils doivent suivre conformément à leur situation ainsi que les conséquences que peut entraîner un manquement à ces règles. Ces règles semblent significativement mieux connues chez la clientèle en milieu ouvert que chez celle en milieu fermé.

Près de 80 % de la clientèle correctionnelle connaît ses droits et recours, en ce sens que le personnel intervenant les lui a expliqués, mais cette proportion est significativement plus élevée pour les deux groupes de sujets provenant des milieux ouverts que chez ceux des milieux fermés. Enfin, plus des trois quarts des sujets (76,8 %) considèrent, de façon générale, que les informations recueillies sur eux lors de leur prise en charge par les services correctionnels sont à la fois pertinentes et utiles pour les suites de leur dossier.

3.14.3. La relation avec l'intervenant

Si son intervenant devait se prononcer sur le niveau de collaboration et de motivation dont fait preuve le contrevenant, ce dernier considère que la réponse serait favorable dans plus de 90 % des cas. Notons toutefois que les sujets en milieu fermé sont significativement moins enclins à répondre oui que la clientèle en milieu ouvert.

TABEAU XL : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE EN 2001, SELON SA PERCEPTION DE L'AGENT CORRECTIONNEL ET LA MESURE CORRECTIONNELLE (EN %)

	Milieu fermé		Milieu ouvert		Total
	Condamnés	Prévenus	Probation	Sursis	
Est considéré par son agent comme une personne motivée et collaboratrice (Q. 151)					
Oui	76,4	84,7	94,6	94,0	90,9
Non	23,6	15,3	5,4	6,0	9,1
n	174	59	483	352	1 068
A confiance en son agent (Q. 156)					
Oui	48,4	62,7	91,7	93,6	83,0
Non	51,6	37,3	8,3	6,4	17,0
n	221	83	577	406	1 287
A le sentiment que son agent peut l'aider (Q. 157)					
Oui	56,4	61,4	88,7	90,1	81,7
Non	43,6	38,6	11,3	9,9	18,3
n	227	88	577	413	1 305
A le sentiment que son agent veut surtout le contrôler (Q. 158)					
Oui	38,9	38,4	14,9	14,4	20,4
Non	61,1	61,6	85,1	85,6	79,6
n	221	86	576	411	1 294

Il semble que, de façon générale, le contrevenant apprécie le travail de son intervenant correctionnel. C'est du moins ce que nous indiquent les résultats, où 83 % des sujets affirment avoir confiance en leur intervenant correctionnel, tandis que près de 82 % croient que les démarches entreprises visent surtout à les aider. Cette perception favorable de l'agent correctionnel est significativement plus fréquente chez les femmes que chez les hommes. Elle est toutefois significativement plus basse chez la clientèle en milieu fermé que dans les autres groupes. Seule une minorité (20,4 %) de la clientèle considère que les démarches entreprises par l'intervenant correctionnel visent surtout à la contrôler. Cette proportion est significativement plus élevée chez les hommes et en milieu fermé que chez les femmes et en milieu ouvert.

Résumé

- Règle générale, les contrevenants ont eu l'occasion de rencontrer leur intervenant correctionnel et ont bâti avec lui un plan de suivi sur lequel ils étaient d'accord. Il y a une proportion d'exceptions significativement plus importante en milieu fermé qu'en milieu ouvert.
- Si la majorité des sujets ont été informés des ressources susceptibles de les aider, une minorité d'intervenants ont entrepris des démarches concrètes pour les y diriger.
- Les contrevenants connaissent généralement les obligations et les droits relatifs à leur statut, bien que cette proportion soit moins élevée en milieu fermé qu'en milieu ouvert.
- Les contrevenants ont généralement confiance en leur agent et croient que les démarches entreprises visent à les aider. Cette perception est significativement plus fréquente chez la clientèle en milieu ouvert.

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Ce portrait de la clientèle correctionnelle du Québec donne un premier aperçu des réponses fournies par 1 726 contrevenants sous la responsabilité de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique dans le cadre d'une vaste enquête réalisée au cours de l'année 2001. Les renseignements tirés des entrevues ont été complétés par des informations sur la carrière criminelle que nous avons extraites du dossier de chacun des répondants. Il en résulte une base de données pouvant servir à atteindre maints objectifs de recherche.

Lors de la collecte des données, nous avons obtenu les renseignements recherchés de bon nombre de sujets sélectionnés pour l'étude, bien que certaines difficultés inhérentes à ce type d'exercice soient demeurées inévitables. Le refus de plusieurs contrevenants de participer à l'enquête et le haut taux d'absentéisme dans certains milieux ont nécessité des ajustements afin de minimiser les biais d'échantillonnage. Ces ajustements augmentent considérablement la précision de l'estimateur ; cependant, comme le soulignent Peterson, Chaiken, Ebener et Honig (1982), les contrevenants qui n'ont pu être rejoints au cours de cette enquête auraient pu tout de même être différents de ceux qui ont participé, sur la base d'aspects qui demeurent inconnus.

De plus, notons que les données utilisées sont des réponses fournies par la clientèle lors d'une entrevue, donc susceptibles de différer en tout ou en partie de la réalité, particulièrement si les thématiques abordées sont de nature délicate ou si elles sont éloignées dans le temps. En dépit de ces limites, l'enquête auprès de la clientèle correctionnelle est actuellement l'un des moyens parmi les plus efficaces qui permet de l'étudier, de la comprendre et d'orienter les politiques correctionnelles en conséquence.

Synthèse des résultats

L'analyse des données de cette enquête auprès de la clientèle correctionnelle du Québec fait ressortir un certain nombre de tendances dont voici les plus importantes.

- Les caractéristiques sociodémographiques

La clientèle correctionnelle se compose d'une très grande majorité (plus de 90 %) d'hommes. La plus grande partie est francophone ou s'exprime couramment en français (87 %). Un peu plus de la moitié est célibataire et les deux tiers sont âgés de moins de 40 ans. La majorité est catholique (84 %), mais seulement un tiers des répondants se disent pratiquants. Les autres religions sont représentées par une minorité d'individus (8,6 %), et 7,5 % se déclarent sans religion. Les résultats font état du vieillissement de la population correctionnelle (l'âge moyen est passé de 31,4 ans en 1993 à 35,0 ans en 2001).

- Le profil de la criminalité et les antécédents judiciaires

Les données sur la criminalité puisées dans les dossiers des sujets révèlent que les délits contre la personne comptent pour plus du tiers de la criminalité à l'origine de la prise en charge actuelle. Il existe peu de différence entre les groupes quant à la nature du délit à l'origine de la condamnation actuelle. Par contre, les sujets en milieu ouvert présentent généralement un dossier d'antécédents moins lourd que ceux qui vivent en milieu fermé.

- L'instruction

La presque totalité de la clientèle correctionnelle sait lire, écrire et compter, mais une minorité seulement (37 %) a persévéré dans ses études au moins jusqu'à la fin du niveau secondaire. La majorité de la clientèle a donc décroché, généralement entre 15 et 18 ans. La plupart des contrevenants ont eu l'occasion de suivre des cours après ce décrochage.

- L'emploi

Si la majorité de la clientèle se considère apte au travail (81 %), seulement une minorité (46,2 %) occupait un emploi lors de la prise en charge par les services correctionnels. La plupart des contrevenants (61 %) mentionnent toutefois avoir travaillé de façon continue ou régulièrement depuis qu'ils sont sur le marché de l'emploi. Les raisons le plus souvent mentionnées pour ne pas avoir été continuellement occupé sont, dans l'ordre, le manque de travail, les problèmes de santé, les démêlés avec la justice ou tout simplement le manque d'intérêt. Très rares sont les délinquants dont les employeurs n'ont pas été soit très satisfaits (59,6 %) ou satisfaits (37,7 %) du rendement qu'ils fournissaient. Cela n'a tout de même pas empêché plusieurs d'entre eux (35,7 %) d'être congédiés à un moment ou à un autre de leur vie. La raison du congédiement la plus souvent rapportée est l'insatisfaction de l'employeur (36,2 %) ; viennent ensuite le manque de travail (20,3 %) et les démêlés avec la justice (12,2 %).

- La situation financière

La principale source de revenus de la clientèle est le travail rémunéré, mais une importante proportion de la clientèle est prestataire de l'aide sociale. Plus du quart des répondants ont déclaré obtenir des gains financiers de leurs activités criminelles, et la moitié d'entre eux ont déclaré des revenus supérieurs au salaire moyen canadien. Par contre, la très grande majorité (90 %) de la clientèle déclare des revenus légitimes inférieurs au salaire du Canadien moyen. Ajoutons que les sujets en milieu fermé sont plus susceptibles que les sujets en milieu ouvert de déclarer des gains criminels. Plus de la moitié des délinquants ont contracté des dettes, et cette proportion est significativement plus importante chez la clientèle en milieu ouvert que chez celle en milieu fermé. Une minorité possédait des épargnes au moment de la prise en charge, et les hommes ont été significativement plus enclins que les femmes à en déclarer.

- L'adolescence

Plusieurs sujets (27,7 %) ont fait au moins une fugue au cours de leur adolescence. Cette proportion est significativement plus élevée chez les femmes que chez les hommes, mais moins forte chez les individus soumis à une ordonnance de sursis que dans les autres groupes. La majorité de la clientèle a vécu une période à l'extérieur du domicile familial au cours de l'adolescence et, généralement, cette expérience a duré deux ans ou moins.

- La situation conjugale et familiale

La majorité des participants (60 %) entretenaient une relation conjugale ou amoureuse au moment d'être pris en charge par les services correctionnels, mais cette relation n'a persisté que pour un sur trois. L'étude démontre que la violence (verbale et physique) entre les conjoints est particulièrement fréquente chez la clientèle correctionnelle. Si la moitié des délinquants affirment avoir déjà fait preuve de violence envers leur conjoint ou conjointe, plus de 50 % disent aussi avoir été des victimes. La plus grande partie de la clientèle a des enfants, mais une petite minorité seulement dit avoir fait preuve de violence envers eux, et cette violence serait généralement verbale. Les femmes répondent avoir eu des gestes de violence envers leurs enfants dans une plus grande proportion que les hommes. Quant à l'abus sexuel, un homme sur quatre et une femme sur deux disent en avoir été victimes. Mais selon les réponses fournies par les participants, eux-mêmes n'auraient que très rarement abusé sexuellement d'un enfant ou d'un adulte.

- La citoyenneté et les caractéristiques ethnoculturelles

Pas moins de 92,2 % des personnes rencontrées au cours de cette enquête sont nées au Canada. La majorité des contrevenants qui sont nés ailleurs proviennent principalement par ordre d'importance des pays suivants : Haïti (20 %), États-Unis (6,9 %), Italie (5,4 %), Maroc (5,2 %), France (4,8 %), Algérie (4,4 %) et Iran (3,9 %). Si une petite minorité de la clientèle est née à l'extérieur du pays, la très grande majorité (90 %) habite le Canada depuis plus de cinq ans. Les répondants provenant de communautés culturelles représentent approximativement 10 % de la clientèle correctionnelle. Par rapport à celle des milieux ouverts, la clientèle en milieu fermé compte une proportion significativement plus importante de personnes provenant de communautés culturelles. Une part significativement plus importante de cette clientèle se dit victime de discrimination de la part des employés des services correctionnels, comparativement à la situation en milieu ouvert. Quant aux autochtones, qui ne représentent que 1,2 % de la population québécoise, ils forment un groupe surreprésenté, puisque plus de 10 % des contrevenants confiés aux services correctionnels du Québec se considèrent comme autochtones.

- Le domicile

Les données de l'étude sur le lieu du domicile suggèrent que plus du tiers (41,7 %) des sujets étaient établis dans un centre urbain. Ajoutons que la majorité des contrevenants qui habitent un centre urbain y sont installés depuis plus de 15 ans. Une minorité importante d'individus (13,8 %) affirme ne pas avoir de domicile fixe, tandis qu'un peu moins de 5 % des répondants considéraient être des sans-abri avant leur prise en charge par les services correctionnels du Québec.

- Le réseau social et les loisirs

Par ailleurs, l'observation du réseau social des sujets vient confirmer qu'une proportion importante de délinquants a un membre de sa famille immédiate ou un ami qui a eu des démêlés judiciaires. Plusieurs rapportent aussi que certains de leurs amis ont des démêlés avec la justice ou font partie d'un gang ou d'un réseau organisé de criminels. Ces particularités semblent davantage marquées chez les sujets en milieu fermé que chez ceux en milieu ouvert. Enfin, plus de 45 % des contrevenants estiment que certains de leurs amis exercent une influence négative sur eux, tandis qu'un peu plus de la moitié des sujets considèrent que changer d'amis les aiderait vraisemblablement au moment de leur prise en charge. Quant aux loisirs des délinquants, ils sont variés et plutôt communs, mis à part le fait qu'un délinquant sur dix affirme avoir pour principal loisir la consommation d'alcool ou de drogues.

- La santé physique et mentale

Plus des trois quarts (87,5 %) des sujets considèrent qu'ils sont en bonne santé, puisqu'ils se sont attribué un score de trois ou plus sur une échelle qui variait de un à cinq (cinq représentait une excellente santé). Il ne semble pas y avoir de différence sur le plan de la santé physique entre les sujets des divers statuts correctionnels. Les problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique sont par contre très présents au sein de la clientèle correctionnelle du Québec, puisqu'un contrevenant sur deux a déjà consulté un professionnel pour un problème de cet ordre, un sur trois s'est fait prescrire des médicaments et un sur cinq a fait l'objet d'une hospitalisation. Enfin, des pensées suicidaires ont hanté pas moins d'un contrevenant sur deux (49,6 %), tandis que 34,4 % des participants ont posé un geste concret pour mettre fin à leurs jours au moins une fois au cours de leur vie. Le suicide est donc une problématique particulièrement présente.

- L'alcool, les drogues et les jeux de hasard

Par ailleurs, l'étude permet de constater que les sujets de l'échantillon sont nombreux à présenter un problème de consommation fréquente d'alcool et de drogues. Plus de la moitié de la clientèle correctionnelle recourait à une drogue au cours de l'année précédant sa prise en charge et près du quart en prenait tous les jours. Les drogues le plus souvent consommées sont le cannabis et la cocaïne. Cette problématique semble d'autant plus présente que près de la moitié des sujets ont affirmé avoir déjà entrepris un traitement au cours de leur vie. Dans l'ensemble, les personnes des différentes mesures correctionnelles présentent un profil très similaire quant à la consommation d'alcool et de drogues.

Concernant les jeux de hasard, les résultats indiquent qu'une majorité de sujets y participent occasionnellement et que la plupart d'entre eux y investissent moins de 10 \$ par semaine. Toutefois, une minorité des participants y dépensent un montant hebdomadaire supérieur à 100 \$, et 9,1 % se considèrent comme des joueurs compulsifs.

- Les programmes et les services : les besoins de la clientèle

Environ un contrevenant sur deux s'intéresse à chacun des programmes et services proposés. Les répondants sont généralement attirés par une variété de programmes et de services, pour une moyenne d'environ 6,4 programmes chacun. En moyenne, la clientèle des milieux fermés s'intéresse à un nombre significativement supérieur de programmes que celle des milieux ouverts.

- La prise en charge par la DGSC : l'appréciation de la clientèle

Règle générale, les contrevenants ont eu l'occasion de rencontrer leur intervenant correctionnel et ont établi avec lui un plan de suivi avec lequel ils étaient d'accord. Il y a une proportion d'exceptions significativement plus importante en milieu fermé qu'en milieu ouvert. Si la majorité des sujets ont été informés des ressources susceptibles de les aider, peu d'intervenants ont entrepris des démarches concrètes pour les y diriger. Les contrevenants connaissent généralement les obligations et les droits relatifs à leur statut, bien que cette proportion soit moins élevée en milieu fermé qu'en milieu ouvert. Les contrevenants ont généralement confiance en leur agent et croient que les démarches entreprises visent à les aider. Cette perception est significativement plus fréquente chez la clientèle en milieu ouvert que chez celle des milieux fermés.

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES MESURES CORRECTIONNELLES

À l'instar des conclusions tirées en 1993, les résultats de l'étude suggèrent beaucoup d'homogénéité parmi la clientèle et peu de différences d'un groupe à l'autre de contrevenants assujettis aux différentes mesures correctionnelles. Lorsqu'on observe des distinctions, elles opposent généralement les individus en milieu ouvert et ceux des milieux fermés. De plus, les différences notées entre les sujets provenant de ces deux milieux se recoupent et s'expliquent probablement par un nombre limité de causes communes.

Par exemple, nous avons rencontré, en milieu fermé, une proportion significativement plus importante de contrevenants qui ne sont pas nés au Canada ou qui se considèrent comme appartenant à une minorité ethnique. Par conséquent, il est peu surprenant que l'on trouve également dans le milieu fermé une plus grande proportion de personnes qui n'ont pas le français comme langue d'usage, qui ne sont pas de religion catholique ou dont les parents ne sont pas nés au Canada. Le fait qu'il y a un nombre significativement plus élevé de personnes issues des minorités ethnoculturelles peut vraisemblablement justifier une bonne part de toutes ces variations. La question plus fondamentale demeure toutefois : pourquoi la proportion de personnes issues de communautés culturelles est-elle plus élevée en milieu fermé ? Des modèles analytiques multivariés permettraient de départager les effets respectifs des variables et, ainsi, d'apporter un meilleur éclairage sur cette question.

D'autres différences observées entre les milieux ouvert et fermé méritent également d'être investiguées. D'une part, un certain nombre de facteurs nous indiquent que la clientèle en milieu fermé semble généralement faire l'objet d'une plus grande intégration dans le milieu criminel : une proportion plus élevée a des antécédents judiciaires, déclare des gains criminels ou dit avoir des amis faisant partie d'un réseau de criminels organisé (gang). D'autre part, certains facteurs semblent également témoigner d'une plus grande désorganisation chez cette clientèle : une part plus importante de personnes se déclarent sans domicile fixe, considèrent souffrir d'un problème émotionnel ou psychologique et ont fait usage de drogues au cours de l'année précédant leur prise en charge. Mis à part ces quelques différences entre les contrevenants des milieux ouvert et fermé, la clientèle correctionnelle semble essentiellement partager les mêmes caractéristiques, et ce, indépendamment des différentes mesures correctionnelles appliquées.

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Les données colligées dans le cadre de cette enquête, combinées aux informations extraites du système DACOR, offrent plusieurs avenues de recherche qui répondraient à d'autres préoccupations plus ponctuelles ou qui favoriseraient la compréhension d'une variété de problématiques posées sous forme d'hypothèses. La simple description des variables des pages précédentes ne peut expliquer la complexité des phénomènes et des problèmes. Parmi ces avenues possibles, mentionnons la possibilité d'étudier les caractéristiques d'un sous-ensemble des contrevenants qui peuvent présenter des besoins particuliers, comme les toxicomanes, les femmes et les autochtones. Un éventuel suréchantillonnage de ces groupes de sujets permettrait, au besoin, d'augmenter leur nombre et de raffiner l'analyse des facteurs associés aux diverses problématiques. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, cette base de données permet le croisement d'un nombre considérable de variables. L'analyse des facteurs ou des variations sur le plan individuel associés à une problématique particulière est, à notre avis, une avenue à privilégier.

Le portrait de la clientèle correctionnelle, s'il est renouvelé sur une base régulière, peut non seulement fournir une foule d'informations sur celle-ci, mais également permettre de générer des tendances sur son évolution. Certaines variables clés, comme l'âge et plusieurs autres variables socioéconomiques, peuvent faire l'objet d'une enquête récurrente, tandis qu'on peut ajouter et supprimer à loisir d'autres questions ou échelles de mesure afin de répondre à des préoccupations ponctuelles, de vérifier certaines hypothèses de recherche ou d'assurer une surveillance des problématiques en émergence.

Enfin, il est également possible, grâce aux données recueillies au cours de cette enquête et à celles tirées du système DACOR, de mener certaines études de suivi de la clientèle et, ainsi, de s'intéresser à l'un des aspects les plus fondamentaux de l'action des services correctionnels du Québec : la réinsertion sociale des contrevenants.

Bibliographie

- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. *Diagnostic and statistical manual of mental disorders (DSM-IV)*, 4th ed., Washington DC, 1994.
- ANASTASI, A. et S.URBINA. *Psychological testing*, Upper Saddle River, NJ, Prentice-Hall, 7^e édition, 1996.
- BAGLEY, C., WOOD, M. et L. YOUNG. «Victim to abuser : Mental Health and Behavioral Sequels of Child Sexual Abuse in a Community Survey of Young Adult Males», *Child Abuse and Neglect*, 18, 1994, p. 683-697.
- BROCHU, S. *Drogues et criminalité : une relation complexe*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1995.
- CHAIKEN, J. et M.CHAIKEN. *Varieties of Criminal Behaviors*, R-2814-NIJ, Santa Monica, Rand Corporation, 1982.
- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. *La violence familiale au Canada : Un profil statistique* 2001. No. 85-224-XIF au catalogue, 2001.
- COUSINEAU, M. M., LANDREVILLE, P., LAPLANTE, P. et L. MICHAUD. *Profil et besoins de la population des établissements de détention*. Groupe de recherche et d'analyse sur les politiques et les pratiques pénales, Montréal, Centre International de Criminologie Comparée, 1994.
- HANSON, R. K. et S. SLATER. «Sexual Victimization in the History of Child Sexual Abusers : A Review», *Annals of Sex Research*, vol.1, 1988, p. 485-499.
- HARLOW, C. W. «Drugs and Jail Inmates», *The Narc Officer*, 1991, p. 37-51.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. «Près de 10 % de la population québécoise est immigrante et à peine plus de 1 % est autochtone», en ligne, page consultée le 15 février 2002, <http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/lesregions/quebec/Fev0700a.htm>
- KLEIN, S. P. et M.N. CAGGIANO. *The Prevalence, Predictability, and Policy Implications of Recidivism*, Santa Monica, Rand Corporation, 1986.
- LADOUCEUR, R., JACQUES, C., FERLAND, F. et I. GIROUX. «Prevalence of Problem Gambling : A Replication Study 7 years Later», *Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 44, 1999, p. 802-804.
- LADOUCEUR, R., VITARO, F., et F. ARSENAULT. *Consommation de psychotropes et jeux de hasard chez les jeunes : prévalence, coexistence et conséquences*, Comité permanent de la lutte à la toxicomanie, 1998.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Statistiques 2000 sur la criminalité au Québec*, Québec, Direction générale des affaires policières et de la prévention de la criminalité, 2001.
- MONTEGIANI, M. et N.SOUCY. *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 1993*, Québec, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique, 1994.
- OUMET, M. «Les tendances de la criminalité apparente et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991», in Denis Szabo et Marc Leblanc, *Traité de criminologie empirique*, 2^e édition, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 15-47.
- OUMET, M. «Explaining the American and Canadian Crime "Drop" in the 1990s», *Canadian Journal of Criminology*, vol. 44, 2002, p. 33-51.

PAGEAU, M., CHOINIÈRE, R., FERLAND, M. et Y. SAUVAGEAU. *Le portrait de santé : Le Québec et ses régions*, Institut national de santé publique du Québec, 2001, 432 p.

PETERSON, M CHAIKEN, J EBENER, P AND HONIG, P. *Survey of Jail and Prison Inmates : Background and Method*, N-1635-NIJ, Santa Monica : Rand Corporation, 1982.

PETERSON, M et H.BRAIKER. *Who Commits Crime : A Survey of Prison Inmates*, Cambridge, Oelgeschlager, Gunn and Hain, 1981.

ROBITAILLE, C. *Gains criminels et facteurs individuels de réussite : Une ré-analyse des résultats du sondage de 1978 de la Rand Corporation*, mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal, 2001.

ROMANO, E. et R. V. DE LUCA. «Characteristics of Perpetrators with Histories of Sexual Abuse», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 40, 1996, p. 147-156.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA (1990). *Enquête nationale sur l'alcool et les autres drogues*, S. Brochu. *Drogues et criminalité : une relation complexe*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1995, 226 p.

SANTÉ QUÉBEC. *Perception de l'état de santé selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 1992-1993*, Institut de la statistique du Québec, 1995.

SANTÉ QUÉBEC. *Et la santé ça va en 1992-1993 ? Rapport de l'enquête sociale et de santé, 1992-1993*, vol. 1, Montréal, MSSS, 1995.

SHAFFER, H. J., HALL, M. H. et J.VANDER BILT. *Estimating the Prevalence of Disordered Gambling Behavior in the United States and Canada : A Meta-Analysis*, Boston, Harvard Medical School, Division on Addictions, 1997.

SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE DU QUÉBEC. *Portrait de la clientèle correctionnelle 2001 : Guide de formation du personnel intervieweur*, document inédit, 2001.

STATISTIQUE CANADA. *Familles : Nombre, genre et structure. Le pays*, Ottawa, (tableau n° 93F0022XDB96008), 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Citoyenneté. Le pays*, Ottawa, (tableau n° 93F0023XDB96008), 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Personnes autochtones. Études de la couverture du recensement de 1996*, Ottawa, (tableau CANSIM n° 01090012), 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Consommation d'alcool*,. Ottawa, (produit n° 82M0009XCB. au cat.), 1998.

STATISTIQUE CANADA. *Le revenu*.Ottawa, (cat. 75-202XIF), 2001.

VON HIRSCH, A. *Doing Justice : The Choice of Punishments*, New York, Hill and Wang, 1976.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à la réalisation de ce rapport. Sans le bénéfice d'autant d'aide généreuse et de conseils judicieux, il nous aurait été difficile, voire impossible, de mener à bien notre mandat.

Nous avons apprécié tout le soutien et les encouragements de M^e Sylvie Durand, présidente de la Société de criminologie du Québec et directrice de ce projet. Nous tenons également à remercier Denise Trottier, adjointe administrative pour la vérification des textes et le précieux soutien technique ainsi que Mélanie Trottier, qui a assuré la relève durant les vacances d'été.

Merci également à Véronique Parent et Paul-Philippe Paré pour les références pertinentes et leur importante contribution à la rédaction d'une version préliminaire de ce rapport.

Sans la coopération de plusieurs employés de la Direction générale des services correctionnels du Québec (DGSC), l'accès à la clientèle un peu partout au Québec aurait été impossible. Nous remercions tous les agents correctionnels, agents de probation, chefs d'unité, gestionnaires et professionnels qui ont bien voulu nous accueillir dans leur milieu de travail, même lorsque le contexte n'était pas des plus propices à ce genre d'enquête. Nous voudrions remercier plus particulièrement les personnes qui étaient répondantes dans les sites suivants lors de notre passage à l'été 2001.

Jean Caron et Patricia Poirier
Danielle Bureau
Guylaine Tremblay
Daniel Turgeon
Suzanne Brûlé et Denis Pelletier
Louise Bolduc
Tami Rouleau
Catherine de Billy
Caroline Thibeault
Maryse Rochette et Pierre Perri
Sylvie Blanchard
Jacques Beaudry et Richard Moore
Marcel Bérubé
Renée Gobeil
Nathalie Beaulieu et Karine Roy
Mario Leblanc
Mélanie Goode
Michel Goulet et Suzanne Lemire
Nancy Smith

Francine Bouchard
Gisèle Gagnon
Mélanie Groulx et Shana Hutton
Claude-Nil Claveau
Aline White
Line Rouleau et Robert Laplante
Jean-Marc St-Gelais
Évelyne Sauvée

Ghyslaine Larouche
Marlaine Bérubé
Jacques Paquette et Chantale Mongeon
Renée Desmeules
Danielle Lavoie
Anne Simard

DESMO Baie-Comeau, DESMO Sept-Îles
DESMO Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches
DESMO Chicoutimi
DESMO Drummondville
DESMO Hull
DESMO Joliette
DESMO Kuujuaupik
DESMO Mont-Laurier
DESMO Montmagny
DESMO Montréal-Sud
DESMO Montréal-Est
DESMO Québec
DESMO Rivière-du-Loup
DESMO Saint-Jean, DESMO Sorel
DESMO Saint-Jérôme
DESMO Saint-Joseph-de-Beauce
DESMO Thetford-Mines
DESMO Trois-Rivières
DESMO Val d'Or

Établissement de détention d'Amos
Établissement de détention de Chicoutimi
Établissement de détention de Hull
Établissement de détention de Montréal
Établissement de détention Maison Tanguay
Établissement de détention de Québec
Établissement de détention de Rimouski
Établissement de détention de Rivière-des-Prairies

Établissement de détention de Roberval
Établissement de détention de Sept-Îles
Établissement de détention de Sorel
Maison Painchaud
Maison l'Issue
CRC Pavillon Deschênes

Nous tenons de plus à exprimer toute notre gratitude envers M^{me} Gisèle Lafond, conseillère au service des programmes de la Direction des programmes et du soutien au réseau (DPSR) pour son appui constant et les nombreuses heures investies à garantir la qualité des données. Merci également à M^{me} Nicole Soucy pour les conseils lors de la révision du questionnaire et de l'administration du prétest. Tous nos remerciements également à M. Gilles Côté et à Renée Brassard pour avoir partagé leur expertise lors de la formulation de certaines questions.

Les employés qui ont administré le questionnaire ont été engagés sur une base temporaire par la Société de criminologie du Québec. Sans leur professionnalisme et leur dévouement en toutes circonstances, nous n'aurions tout simplement pas de données. Ces personnes sont :

Marilyn Albert
Marjorie Beauchamp
Isabelle Beaulieu
Nathalie Bégin
Annie Bélanger
Anne Blouin
Céline Bordeleau
Alice Cartin
Dominique Côté
Élise Côté
David Crevier
Vicky Cyr
Mylène Deshaies
Marie Desjardins

Korinne Desmarais
Josée Desrosiers
Émilie Dubuc
Isabelle Dumais
Anne-Marie Estrela
Guerty Geneus
Catherine Girard
Annick Heise
Violette Jean
Annie Lafontaine
Marie-Claude Landry
Julie Langevin
Katerine Lavoie
Valérie Lavoie

Véronique Lavoie
Cathy Maltais
Julie Maltais
Elias Moukannas
Nathalie Myette
Sarit-Aline Oren
Mellina Paquette
Patricia Plasse
Mélanie Robichaud
Marie-Josée Rodrigue
Marjorie St-Jean
Cindy Tanguay
Nadine Vignolas

Nous désirons remercier plus spécialement Véronique Noël pour le contrôle de la qualité des données et la vérification des textes, en plus de son travail d'intervieweuse.

Enfin, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance envers les quelque 1 800 personnes confiées à la Direction générale des services correctionnels qui, de bonne grâce, ont accepté de se prêter au jeu de l'entrevue.

Annexe A

NOMBRE DE SUJETS INITIALEMENT PREVUS

	Probation	Sursis	Total
Milieux ouverts			
Baie-Comeau	14	13	27
Chicoutimi	20	30	50
Drummondville	11	9	20
Hull	76	34	110
Joliette	28	42	70
Kuujuarapik	11	7	18
Mont-Laurier	7	2	9
Montmagny	7	4	11
Montréal-Est	59	64	123
Montréal-Sud	42	50	92
Québec	77	49	126
Rivière-du-Loup	32	12	44
Saint-Jean	15	15	30
Saint-Jérôme	46	64	110
Saint-Joseph-de-Beauce	20	15	35
Sept-Îles	26	14	40
Sorel	16	13	29
Thetford Mines	5	5	10
Trois-Rivières	27	43	70
Val-d'Or	17	5	22
Total : 20 milieux ouverts	556	490	1 046
Milieux fermés			
	Condamnés	Prévenus	Total
Amos	13	18	31
Chicoutimi	15	12	27
Hull	45	20	65
Montréal	245	79	324
Montréal-Maison Tanguay	26	16	42
Québec -Secteur féminin	14	8	22
Rimouski	27	16	43
Rivière-des-Prairies	41	201	242
Roberval	15	6	21
Sept-Îles	6	3	9
Sorel	16	16	32
Total : 11 établissements	464	397	861
Grand total			1 904 sujets

Annexe B

QUELQUES DIFFÉRENCES SIGNIFICATIVES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Questions	Sexe		Phi
	Hommes (%)	Femmes (%)	
Se considère apte au travail (Q. 18)			
Oui	82,6	71,8	,085**
Non	17,4	28,2	
Travaille au moment de la prise en charge par les services correctionnels (Q. 25)			
Oui	48,2	29,8	,114**
Non	51,8	70,2	
A des épargnes (Q. 31)			
Oui	18,7	8,7	,081**
Non	81,3	91,3	
A déjà fugué (Q. 44a)			
Oui	26,5	37,5	-,076**
Non	73,5	62,5	
Est violent envers le conjoint (Q. 54a)			
Oui	44,7	54,7	-,064*
Non	55,3	45,3	
A un conjoint violent (Q. 55a)			
Oui	48,7	67,8	-,120**
Non	51,3	32,2	
A des enfants (Q. 56)			
Oui	55,5	76,1	-,129**
Non	44,5	23,9	
Est violent envers ses enfants (Q. 59a)			
Oui	9,9	17,7	-,087**
Non	90,1	82,3	
A été victime d'abus sexuel (Q. 63)			
Oui	22,7	49,7	-,192**
Non	77,3	50,3	
A été victime de discrimination de la part des employés des Services correctionnels (Q. 68)			
Oui	12,5		,135*
Non	87,5	100	
A des amis ayant des démêlés avec la justice (Q. 89)			
Oui	68,5	50,4	,114**
Non	31,5	49,6	
A des antécédents juvéniles (Q. 91)			
Oui	35,1	19,1	,105**
Non	64,9	80,9	
A connu la détention au fédéral (Q. 93)			
Oui	13,1	7,7	,050*
Non	86,9	92,3	
A reçu un diagnostic de problème d'ordre émotionnel ou psychologique (Q. 95b)			
Oui	64,6	78,1	-,093**
Non	35,4	21,9	
A tenté de se suicider (Q. 103)			
Oui	32,9	46,1	-,087**
Non	67,1	53,9	
A commis des délits sous l'effet de consommation de drogue ou alcool (Q. 115)			
Oui	54,9	45,3	,058*
Non	45,1	54,7	
A menacé d'autres enfants avant l'âge de 15 ans (Q. 137)			
Oui	29,5	19,1	,071**
Non	70,5	80,9	
Pense que son agent peut l'aider (Q. 157)			
Oui	80,7	89,7	-,076**
Non	19,3	10,3	
Pense que son agent veut surtout le contrôler (Q.158)			
Oui	21,5	11,9	,079**
Non	78,5	88,1	

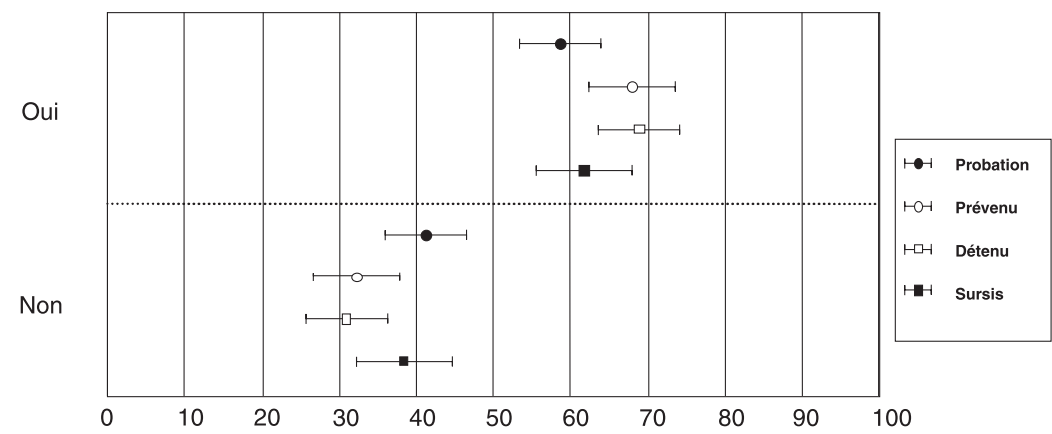
* $P < 0,05$

** $P < 0,01$

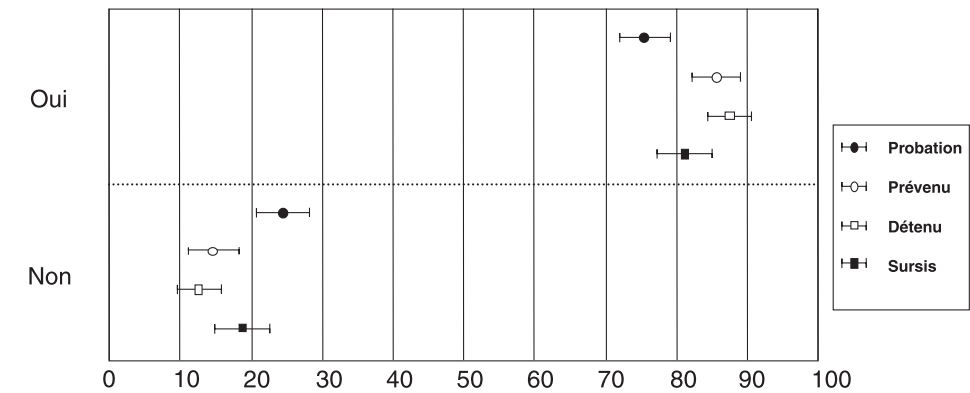
Annexe C

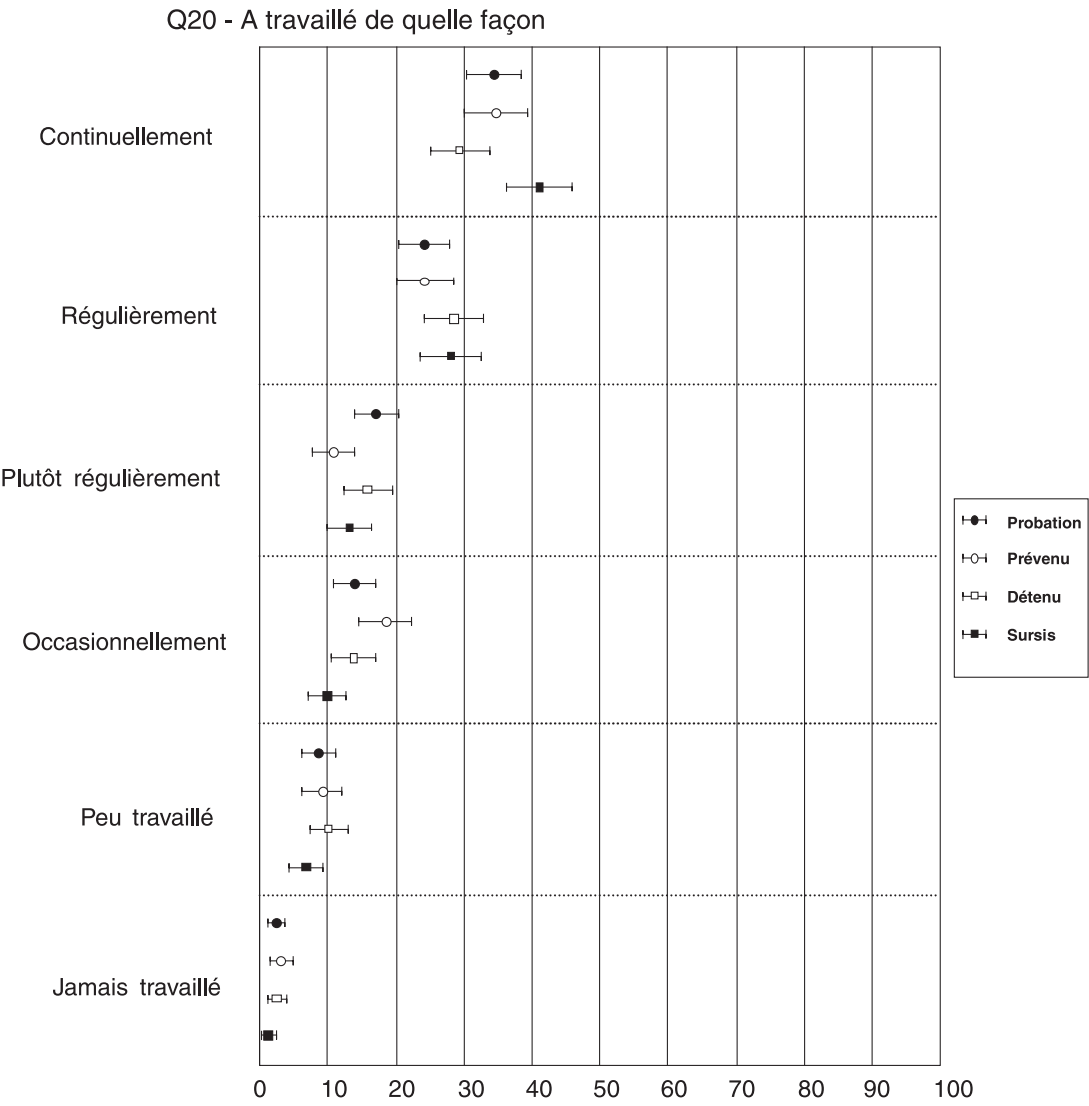
Les figures ci-dessous sont les représentations graphiques des marges d'erreur au seuil de $p<0,05$. Les lignes représentent chacun des quatre groupes. Un chevauchement entre deux lignes indique une absence de différences significatives, alors qu'une absence de chevauchement indique une différence significative à $p<0,05$.

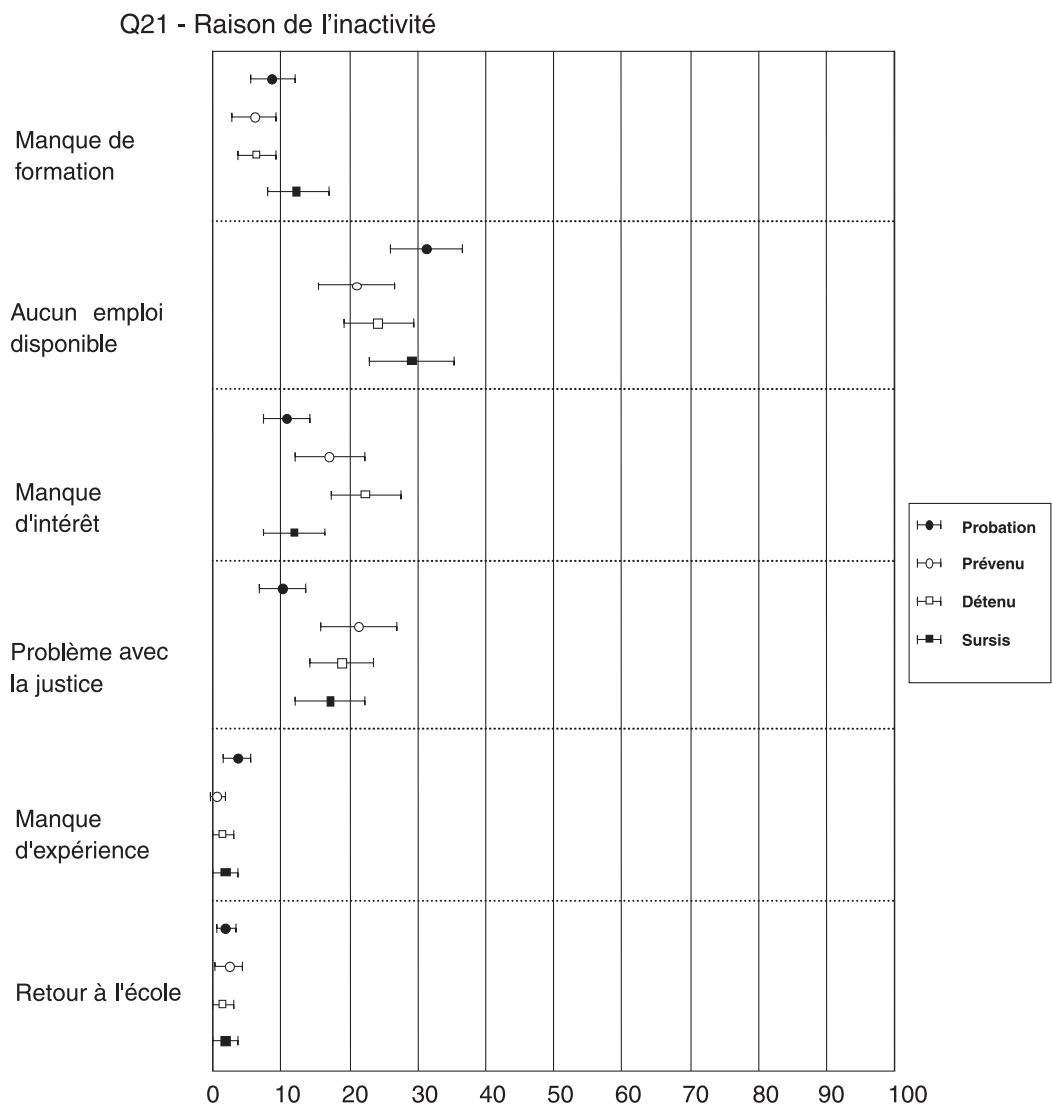
Q17 - Cours suivis après le décrochage

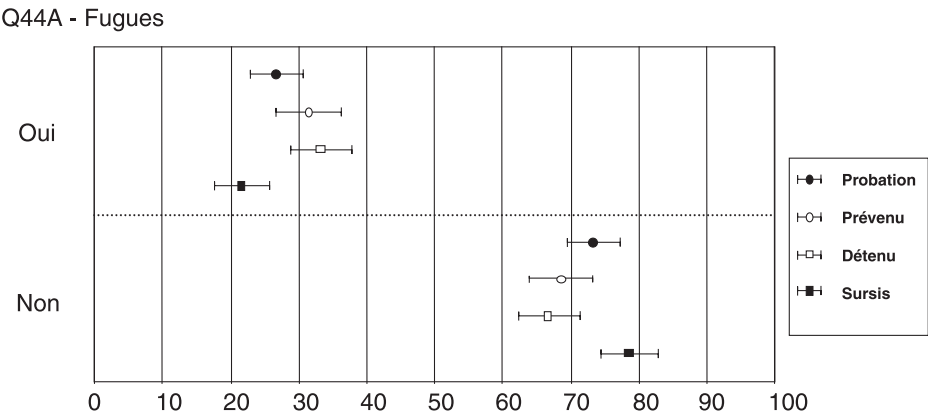
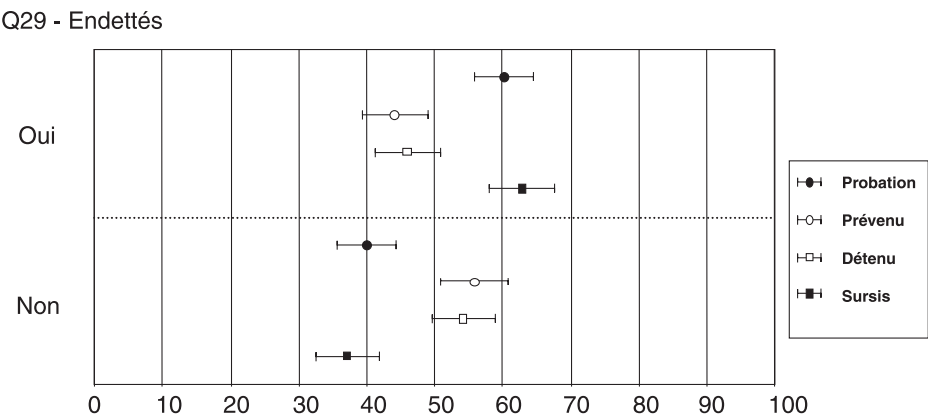
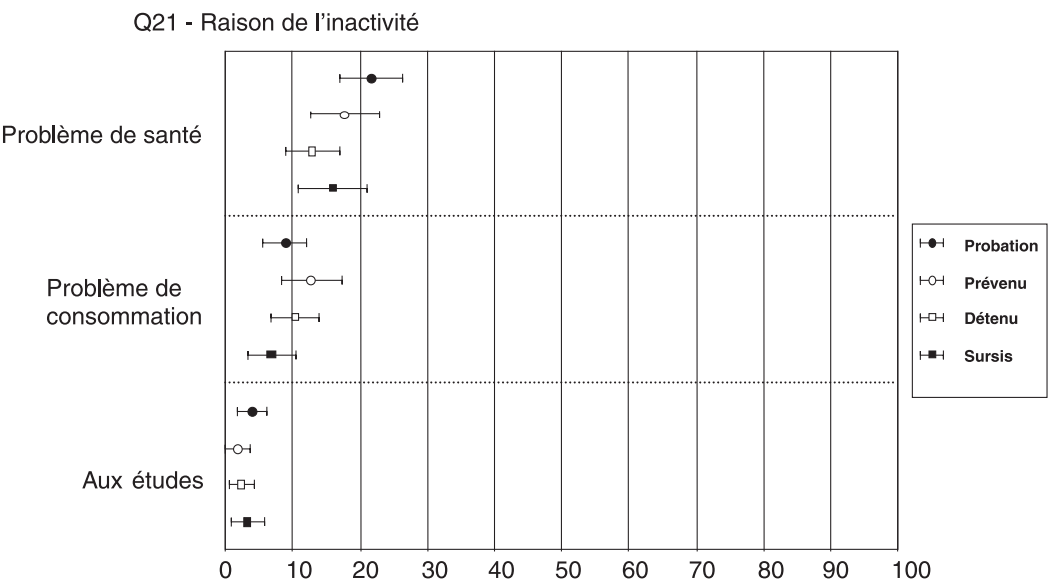


Q18 - Se considère apte au travail

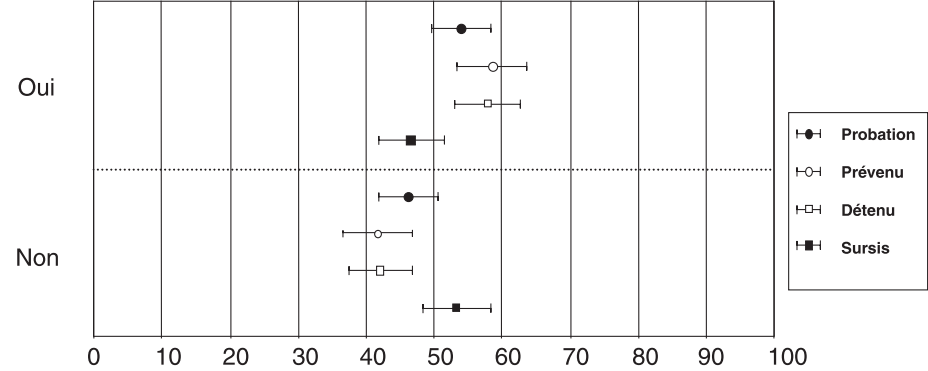




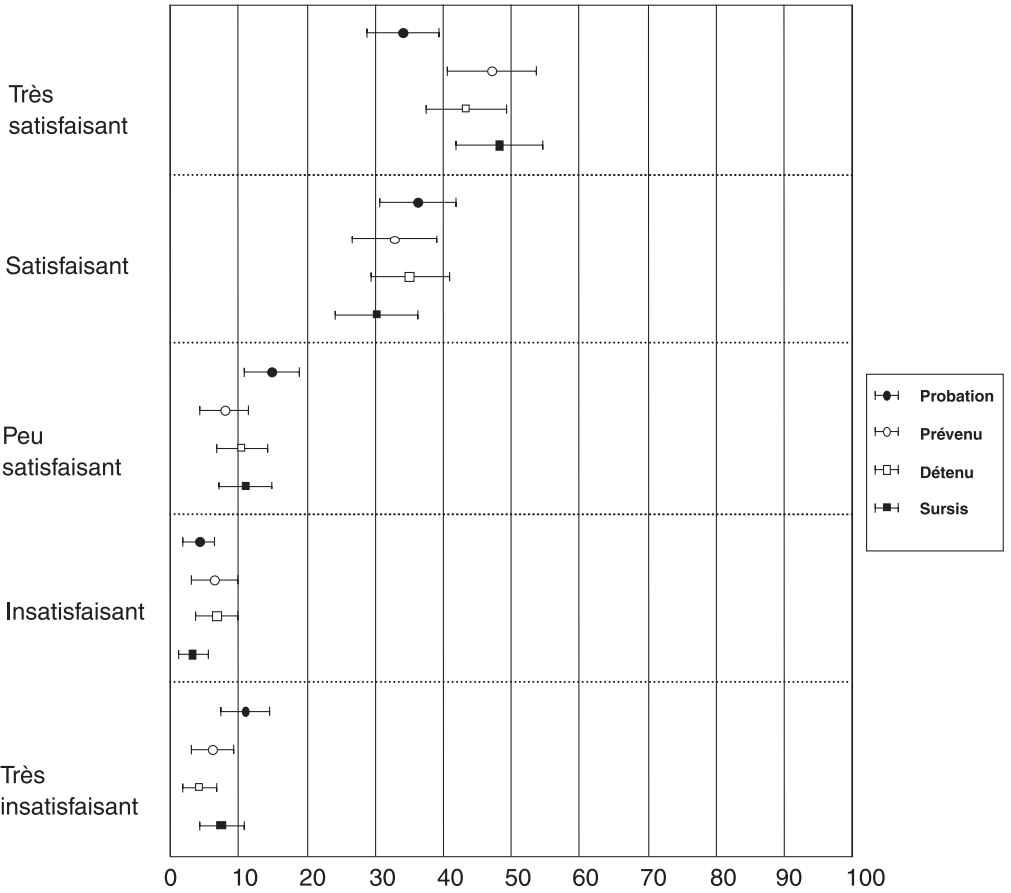




Q45A - Périodes vécues à l'extérieur du domicile familial

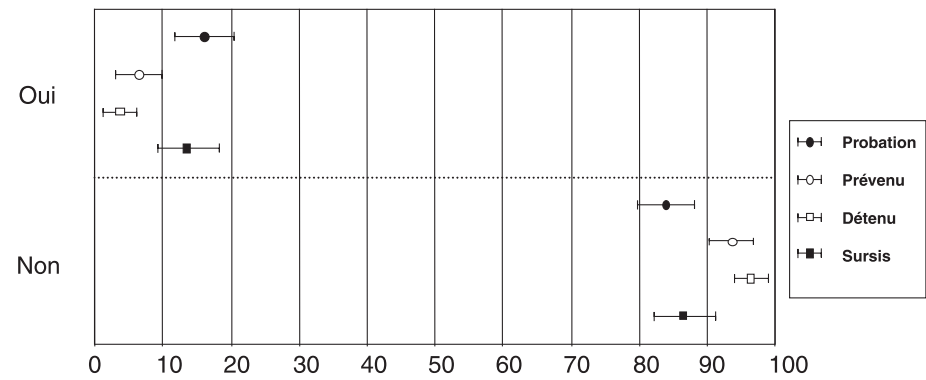


Q51 - Niveau de satisfaction de la relation amoureuse ou conjugale

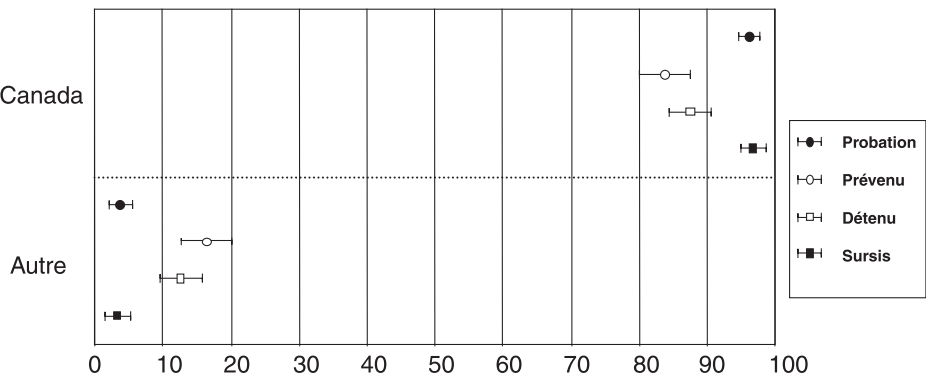


Annexe C

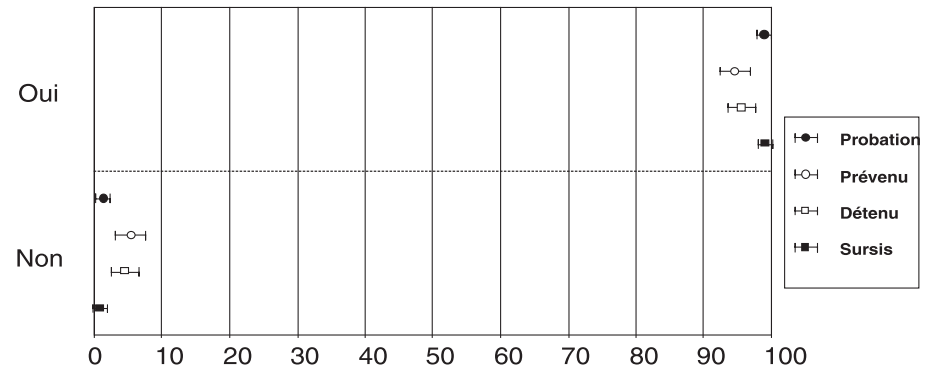
Q59A - Violence envers votre (vos) enfant(s)?



Q64A -Pays de naissance

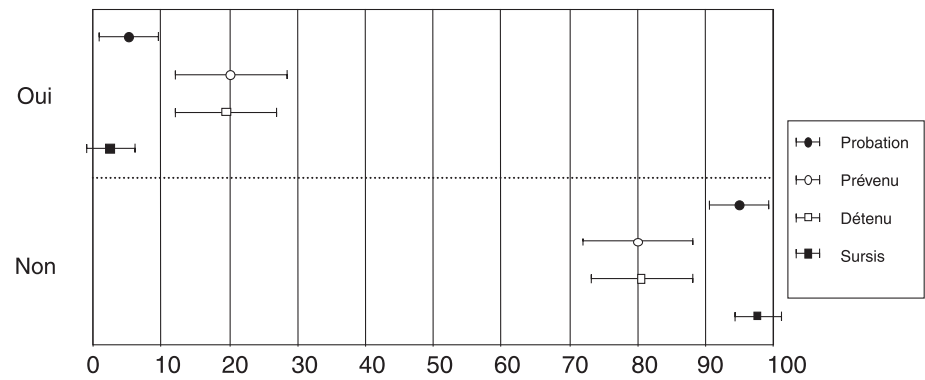


Q65A - Avez-vous la citoyenneté canadienne?

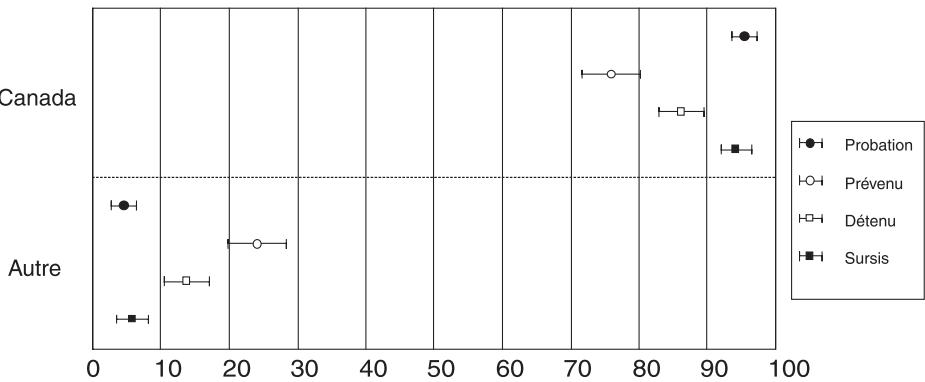


Annexe C

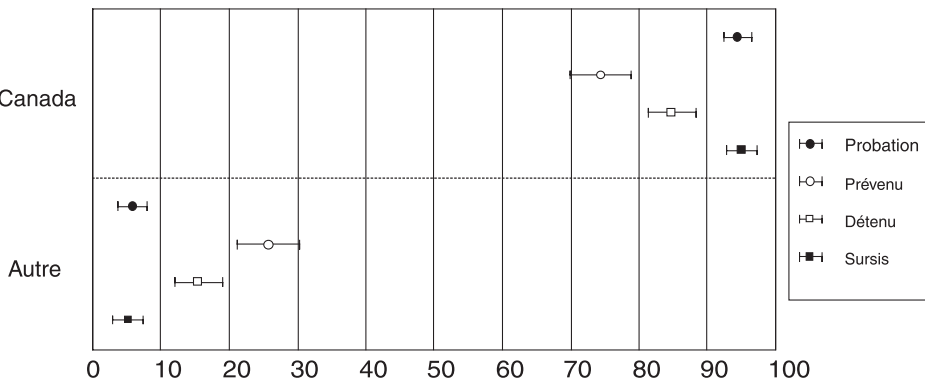
Q68 - Victime de discrimination de la part des employés des s.c. en raison de la nationalité

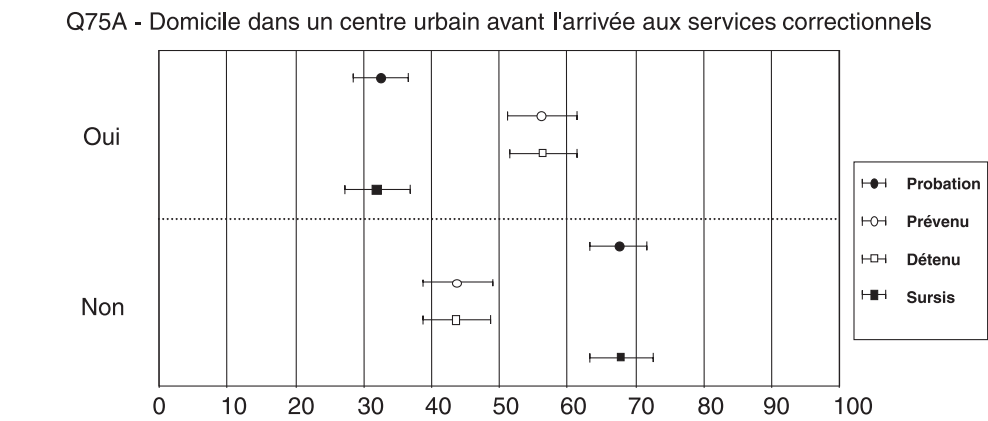
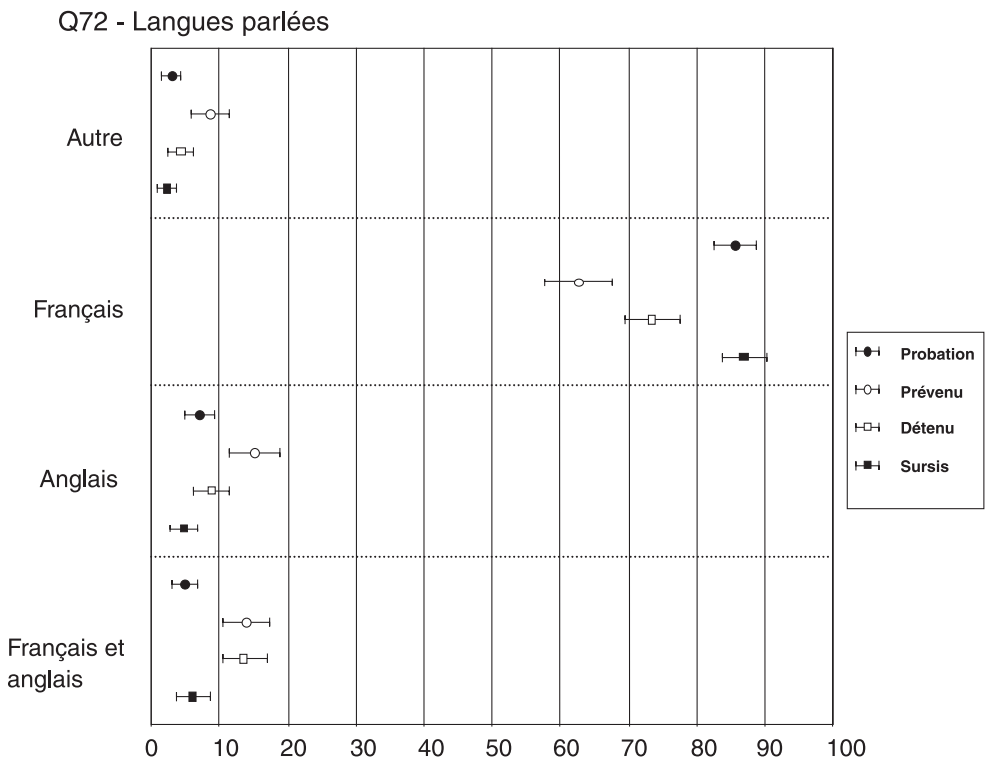


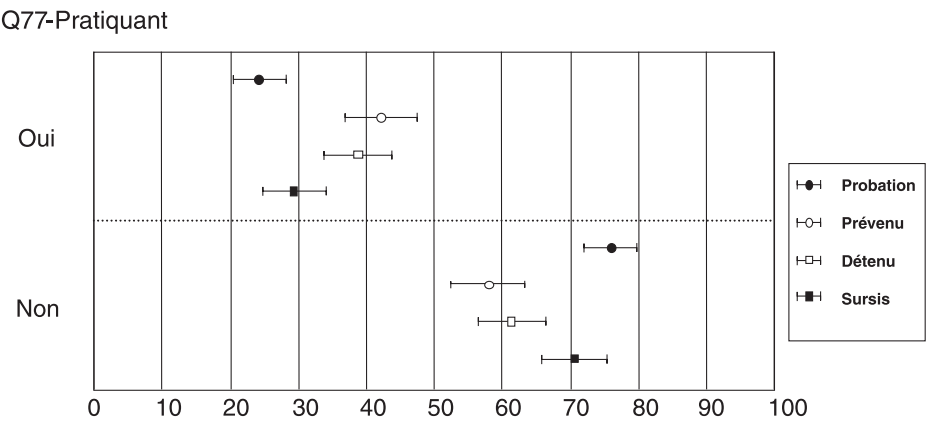
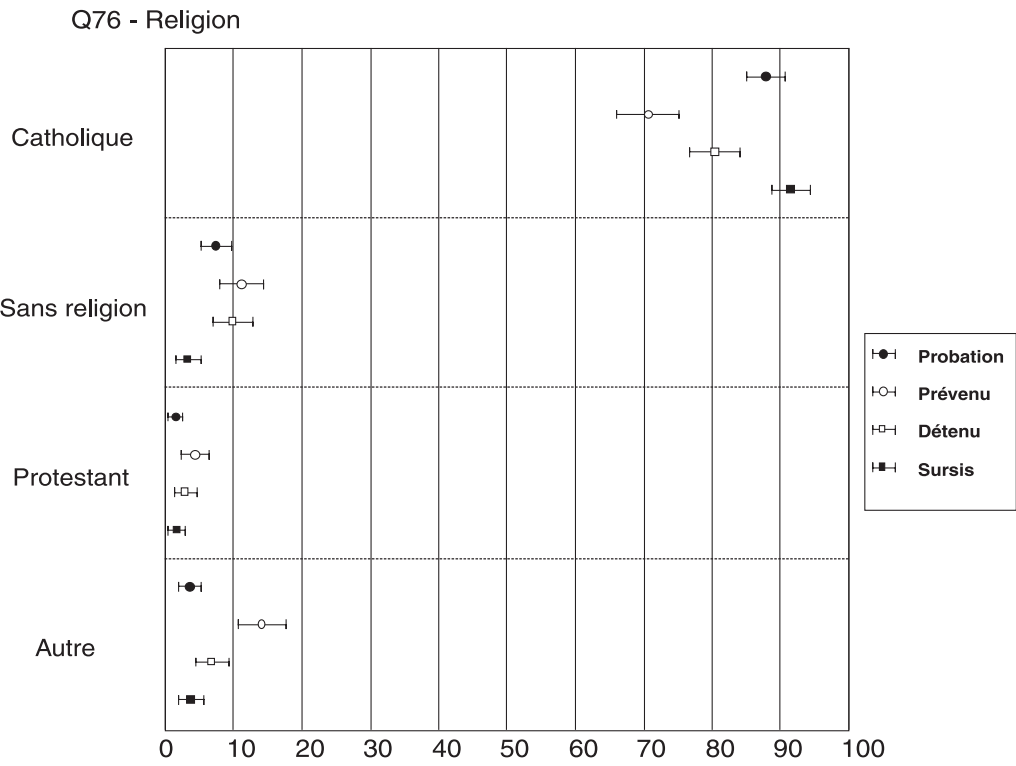
Q69 - Pays de naissance de la mère



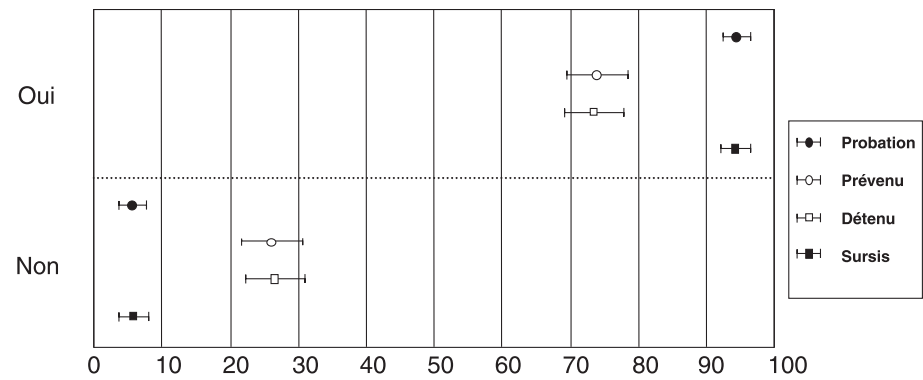
Q70 - Pays de naissance du père



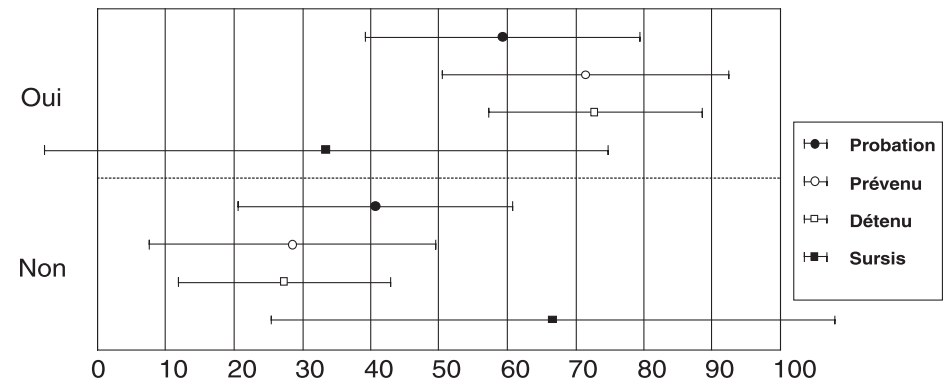




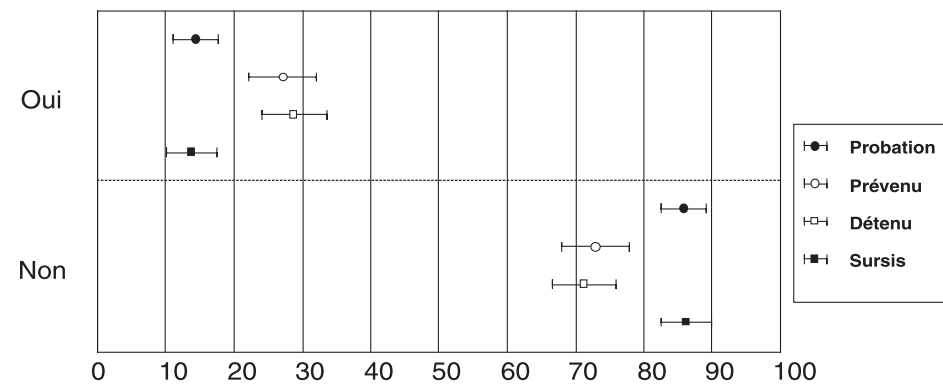
Q78A -Domicile fixe



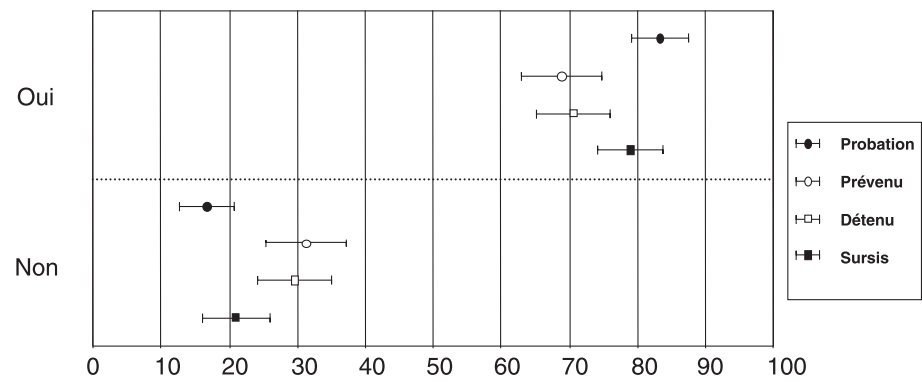
Q81 - Aimerais avoir de l'aide



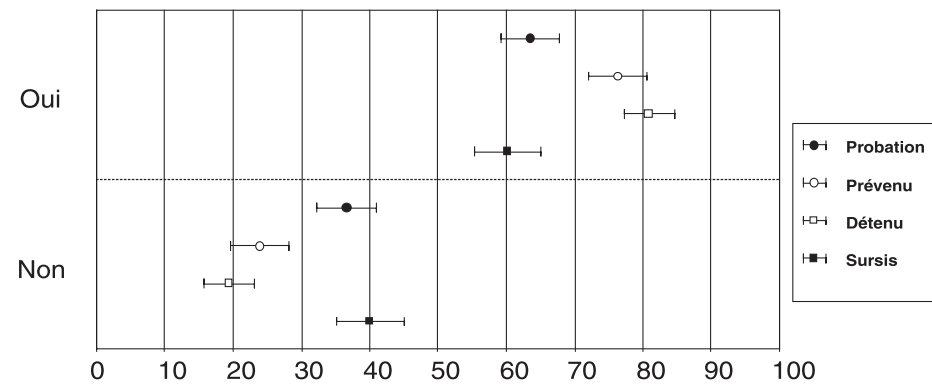
Q87 - Amis membres d'un gang, d'un réseau organisé



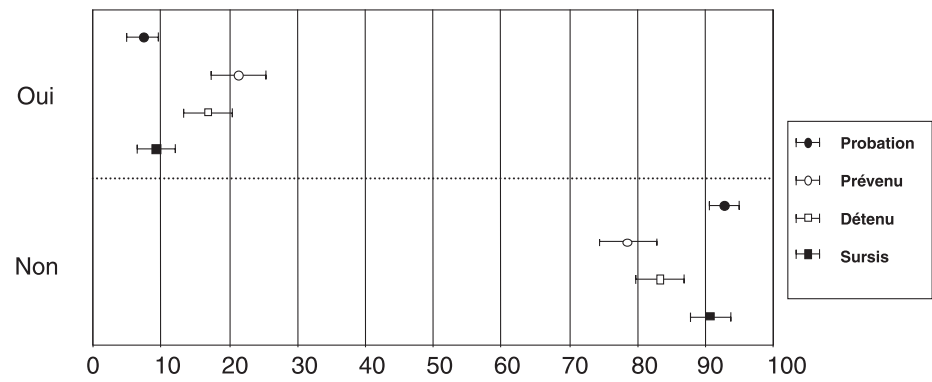
Q88 - En général, conjoint(e) jugeant vos amis «corrects»



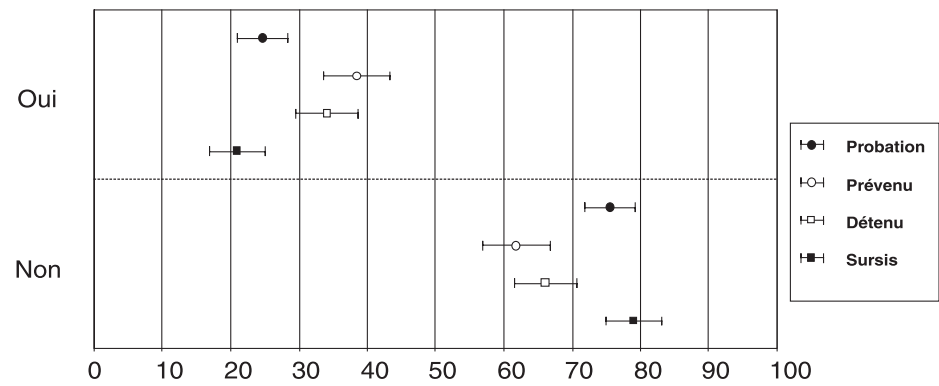
Q92 - Antécédents judiciaires (dossier criminel) adultes



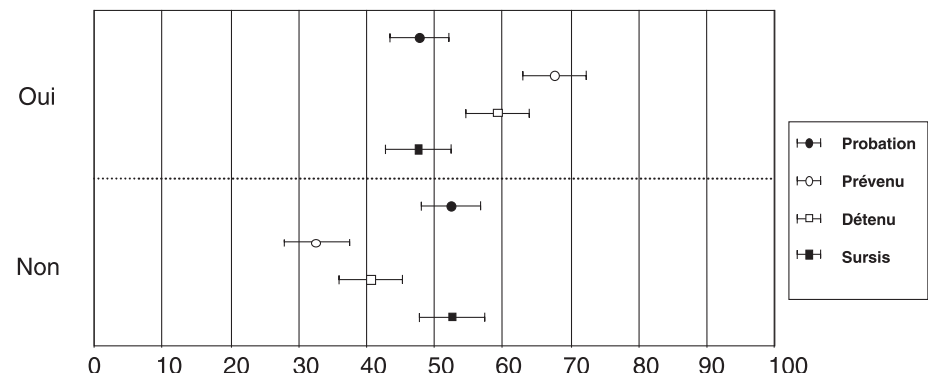
Q93 -Peine de détention dans un pénitencier



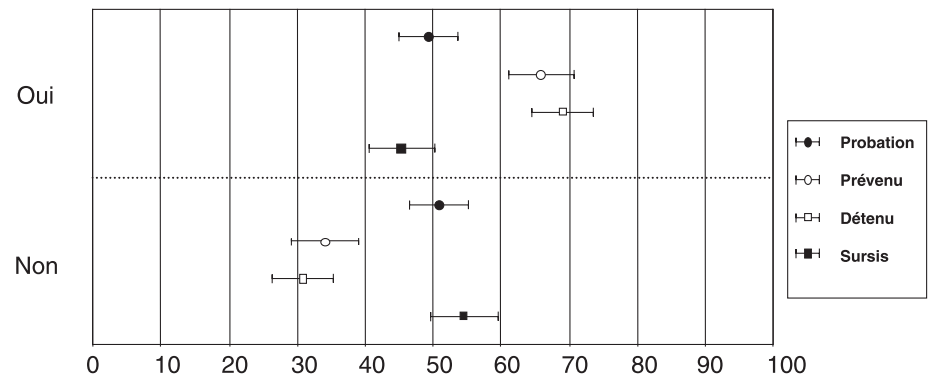
Q101 - Considère avoir des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique



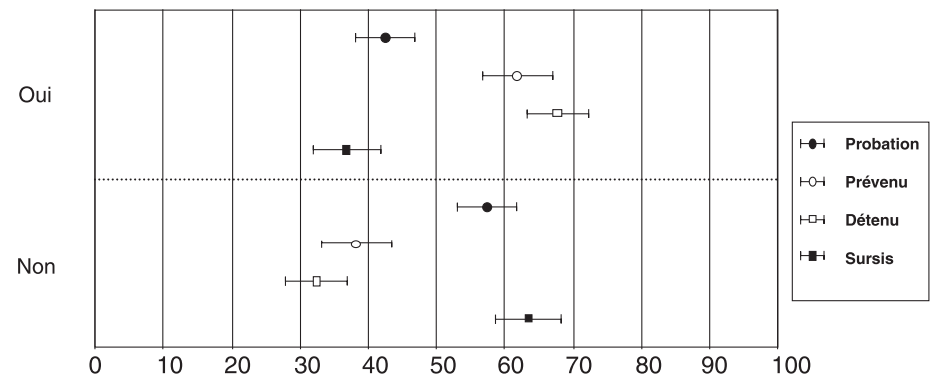
Q107 - Consommation de drogue (année précédente)



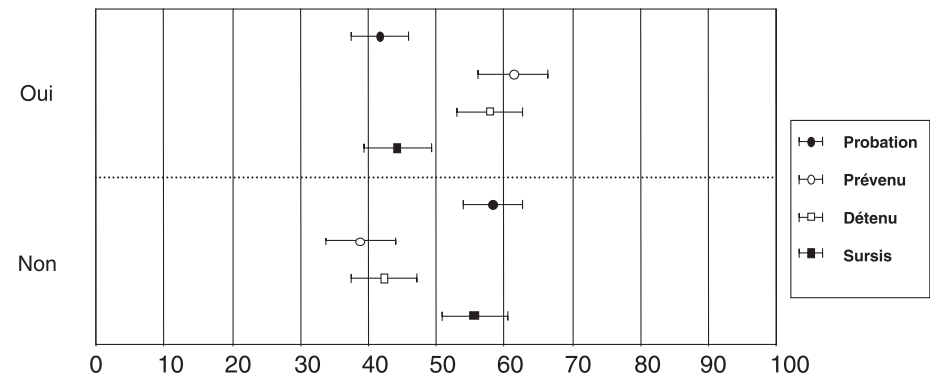
Q120 - Programme permettant d'améliorer les connaissances scolaires



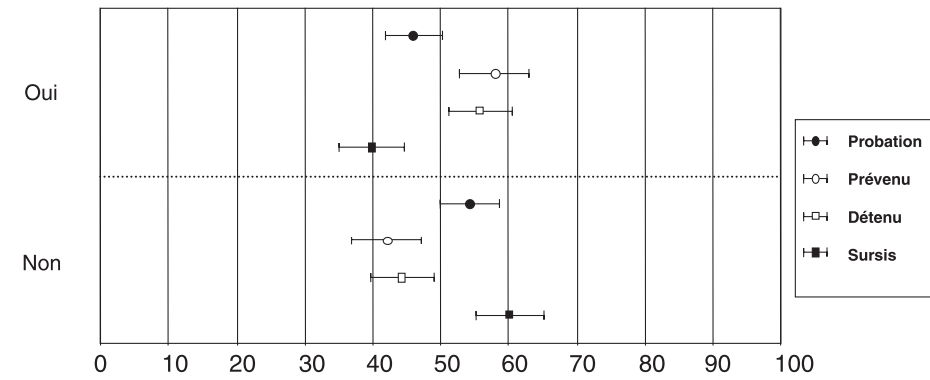
Q123 - Programme visant à donner et à conserver de bonnes habitudes de travail



Q127 -Participation à un groupe sportif

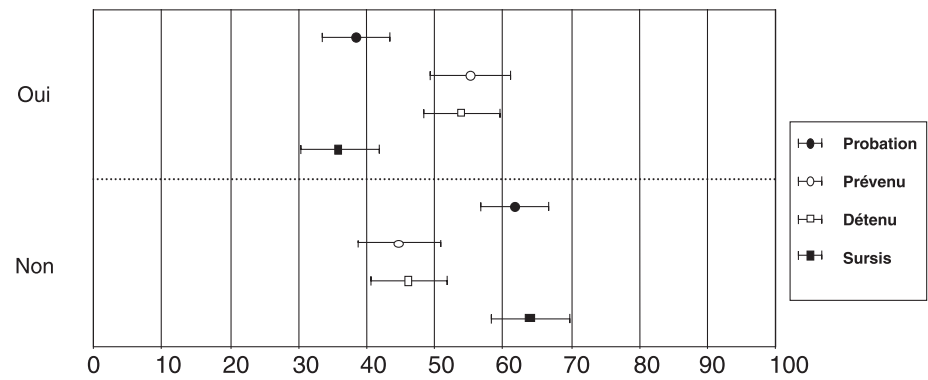


Q130 - Cours de croissance personnelle

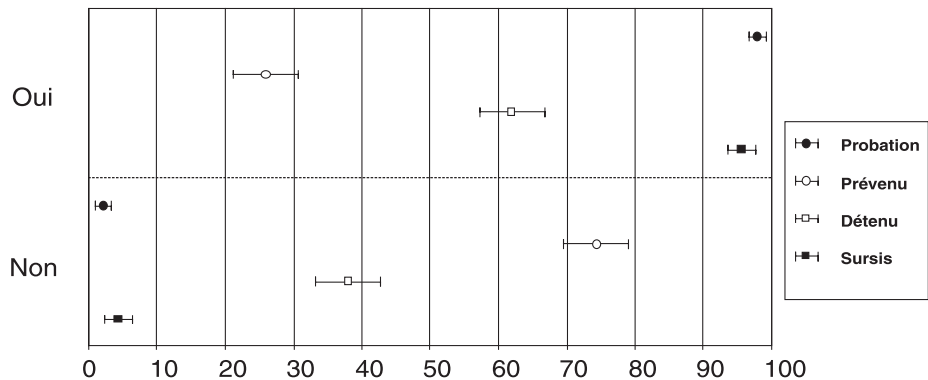


Annexe C

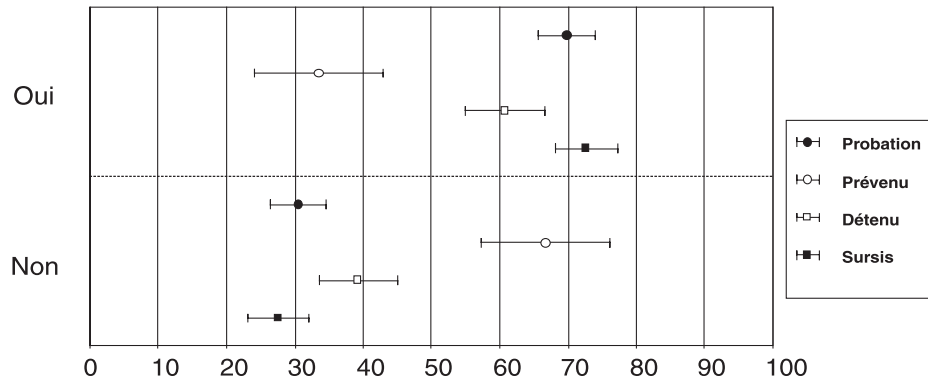
Q133 – Conseil pour se sortir seul d'une problème d'alcoolisme, de toxicomanie ou de jeu pathologique



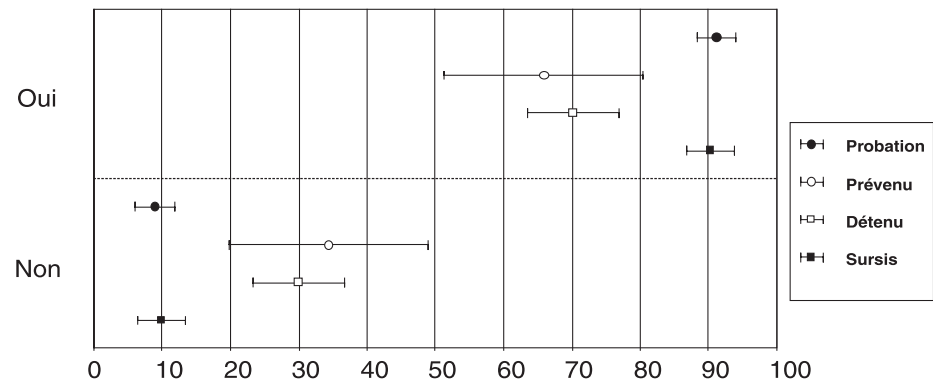
Q144 - A rencontré son agent



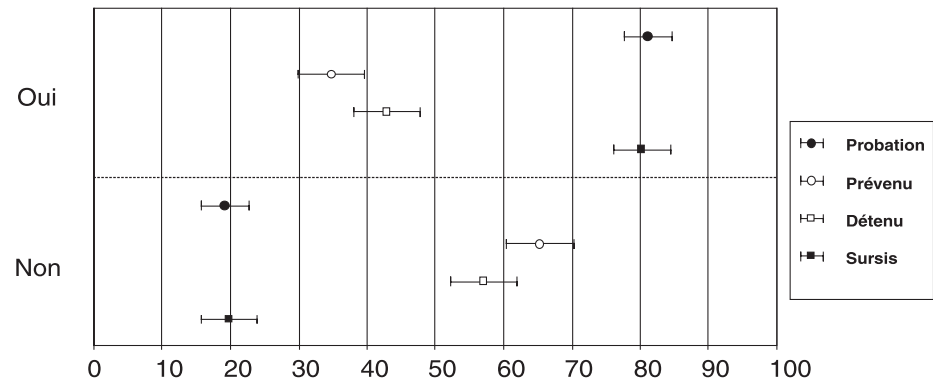
Q145 - A bâti un plan de suivi avec son agent



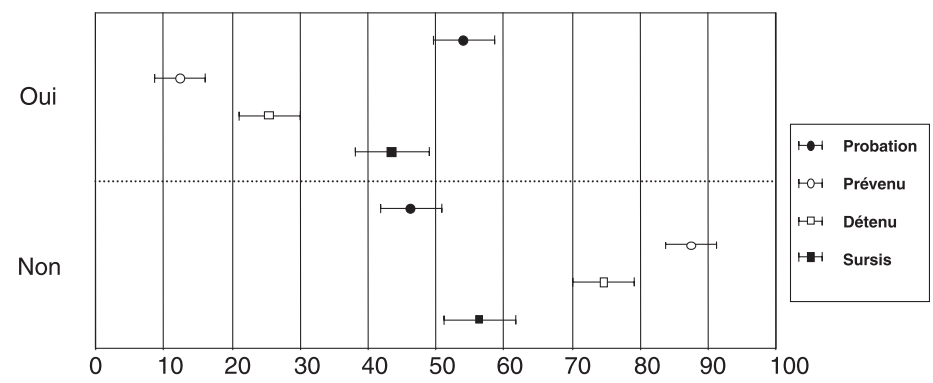
Q146 - Approuve le plan de suivi



Q147 - A reçu de l'information sur les ressources pouvant l'aider

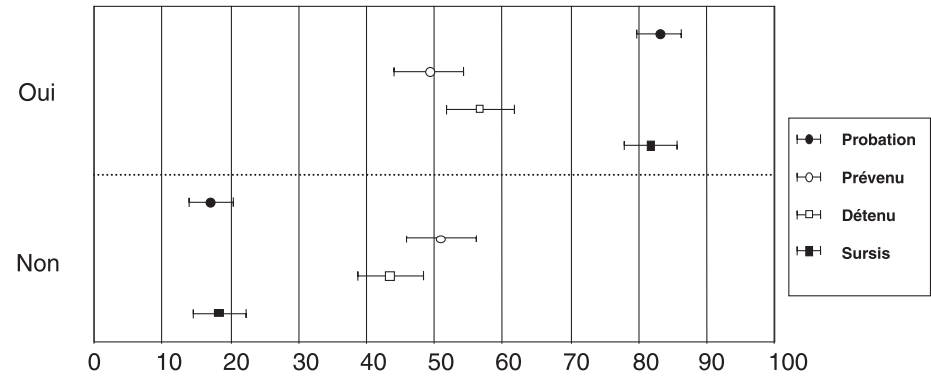


Q148 - A bénéficié de démarches pour être dirigé vers des ressources

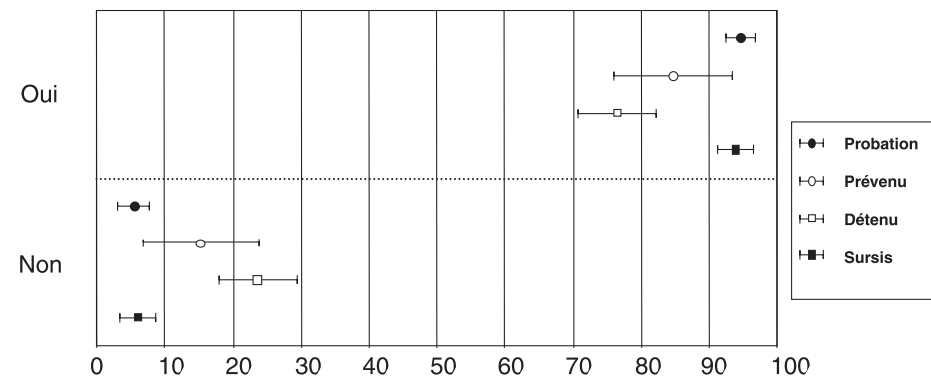


Annexe C

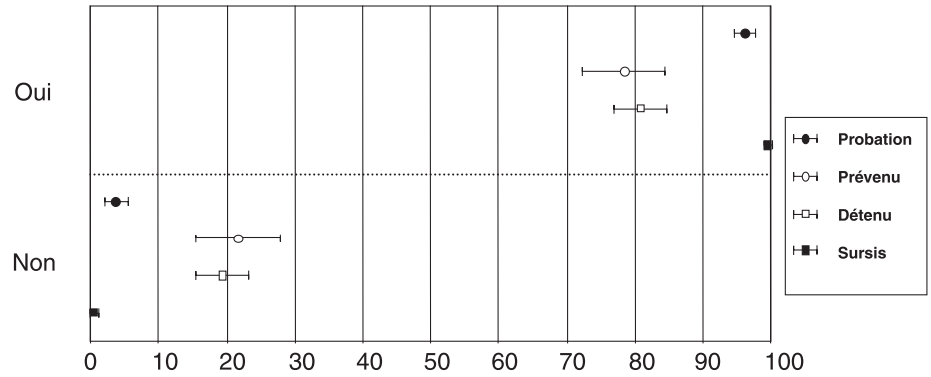
Q149 – Considère ce qui a été fait jusqu'à maintenant utile



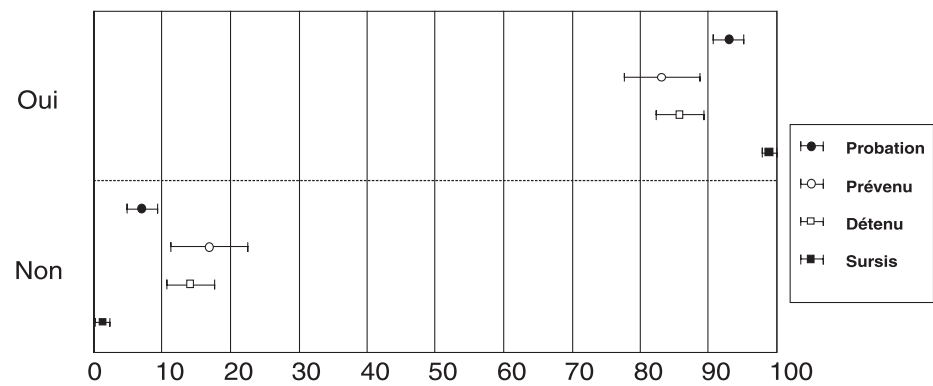
Q151 – Est considéré par son agent comme une personne motivée et collaboratrice



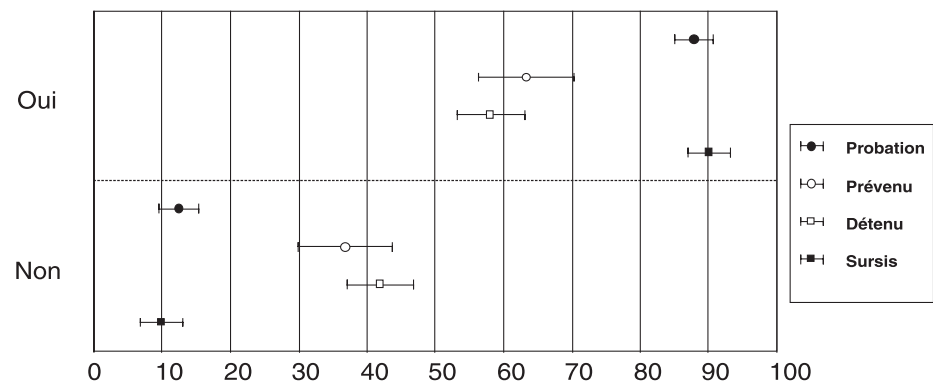
Q152 - Connaît les règles et les obligations



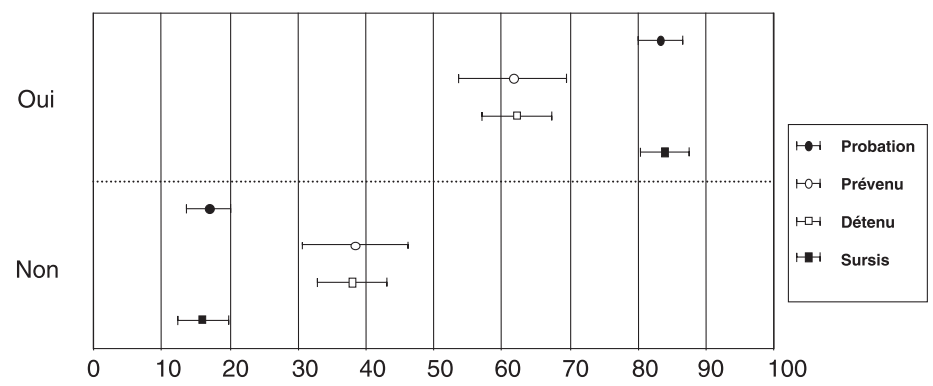
Q153 - Connaît les manquements aux règles



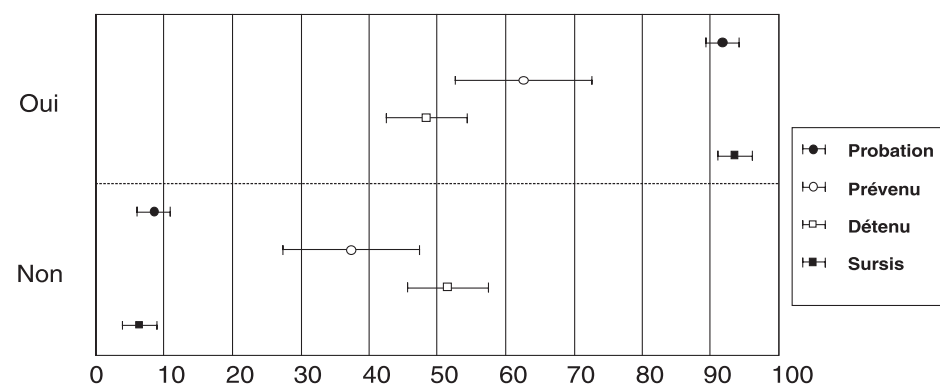
Q154 - Connaît ses droits



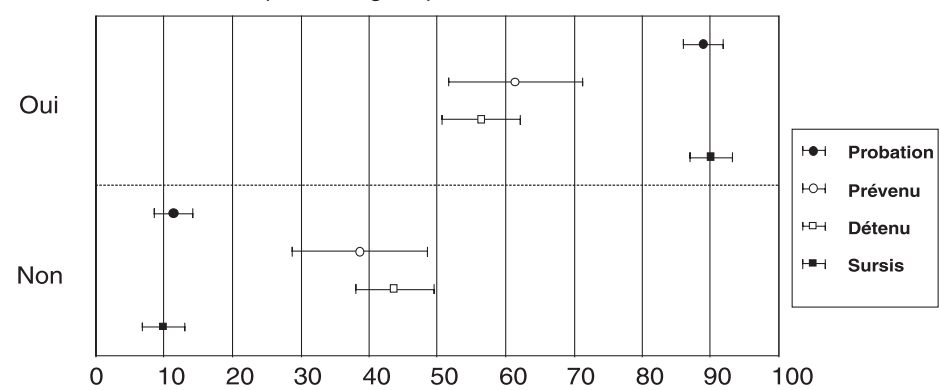
Q155 – Admet que les informations recueillies sur lui sont indispensables pour faire avancer son dossier



Q156 - A confiance en son agent



Q157 - A le sentiment que son agent peut l'aider



Questionnaire

Informations sur le contrevenant (les questions suivantes portent sur le contrevenant, elles doivent être remplies avant la rencontre avec le contrevenant à l'aide du dossier physique)

1. Nom, prénom (contrevenant): _____

2. Numéro de dossier unique : _____

3. Sexe : ☐ masculin¹ ☐ féminin²

4. Date de naissance (AAAA/MM/JJ) : _____

Informations sur l'interview (les questions suivantes portent sur l'interview, elles doivent être remplies avant la rencontre avec le contrevenant)

5. Services professionnels :
☐ Suivi probatoire¹ ☐ Prévenu² ☐ Détenu³ ☐ Sursis⁴

6. Numéro de l'intervieweur : _____

Annexe D

7.a Identification du service :

☐ DESMO¹ Direction locale : _____

☐ Détention² Établissement : _____

7.b Région administrative: _____
(Voir grille)

8. Date de l'interview (AA/MM/JJ) : _____

9. Heure du début de l'interview (HH/MM) : _____

QUESTIONS À POSER AU CONTREVENANT (début des questions)

**La première partie de ce questionnaire consiste à connaître votre cheminement scolaire
ainsi que votre expérience sur le marché du travail.**

10. Est-ce que vous savez lire?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

11. Est-ce que vous savez écrire?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

12. Est-ce que vous savez compter?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

13. L'année précédant votre arrivée à la probation ou à la détention, étiez-vous encore aux études?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

14. Quel est votre dernier niveau scolaire atteint?

☐ Primaire¹ ☐ Secondaire 1² ☐ Secondaire 2³
☐ Secondaire 3⁴ ☐ Secondaire 4⁵ ☐ Secondaire 5⁶
☐ Cégep⁷ ☐ Université⁸ ☐ Refus de répondre⁹

15. Avez-vous déjà décroché de l'école (arrêt temporaire la première fois)?

☐ Oui¹ ☐ Non² (*Passez à la question 18*) ☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

16. À quel âge avez-vous décroché? _____

17. Suite à ce dernier décrochage, avez-vous suivi des cours?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

18. Vous considérez-vous apte au travail?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

19. De façon générale, depuis que vous êtes sur le marché du travail, quel type d'emploi avez-vous occupé?
- _____
20. Depuis que vous avez quitté l'école, de quelle façon avez-vous travaillé?
- ☐ Continuellement (100 %) ¹ (*Passez à la question 22*)
 - ☐ Régulièrement (75 à 100 %) ²
 - ☐ Plutôt régulièrement (50 à 75 %) ³
 - ☐ Occasionnellement (25 à 50 %) ⁴
 - ☐ Peu travaillé (0 à 25 %) ⁵
 - ☐ Jamais travaillé (0 %) ⁶
 - ☐ Ne sait pas ⁷
 - ☐ Refus de répondre ⁹
21. Comment expliquez-vous que vous n'ayez pas travaillé de façon continue (100 % du temps) depuis que vous êtes sur le marché du travail? (Indiquez une réponse seulement)
- | | |
|---|--|
| ☐ Manque de formation ⁰¹ | ☐ Problèmes de santé ⁰⁷ |
| ☐ Aucun emploi disponible ⁰² | ☐ Problèmes de consommation ⁰⁸ |
| ☐ Manque d'intérêt ⁰³ | ☐ Aux études ⁰⁹ |
| ☐ Problème avec la justice ⁰⁴ | ☐ Autre ⁹⁸ |
| ☐ Manque d'expérience ⁰⁵ | ☐ Ne s'applique pas ⁸⁸ |
| ☐ Retour à l'école ⁰⁶ | ☐ Refus de répondre ⁹⁹ |
22. Quelle était, de façon habituelle, votre principale source de revenu pendant la période où vous étiez disponible pour un emploi?
- | | |
|---|--|
| ☐ Travail rémunéré ⁰¹ | ☐ Travail au noir ⁰⁶ |
| ☐ Rentes (CSST, SAAQ, RRQ,...) ⁰² | ☐ Aide sociale ⁰⁷ |
| ☐ Travail illicite (vol, recel...) ⁰³ | ☐ Ne sait pas ⁷⁷ |
| ☐ Aucun revenu ⁰⁴ | ☐ Ne s'applique pas ⁸⁸ |
| ☐ Assurance-chômage ⁰⁵ | ☐ Refus de répondre ⁹⁹ |
| ☐ Autre ⁹⁸ : _____ | |

Annexe D

23. De façon générale, quel était le niveau de satisfaction des gens qui vous ont employé durant cette période ?

- ☐ Très satisfait¹ ☐ Très insatisfait⁵
- ☐ Satisfait² ☐ Ne sait pas⁷
- ☐ Peu satisfait³ ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Insatisfait⁴ ☐ Refus de répondre⁹

24.a Avez-vous déjà été congédié par un de vos employeurs durant cette période?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² (*Passez à la question 25*) ☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

24.b Si oui, pourquoi?

- ☐ Manque d'emploi¹ ☐ Autre⁰ _____
- ☐ Insatisfaction de l'employeur² ☐ Ne sait pas⁷
- ☐ Problèmes avec la justice³ ☐ Refus de répondre⁹

25. Occupiez-vous un emploi au moment de votre arrivée à la probation ou à la détention?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

26. Quelle était votre principale source de revenu au moment de votre arrivée à la probation ou à la détention?

- ☐ Travail rémunéré¹ ☐ Aide sociale⁶
- ☐ Rentes (CSST, SAAQ, RRQ,...)² ☐ Travail au noir⁷
- ☐ Travail illicite (vol, recel...)³ ☐ Ne sait pas⁸
- ☐ Aucun revenu⁴ ☐ Refus de répondre⁹
- ☐ Assurance-Chômage⁵

Annexe D

27. Dans l'année qui a précédé votre arrivée à la probation ou la détention, à combien estimez-vous vos revenus mensuels illégaux (issus de vos activités criminelles)?

_____ \$

28. Dans l'année qui a précédé votre arrivée à la probation ou la détention, à combien estimez-vous vos revenus mensuels légaux (revenus mensuels net)?

_____ \$

29. Avez-vous présentement des dettes?

☐ Oui¹

☐ Non² (*passer à question 31*)

☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Refus de répondre⁹

30. Quelle est l'importance de vos dettes?

_____ \$

31. Avez-vous présentement des épargnes ou un REER ?

☐ Oui¹

☐ Non² (*Passez à la question 33*)

☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Refus de répondre⁹

32. Quelle est l'importance de vos épargnes (incluant le REER)?

_____ \$

**La prochaine série de questions se réfère à la période de votre adolescence
ainsi qu'à votre milieu familial lors de cette période.**

33. De façon générale, dans la période de votre adolescence, entre 10 et 18 ans, viviez-vous dans une famille :

- ☐ Avec deux parents¹
- ☐ Avec votre mère seulement²
- ☐ Avec votre père seulement³
- ☐ Aucun parent⁴
- ☐ Autre⁰ _____
- ☐ Refus de répondre⁹

34. Quel était, dans la période de votre adolescence, le niveau de satisfaction de votre relation avec votre père?

- | | |
|---|---|
| ☐ Très satisfaisant ¹ | ☐ Très insatisfaisant ⁵ |
| ☐ Satisfaisant ² | ☐ Ne sait pas ⁷ |
| ☐ Peu satisfaisant ³ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Insatisfaisant ⁴ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

35. Quel était, dans la période de votre adolescence, le niveau de satisfaction de votre relation avec votre mère?

- | | |
|---|---|
| ☐ Très satisfaisant ¹ | ☐ Très insatisfaisant ⁵ |
| ☐ Satisfaisant ² | ☐ Ne sait pas ⁷ |
| ☐ Peu satisfaisant ³ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Insatisfaisant ⁴ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

Annexe D

Pendant votre adolescence, dans votre famille, à quelle fréquence avez-vous déjà été témoin d'actes de violence produits entre :

36. Vos parents?

- | | |
|---|---|
| ☐ Souvent ¹ | ☐ Jamais ⁴ |
| ☐ Occasionnellement ² | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Rarement ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

37. Parent et enfant?

- | | |
|---|---|
| ☐ Souvent ¹ | ☐ Jamais ⁴ |
| ☐ Occasionnellement ² | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Rarement ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

Pendant votre adolescence, dans votre famille, à quelle fréquence avez-vous déjà été victime d'actes de violence produits par :

38. Vos parents?

- | | |
|---|---|
| ☐ Souvent ¹ | ☐ Jamais ⁴ |
| ☐ Occasionnellement ² | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Rarement ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

39. Vos frères/soeurs?

- | | |
|---|---|
| ☐ Souvent ¹ | ☐ Jamais ⁴ |
| ☐ Occasionnellement ² | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Rarement ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

Pendant votre adolescence, dans votre famille, à quelle fréquence avez-vous déjà fait des actes de violence envers :

40. Votre père (biologique, tuteur légal, père adoptif, beau-père) ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Souvent ¹ | ☐ Jamais ⁴ |
| ☐ Occasionnellement ² | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Rarement ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

41. Votre mère (biologique, tutrice légale, mère adoptive, belle-mère) ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Souvent ¹ | ☐ Jamais ⁴ |
| ☐ Occasionnellement ² | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Rarement ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

42. Vos frères/soeurs?

- | | |
|---|---|
| ☐ Souvent ¹ | ☐ Jamais ⁴ |
| ☐ Occasionnellement ² | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Rarement ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

43. Quelle était la principale source de revenu de votre famille, pendant votre adolescence?

- | | |
|--|--|
| ☐ Travail rémunéré ⁰¹ | ☐ Travail au noir ⁰⁶ |
| ☐ Rentes (CSST, SAAQ, RRQ,...) ⁰² | ☐ Aide sociale ⁰⁷ |
| ☐ Travail illicite (vol recel...) ⁰³ | ☐ Ne sait pas ⁷⁷ |
| ☐ Aucun revenu ⁰⁴ | ☐ Ne s'applique pas ⁸⁸ |
| ☐ Assurance-chômage ⁰⁵ | ☐ Refus de répondre ⁹⁹ |
| ☐ Autre ⁹⁸ : _____ | |

44.a Durant la période de votre adolescence, avez-vous déjà fait des fugues?

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² (Passez à la question 45.a) | ☐ Refus de répondre ⁹ |
|---|---|---|

Annexe D

44.b Si oui, à combien de reprise(s)? _____

45.a Durant la période de votre adolescence, avez-vous vécu certains moments à l'extérieur de chez vos parents?

☐ Oui¹ ☐ Non² (Passez à la question 48)

☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

45.b Si oui, avez-vous vécu ces moments:

☐ Chez un autre membre de votre famille^a ☐ En appartement^e

☐ En famille d'accueil^b ☐ Autre^f

☐ En foyer de groupe^c ☐ Refus de répondre⁹

☐ En centre d'accueil^d

Autre^h: _____

46. Au total, combien de fois diriez-vous que vous avez vécu des moments à l'extérieur de chez vos parents? _____

47. Pendant combien de mois avez-vous vécu à l'extérieur de chez-vous ?

48. Dans votre famille immédiate (père, mère, frère, soeur, enfant), est-ce qu'il y a quelqu'un qui a un dossier judiciaire?

☐ Oui¹ ☐ Non²

☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

49. Au moment de votre arrivée à la probation ou à la détention, quel était votre état civil?

- | | |
|---|---|
| ☐ Marié(e) ¹ | ☐ Divorcé(e) ou séparé(e) ⁴ |
| ☐ Célibataire ² | ☐ Veuf(ve) ⁵ |
| ☐ Conjoint(e) de fait ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

50. Au moment de votre arrivée à la probation ou à la détention, aviez-vous une relation conjugale ou amoureuse?

- | | |
|---|--|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² (<i>Passez à la question 53</i>) |
| ☐ Ne s'applique pas ⁸ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

51. Quel était votre niveau de satisfaction concernant cette relation?

- | | |
|---|---|
| ☐ Très satisfaisant ¹ | ☐ Très insatisfaisant ⁵ |
| ☐ Satisfaisant ² | ☐ Ne sait pas ⁷ |
| ☐ Peu satisfaisant ³ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Insatisfaisant ⁴ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

52. Actuellement, poursuivez-vous toujours cette relation?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² |
| ☐ Ne s'applique pas ⁸ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

53.a Dans le cadre d'une relation conjugale ou amoureuse, avez-vous déjà cohabité avec un(e) conjoint(e)?

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² (<i>Passez à la question 55a</i>) | ☐ Refus de répondre ⁹ |
|---|---|---|

53.b Si oui, pendant combien de mois a duré la plus longue cohabitation ?

Annexe D

54.a Vous est-il déjà arrivé de faire preuve de violence verbale ou physique envers un(e) conjoint(e)?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² (Passez à la question 55.a) |
| ☐ Ne s'applique pas ⁸ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

54.b Si oui, de quel type :

- | | |
|---|---|
| ☐ Physique ¹ | ☐ Verbale ³ |
| ☐ Physique et verbale ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

55.a Votre conjoint(e) a t-il(elle) déjà fait preuve de violence envers vous?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² (Passez à la question 56) |
| ☐ Ne s'applique pas ⁸ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

55.b Si oui, de quel type :

- | | |
|---|---|
| ☐ Physique ¹ | ☐ Verbale ² |
| ☐ Physique et verbale ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

56. Avez-vous des enfants?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² (Passez à la question 60) |
| ☐ Ne s'applique pas ⁸ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

57. Combien en avez-vous? _____

58. Combien en avez-vous à votre charge? _____

Annexe D

59.a Vous est-il déjà arrivé de faire preuve de violence verbale ou physique envers votre(vos) enfant(s)?

- | | |
|---|--|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² (<i>Passez à la question 60</i>) |
| ☐ Ne s'applique pas ⁸ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

59.b Si oui, de quel type :

- | | |
|---|---|
| ☐ Physique ¹ | ☐ Verbale ² |
| ☐ Physique et verbale ³ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

Avez-vous déjà abusé sexuellement :

60. D'un enfant?

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |
|---|---|---|

61. De l'un de vos enfants?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² |
| ☐ Ne s'applique pas ⁸ | ☐ Refus de répondre ⁹ |

62. D'un adulte?

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |
|---|---|---|

63. Avez-vous déjà été victime d'abus sexuel?

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |
|---|---|---|

Maintenant, les questions suivantes porteront sur votre statut de citoyenneté.

64.a Dans quel pays êtes-vous né?

- | | |
|---|---|
| ☐ Canada ¹ | ☐ Refus de répondre ⁹ |
| ☐ Autre ⁰ : _____ | |

Annexe D

64.b Si autre, en quelle année êtes-vous arrivé au Canada?

65.a Avez-vous la citoyenneté canadienne?

☐ Oui¹ ☐ Non² (*Passez à la question 66a*) ☐ Refus de répondre⁹

65.b Si oui, est-ce par:

☐ Naissance¹ ☐ Naturalisation² ☐ Refus de répondre⁹

65.c Si non, quel est votre statut d'immigrant?

☐ Revendication du statut de réfugié¹

☐ Réfugié au sens de la convention de Genève²

☐ Résident permanent (immigrant reçu)³

☐ Autre⁰ _____

66.a Vous considérez-vous comme appartenant à une minorité ethnique?

☐ Oui¹ ☐ Non² (*Passez à la question 69*) ☐ Refus de répondre⁹

66.b Si oui, laquelle? _____

Annexe D

67. Question pour la clientèle en détention seulement :

67.a Depuis votre arrivée à la détention, avez-vous été victime de discrimination en raison de votre nationalité par vos pairs?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

67.b Depuis votre arrivée à la détention, avez-vous été témoin de conflits ethniques?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

68. Depuis votre arrivée à la probation ou à la détention, avez-vous été victime de discrimination en raison de votre nationalité par les employés?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

69. Dans quel pays est née votre mère?

☐ Canada¹ ☐ Refus de répondre⁹
☐ Autre⁰ : _____

70. Dans quel pays est né votre père?

☐ Canada¹ ☐ Refus de répondre⁹
☐ Autre⁰ : _____

71. Quelle est votre langue maternelle (première langue apprise et encore comprise)?
(Ne pas lire les réponses)

☐ Français¹ ☐ Refus de répondre⁹
☐ Anglais² ☐ Autre⁰ : _____

Annexe D

72. Quelle est la langue que vous parlez habituellement? *(Ne pas lire les réponses)*

- ☐ Français¹ ☐ Français et anglais³
- ☐ Anglais² ☐ Refus de répondre⁹
- ☐ Autre⁰ : _____

73.a Vous considérez-vous comme Autochtone ou Inuit?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² *(Passez à la question 75)* ☐ Refus de répondre⁹

73.b Si oui, à quelle nation appartenez-vous?

- ☐ Abénaquis⁰¹ ☐ Algonquins⁰² ☐ Attikameks⁰³ ☐ Cris⁰⁴
- ☐ Hurons-Wendats⁰⁵ ☐ Malécites⁰⁶ ☐ Micmacs⁰⁷ ☐ Mohawks⁰⁸
- ☐ Montagnais⁰⁹ ☐ Naskapis¹⁰ ☐ Inuits¹¹ ☐ Autochtones hors Québec¹²

74. Avez-vous déjà habité sur une réserve?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

75.a Avant votre arrivée à la probation ou à la détention, habitiez-vous un centre urbain
(par exemple : Montréal, Québec)?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² *(Passez à la question 76)* ☐ Refus de répondre⁹

75.b Si oui, depuis combien de mois habitez-vous dans un centre urbain?

Annexe D

76. Quelle est votre religion? *(Ne pas lire les réponses)*

☐ Catholique¹

☐ Sans religion² (Passez à la question 78.a)

☐ Protestant³

☐ Autre⁰ : _____

☐ Refus de répondre⁹

77. Êtes-vous pratiquant?

☐ Oui¹

☐ Non²

☐ Refus de répondre⁹

78.a Avez-vous un domicile fixe?

☐ Oui¹

☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² (Passez à la question 79)

☐ Refus de répondre⁹

78.b Si oui, depuis combien de mois habitez-vous à cet endroit?

_____ (Passez à la question 83)

79. Vous considérez-vous comme un sans-abri?

☐ Oui¹

☐ Non² (Passez à la question 83)

☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Refus de répondre⁹

80. Aimeriez-vous vous en sortir seul?

☐ Oui¹

☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non²

☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

81. Aimeriez-vous avoir de l'aide?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

82. Connaissiez-vous les ressources appropriées (en hébergement)?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

83. Sur une échelle de 1 à 5, 1 étant «mauvaise» santé et 5 «excellente santé», à combien vous évaluez votre santé physique ? *(Ne pas lire les réponses)*

- ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5
☐ Refus de répondre⁹

84. Avant votre arrivée à la probation ou à la détention, aviez-vous des ami(e)s?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² *(Passez à la question 90)* ☐ Refus de répondre⁹

85. Certains de vos amis vous influencent-ils positivement?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

86. Certains de vos amis vous influencent-ils négativement?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

87. Vos amis font partie de gang, de réseau organisé?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

88. En général, votre conjoint(e) trouve vos amis corrects?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

89. Certains de vos amis ont eu affaire à la justice?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

90. Avant votre arrivée à la probation ou à la détention, comment occupiez-vous vos temps libres? (jusqu'à 3 choix maximum : codifiez le 1^{er} choix aux lignes 37-38, les autres réponses sont à indiquer sur la feuille «Questionnaire»)

- | | |
|--|--|
| ☐ Télévision ^{a- 01} | ☐ Bar, discothèque, brasserie ^{i- 09} |
| ☐ Sport ^{b- 02} | ☐ Consommation (alcool, drogues) ^{j- 10} |
| ☐ Cinéma ^{c- 03} | ☐ Billard ^{k- 11} |
| ☐ Lecture ^{d- 04} | ☐ Arcade ^{l- 12} |
| ☐ Parcs - centre d'achat ^{e- 05} | ☐ Musique (écouter ou jouer) ^{m- 13} |
| ☐ Marche ^{f- 06} | ☐ Autre ^{o- 14} _____ |
| ☐ Voyage ^{g- 07} | _____ |
| ☐ Bénévolat ^{h- 08} | ☐ Refus de répondre ^{z- 15} |

Annexe D

91. Aviez-vous déjà commis des délits avant l'âge de 18 ans entraînant une condamnation de la part du Tribunal de la jeunesse?
- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹
92. Aviez-vous des antécédents judiciaires (dossier criminel) à votre arrivée à la probation ou à la détention?
- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹
93. Aviez-vous déjà purgé une peine de détention dans un pénitencier (détention fédérale)?
- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹
94. Vous est-il déjà arrivé, avant votre arrivée à la probation ou à la détention, de vous faire conseiller par votre entourage de rencontrer un professionnel pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique?
- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹
- 95.a Vous est-il arrivé de rencontrer un tel professionnel pour un problème d'ordre émotionnel ou psychologique?
- ☐ Oui¹ ☐ Non² (*Passez à la question 98*) ☐ Refus de répondre⁹
- 95.b Si oui, est-ce que, selon ce professionnel, vous aviez un problème d'ordre émotionnel ou psychologique?
- ☐ Oui¹ ☐ Non² (*Passez à la question 98*) ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

96. Étiez-vous d'accord avec l'opinion du professionnel?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

97. Selon ce professionnel, ces problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique étaient-ils reliés à la prise d'alcool, de drogues ou de médicaments?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

98. Avez-vous déjà été hospitalisé pour des problèmes émotionnels ou psychologiques?

☐ Oui¹ ☐ Non² (*Passez à la question 100*) ☐ Refus de répondre⁹

99. À combien de reprises avez-vous été hospitalisé pour des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique? _____

100. Vous a-t-on déjà prescrit des médicaments pour des problèmes émotionnels ou psychologiques?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

101. Depuis votre arrivée à la probation ou à la détention, considérez-vous avoir des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

102. Avez-vous déjà pensé au suicide?

☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

103. Avez-vous déjà tenté de vous suicider?

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

NOTE : Les données de cette section concernent exclusivement l'année précédant votre arrivée à la probation ou à la détention et sinon, au sens plus large, nous vous mentionnerons la période «Au cours de votre vie».

104. L'année précédant votre arrivée à la probation ou la détention, est-ce que vous consommiez de l'alcool?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² (Passez à la question 107)
- ☐ Interdiction de consommer³ ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Refus de répondre⁹

105.a Pour cette période, quel était le nombre de vos consommations par semaine?

105.b Pour cette période, quel était la fréquence de votre consommation par semaine?

- ☐ À tous les jours (7 fois et plus)¹
- ☐ Plusieurs fois par semaine (entre 4 à 6 fois)²
- ☐ Quelques fois par semaine (entre 2 à 3 fois)³
- ☐ Une fois ou moins par semaine (entre 1 au moins)⁴
- ☐ Aux occasions spéciales⁵

106. Indiquez la principale sorte d'alcool consommé?

- ☐ Vin¹ ☐ Autre⁰ _____
- ☐ Bière² ☐ Refus de répondre⁹

107. L'année précédant votre arrivée à la probation ou à la détention, est-ce que vous consommiez de la drogue (ou des médicaments comme substitut à la drogue, tels des calmants ou de la méthadone)?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² (Passez à la question 110)
- ☐ Interdiction de consommer³ ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

108. Pour cette période, quelle était la fréquence de votre consommation?

- ☐ À tous les jours¹
- ☐ Plusieurs fois par semaine (plus de 4 jours par semaine)²
- ☐ Quelques fois par semaine (moins de 4 jours par semaine)³
- ☐ Une fois ou moins par semaine⁴
- ☐ Aux occasions spéciales⁵

109. Indiquez la principale sorte de drogue ou de médicaments consommés? *(Voir grille)*

110. Considérez-vous que la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments est un problème pour vous?

- ☐ Oui¹
- ☐ Non²
- ☐ Refus de répondre⁹

111. En général, avec qui consommez-vous de l'alcool, ou de la drogue:

- ☐ Seul¹
- ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Avec des amis²
- ☐ Refus de répondre⁹
- ☐ Avec le(la) conjoint(e)³

112. Au cours de votre vie, le fait de consommer de l'alcool, de la drogue ou des médicaments avait-il déjà nuit à votre travail?

- ☐ Oui¹
- ☐ Ne s'applique pas⁸
- ☐ Non²
- ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

113. Au cours de votre vie, avez-vous déjà eu des problèmes conjugaux ou familiaux parce que vous consommiez de l'alcool, de la drogue ou des médicaments?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

114. Au cours de votre vie, avez-vous déjà commis un délit parce que vous aviez besoin d'argent pour votre consommation?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

115. Au cours de votre vie, avez-vous déjà commis un délit sous l'effet de l'alcool, de la drogue ou de médicaments?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

116. Au cours de votre vie, avez-vous déjà été traité (cure, groupe d'entraide) parce que vous aviez un problème de consommation?

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

117. L'année précédant votre arrivée à la probation ou à la détention, avez-vous acheté ou utilisé l'un des jeux de hasard suivants? (codifiez le jeu le plus utilisé à la ligne 70, les autres jeux utilisés sont à indiquer sur votre feuille «Questionnaire»)

- | | |
|--|--|
| ☐ Loterie ^a | ☐ Bingo ^e |
| ☐ Casinos ^b | ☐ Courses de chevaux ^f |
| ☐ Vidéo poker ^c | ☐ Ne s'applique pas ⁹ |
| ☐ Paris illégaux ^d | ☐ Refus de répondre ^h |

Annexe D

118. L'année précédant votre arrivée à la probation ou à la détention, à combien estimez-vous vos dépenses par semaine pour ces jeux de hasard?

_____ \$

119. Vous considérez-vous comme étant un joueur compulsif?

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

Afin de mieux cerner vos besoins, je vais vous lire un certain nombre de phrases auxquelles vous m'indiquerez si, à votre arrivée à la probation ou à la détention, ces programmes et services offerts étaient susceptibles de vous aider.

120. Avoir accès à des cours vous permettant d'améliorer vos connaissances actuelles

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

121. Apprendre un métier (formation, profession)

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

122. Avoir accès à des activités facilitant la recherche d'emploi (entrevue, CV...)

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

123. Avoir accès à des activités visant à vous donner et à conserver des habitudes de travail (atelier, stage, ...)

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

124. Intégrer ou réintégrer le marché du travail

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

125. Organiser vos dépenses en fonction de vos revenus (cours de planification budgétaire)

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

126. Avoir accès à des services visant à faciliter ou à améliorer votre relation avec votre conjoint(e) ou vos enfants (s'il y a lieu)

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

127. Faire partie d'un groupe sportif

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

128. Connaître où vous pourriez vous adresser pour avoir de l'aide pour des problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

129. Avoir quelqu'un à qui vous pourriez confier vos problèmes d'ordre émotionnel ou psychologique (bénévole, amis...)

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

Annexe D

130. Avoir accès à des cours de croissance personnelle, vous aidant à mieux vous connaître

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

131. Avoir une ressource (bénévole, A.A., ...) qui vous aiderait à résoudre votre problème de toxicomanie ou d'alcoolisme ou de jeu pathologique

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

132. Avoir accès à une cure de désintoxication

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

133. Apprendre seul à vous sortir de votre problème de toxicomanie, d'alcoolisme ou de jeu pathologique

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

Pour les trois prochaines questions, je vais vous demander de m'indiquer si, à votre arrivée à la probation ou à la détention, ces situations personnelles étaient susceptibles de vous aider.

134. Vous faire conseiller et vous faire supporter par votre famille d'origine

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

135. Vous faire dépanner au besoin par votre famille d'origine (logement, nourriture...)

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

136. Changer d'amis(es)

- ☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸
☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

Les prochaines questions porteront sur des activités que vous avez peut-être pratiquées avant l'âge de quinze ans.

Avant l'âge de 15 ans :

137. Vous arrivait-il de menacer, d'intimider ou de frapper d'autres enfants?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

138. Vous arrivait-il souvent de vous bagarrer?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ de répondre⁹

139. Vous arrivait-il de blesser ou de maltraiter des animaux?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

140. Vous est-il arrivé d'allumer un incendie volontairement?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

141. Vous arrivait-il de mentir fréquemment?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

142. Vous arrivait-il de faire l'école buissonnière?

- ☐ Oui¹ ☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

143. Lorsque vous rencontrez certaines difficultés dans votre vie, quelles sont les personnes susceptibles de vous aider à régler ces difficultés :

- | | |
|---|---|
| ☐ Vos proches ^a | ☐ Le personnel de la probation ou de la détention ^e |
| ☐ Vos ami(e)s ^b | ☐ Autre ^f _____ |
| ☐ Des ressources spécialisées ^c | ☐ Ne s'applique pas ^g |
| ☐ Des groupes d'entraide ^d | ☐ Refus de répondre ^h |

Les questions suivantes porteront sur votre adaptation à la probation ou à la détention. Depuis votre arrivée à la probation ou à la détention, peut-on dire :

144. Que vous avez pu rencontrer votre agent (intervenant correctionnel)?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² (<i>Passez à la question 147</i>) | ☐ Refus de répondre ⁹ |

145. Que vous avez, avec cet agent, bâti votre plan de suivi?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² (<i>Passez à la question 147</i>) | ☐ Refus de répondre ⁹ |

146. Que vous étiez d'accord avec ce plan de suivi?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

147. Qu'on vous a donné l'information sur les ressources pouvant vous aider?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

Annexe D

148. Que l'on a entrepris des démarches (contacter, téléphoner) pour vous référer à ces ressources?

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

149. Que ce que vous avez fait jusqu'à maintenant vous est utile?

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

150. Que vous êtes une personne motivée et collaboratrice?

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

151. Que votre agent vous considère comme une personne motivée et collaboratrice?

☐ Oui¹ ☐ Ne sait pas⁷

☐ Non² ☐ Ne s'applique pas⁸ ☐ Refus de répondre⁹

Depuis votre arrivée à la probation où à la détention, dans votre relation avec votre agent, diriez-vous :

152. Que vous connaissez les règles et obligations reliées à votre situation?

☐ Oui¹ ☐ Ne s'applique pas⁸

☐ Non² ☐ Refus de répondre⁹

Annexe D

153. Que vous connaissez les conséquences d'un manquement (bris de condition, évasion, règles)?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

154. Que vous connaissez vos droits et, en ce sens, que l'on vous les a expliqués?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

155. Que les informations recueillies sur vous sont indispensables ou utiles pour faire avancer votre dossier?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

156. Que vous avez confiance en votre agent?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

157. Que vous avez le sentiment que votre agent peut vous aider?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

158. Que vous avez le sentiment que votre agent veut surtout vous contrôler ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Oui ¹ | ☐ Ne s'applique pas ⁸ |
| ☐ Non ² | ☐ Refus de répondre ⁹ |

FIN DE L'ENTREVUE

À LA FIN DE L'ENTREVUE, L'INTERVIEWEUR INDIQUE :

159. L'heure de la fin de l'entrevue (HH/MM) : _____

160. Complément de l'entrevue :

- ☐ Le contrevenant a complété l'entrevue¹
- ☐ Le contrevenant a arrêté l'entrevue avant la fin²
- ☐ Le contrevenant n'a pas fait l'entrevue³

161. Raison pour ne pas avoir terminé ou complété l'interview :

- ☐ Raisons de sécurité¹
- ☐ Problèmes de santé mentale²
- ☐ Problèmes de santé physique³
- ☐ Contrevenant absent (ne s'est pas présenté)⁴
- ☐ Refus de participer⁵